



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
BEAUVECHAIN

ANNEXES AU BUDGET 2021

- RAPPORT DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE 2021
- RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR 2020

Visées à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de
la Décentralisation

Première partie

**GRANDES TENDANCES DE LA POLITIQUE
GENERALE ET FINANCIERE**

- 1. Préambule**
- 2. Aperçu global du budget**
- 3. Analyse du budget ordinaire**
- 4. Analyse du budget extraordinaire**
- 5. Conclusions**

1. PREAMBULE

Au fil des années, des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir ont eu un impact négatif sur les finances communales et le boni de l'exercice propre a dès lors enregistré une tendance à la baisse sous l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses et de la contraction de certaines recettes.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons élaboré le budget 2021 en veillant cependant à y intégrer de nouvelles politiques communales tout en maintenant une situation financière sous contrôle.

2. APERCU GLOBAL DU BUDGET

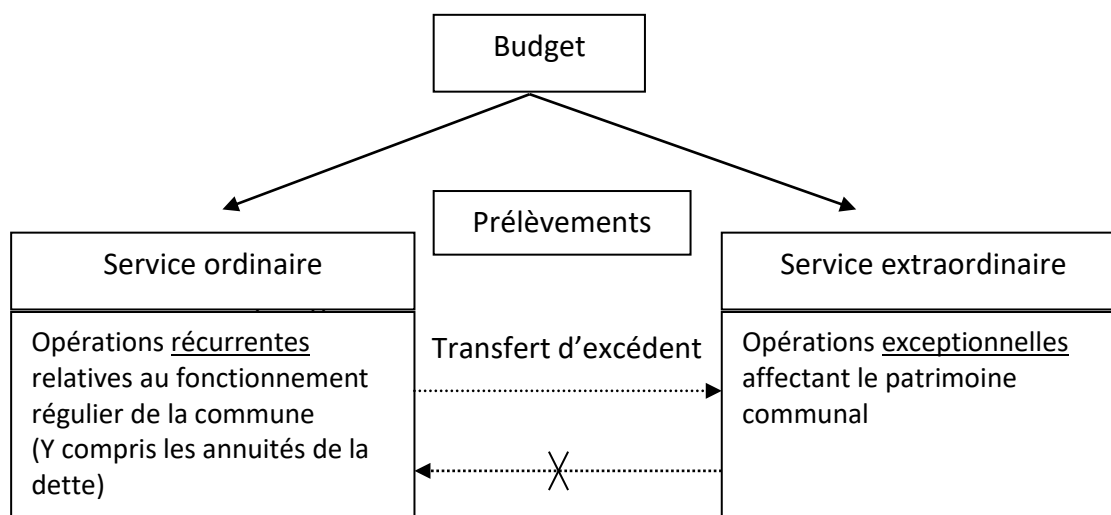
Le service **ordinaire** comprend l'ensemble des recettes et dépenses destinées à permettre la vie courante de la commune. Ces recettes et dépenses présentent le plus souvent un caractère récurrent (dépenses de personnel et de fonctionnement, charges financières, recettes fiscales, dividendes, subsides pour l'emploi, etc.).

Le service **extraordinaire** représente l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant (achat, aménagement ou vente de bâtiments, travaux de voirie, subsides d'investissement, emprunts, etc...).

Au niveau de la comptabilité communale existe la règle essentielle de la séparation des services ordinaire et extraordinaire : les dépenses de chaque service sont équilibrées par des recettes de même nature.

Les recettes extraordinaires ne peuvent servir à la couverture des dépenses ordinaires car dans le cadre d'une gestion saine, il convient de ne pas s'endetter à long terme pour couvrir des dépenses courantes.

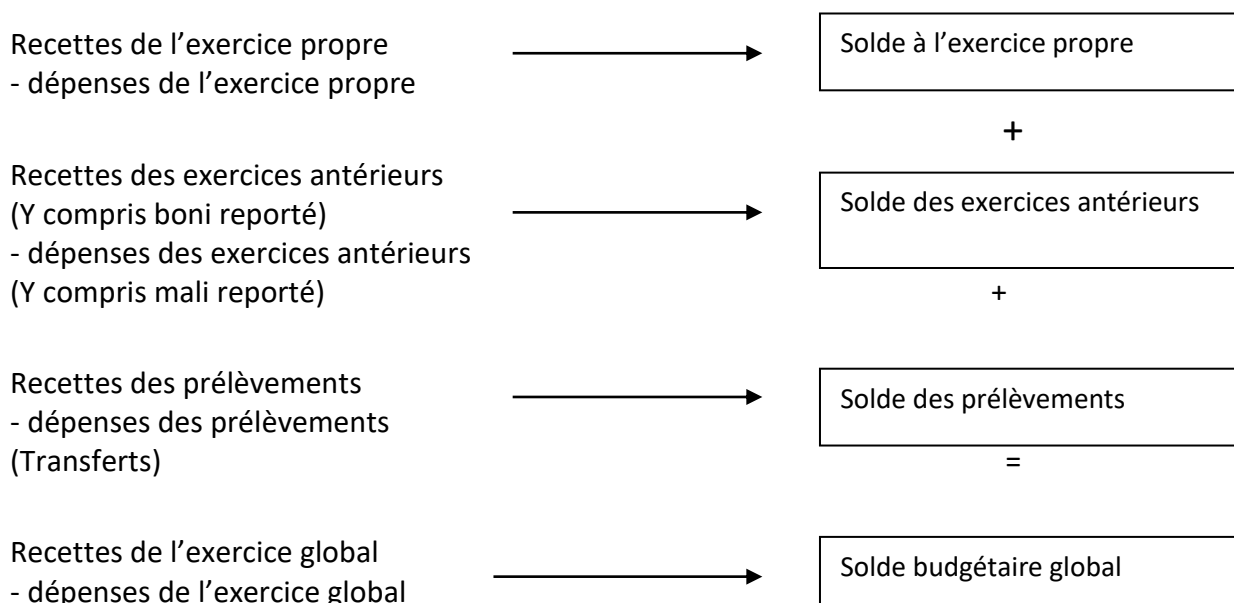
Par contre, il existe une dérogation à la règle qui offre la possibilité à l'autorité locale de financer les dépenses extraordinaires par le biais de ressources ordinaires via **un transfert** (dépense de prélèvement). Si le budget présente un boni appréciable malgré une pression fiscale modérée, un tel transfert est en effet de nature à favoriser la santé financière de la commune en évitant de recourir à l'emprunt pour financer des investissements.



Un élément spécifique de la comptabilité des pouvoirs locaux est que les remboursements des emprunts (les amortissements en capital) bien que de nature patrimoniale, ne sont pas considérés comme des dépenses extraordinaires mais sont au contraire imputés sur le service ordinaire. Cela contraint les communes à financer ces dépenses par des recettes récurrentes (fiscalité, dividendes, fonds des communes, ...). Pour ne pas déséquilibrer le service ordinaire, il est donc essentiel de limiter le recours à l'emprunt. Nous verrons plus tard que telle est notre politique : de façon systématique, nous effectuons des transferts de l'ordinaire vers l'extraordinaire pour financer une partie des investissements. Même si l'exercice 2021 propose de finaliser de manière ambitieuse de nombreux projets.

Les pouvoirs locaux ont recours au système d'imputation dit de l'exercice : sont rattachés à l'exercice les droits à recette acquis par la commune (même si l'argent sera matériellement perçu au cours d'une année ultérieure) et les engagements pris à l'égard des créanciers durant l'exercice, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils sont soldés. La comptabilité des pouvoirs locaux distingue dès lors les opérations relatives à l'exercice propre de celles relatives aux exercices antérieurs.

Le résultat budgétaire est finalement obtenu de la façon suivante :



Le résultat budgétaire global doit toujours être en équilibre ou positif.

De l'élaboration du budget 2021 se dégagent les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes exercice propre	+ 7.600.468,08	+ 3.192.619,30
Dépenses exercice propre	- 7.813.896,34	- 3.681.156,34
	-----	-----
Résultat exercice propre	- 213.428,26	- 448.537,04
Résultat exercices antérieurs	+236.278,00	0
Prélèvements service extraordinaire		+ 448.537,04
Prélèvements service extraordinaire	0	
Résultat global	+ 22.849,74	0

(Pour information, le prélèvement sur le service extraordinaire de 448.537,04 EUR représente, d'une part, le prélèvement Extraordinaire sur le FRIC 2019-2021 et, d'autre part, le prélèvements Ordinaire d'un montant de 77.537,05 € effectué au budget 2020 dans le cadre de la constitution d'un fonds de réserve pour des projets non-réalisés et réinscrits en 2021).

Du côté des recettes ordinaires, la fiscalité constitue la principale source de financement (61,6 %).

Les dépenses de personnel représentent la plus grosse part des dépenses ordinaires (51 %).

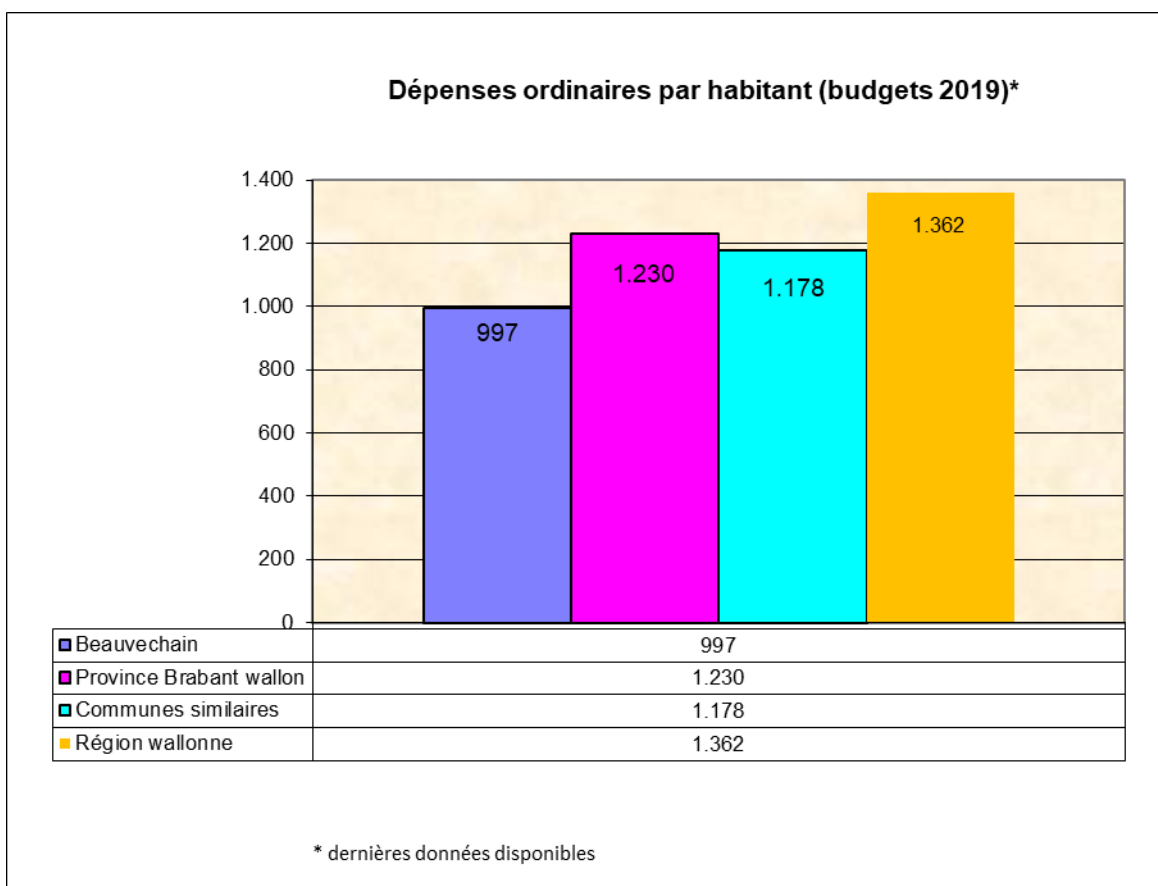
Les investissements sont financés par des subsides, des fonds propres et par plusieurs emprunts que nous supprimerons partiellement en fonction du boni du compte 2020.

Dans les pages suivantes, nous donnerons des commentaires plus détaillés sur les diverses rubriques budgétaires.

3. ANALYSE DU BUDGET ORDINAIRE

Dépenses

La maîtrise des dépenses ordinaires constitue l'un de nos leviers principaux pour maintenir l'équilibre budgétaire : le graphique ci-dessous indique en effet un niveau de dépenses ordinaires par habitant nettement inférieur à Beauvechain par rapport aux communes similaires, à la province du Brabant wallon et la Région wallonne.



Le budget 2021 poursuit les mêmes objectifs : maintenir sous contrôle le niveau des dépenses ordinaires (1.078 € par habitant).

Dépenses ordinaires par nature

Les dépenses de **personnel** regroupent essentiellement les traitements et charges patronales pour les mandataires communaux, le personnel administratif et ouvrier de même que celui engagé pour la crèche. Elles s'élèvent à la moitié des dépenses ordinaires.

L'augmentation paraît assez importante à première vue (5,38 %) mais s'explique comme chaque année par les modifications de barèmes liées à l'évolution de carrière et aux annales, mais surtout par le recrutement d'un nouveau chef de service au Travaux et d'un nouveau Conseiller en aménagement du territoire (fonction CATU) pour remplacer l'actuelle responsable des services techniques qui partira prochainement à la pension et dont le salaire sera toujours supporté en 2021. L'augmentation comprend également l'engagement de deux mi-temps, l'un comme Conseiller en mobilité et l'autre au Cabinet de la Bourgmestre.

Les frais de **fonctionnement** représentent 25 % des dépenses ordinaires. Ils concernent l'activité courante des services communaux (fournitures de bureau, frais de téléphone et de correspondance, frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, combustibles pour les véhicules, assurances, etc...). Des efforts ont été réalisés pour comprimer ce type de dépenses. S'ils sont légèrement en hausse de 0,49%, cela s'explique principalement par une forte augmentation des crédits pour les abattages d'arbres et la signalisation routière, ainsi que pour les frais relatifs aux déchets de voirie.

Les dépenses de **transfert** représentent des subventions que la commune octroie à des tiers dans des domaines relevant de l'intérêt communal. Elles représentent 23 % des dépenses ordinaires et sont essentiellement constituées par :

- La dotation en faveur de la zone de police : 796.167,43 €
- L'intervention communale en faveur du CPAS : 473.250,20 €
- L'intervention pour la zone de secours : 326.334,08 €
(dont 48.787,16 € relatifs aux corrections pour les années 2014 & 2015)

Ces diverses dépenses, qui augmentent considérablement chaque année, pèsent lourdement sur le budget communal. L'intervention en faveur de la zone de police augmente 5% conformément aux accords pris en Collège de Police ; ce pourcentage sera revu pour les années à venir. L'intervention en faveur du CPAS augmente linéairement mais sera susceptible d'être revue à la hausse en fonction de la durée de la crise sanitaire et de son impact sur l'économie. Notons que pour la première fois, l'intervention pour la zone de secours diminue suite à la décision de la Région Wallonne imposant une intervention provinciale en hausse.

Les dépenses de **dette** sont constituées par les charges financières (intérêts et remboursements en capital des emprunts) qui ne représentent que 0,88 % des dépenses ordinaires.

Les graphiques sur l'évolution de la dette à Beauvechain confirment son niveau dérisoire.

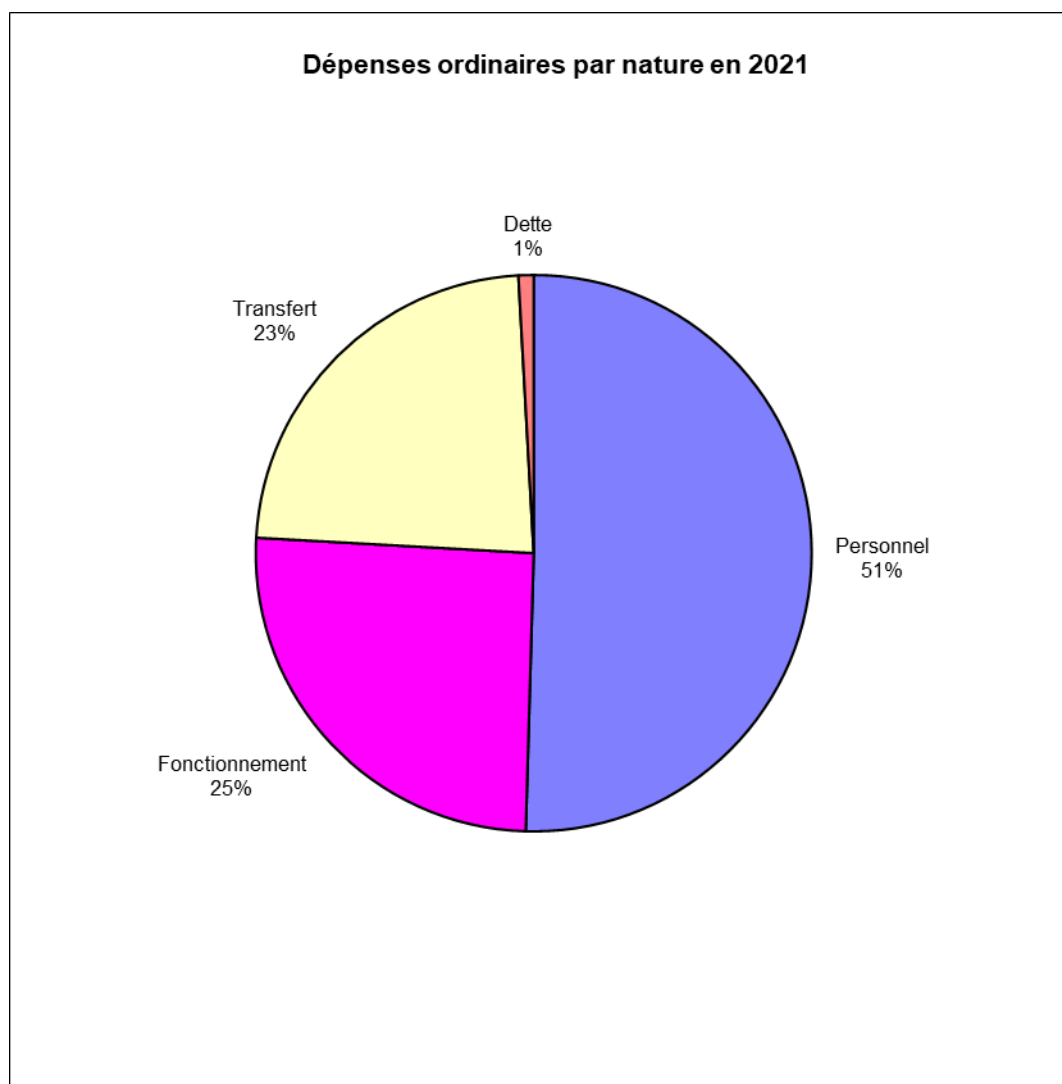
Il faut cependant noter que la commune aura davantage recours à l'emprunt dans les années à venir pour les raisons suivantes :

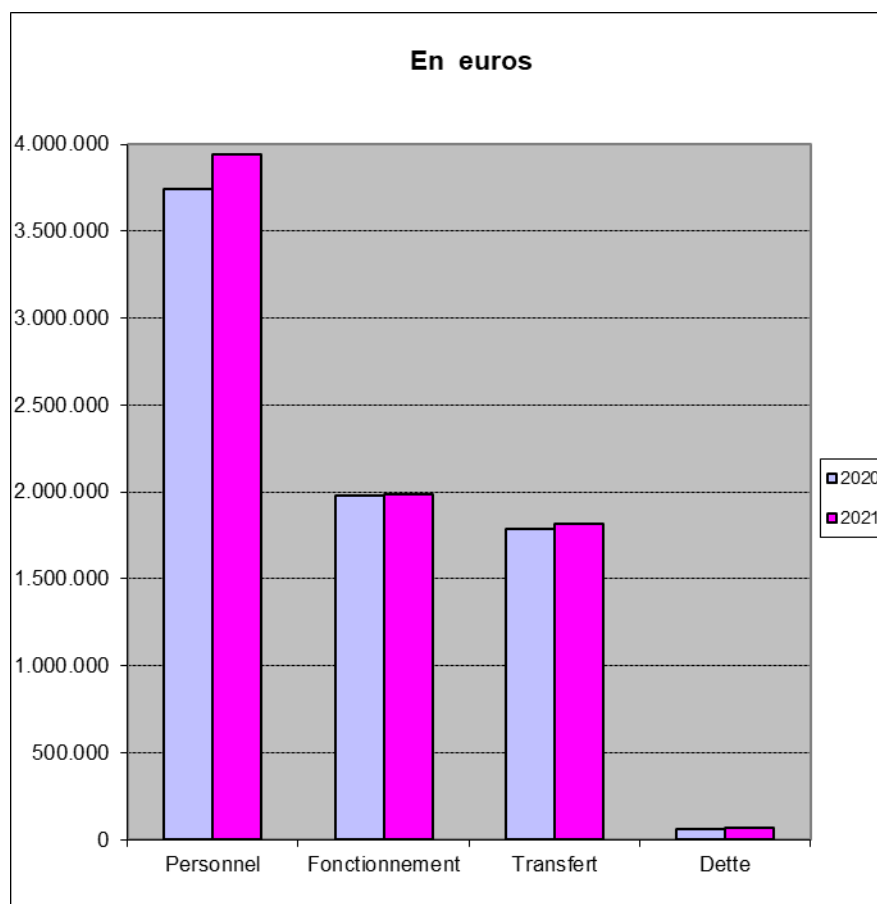
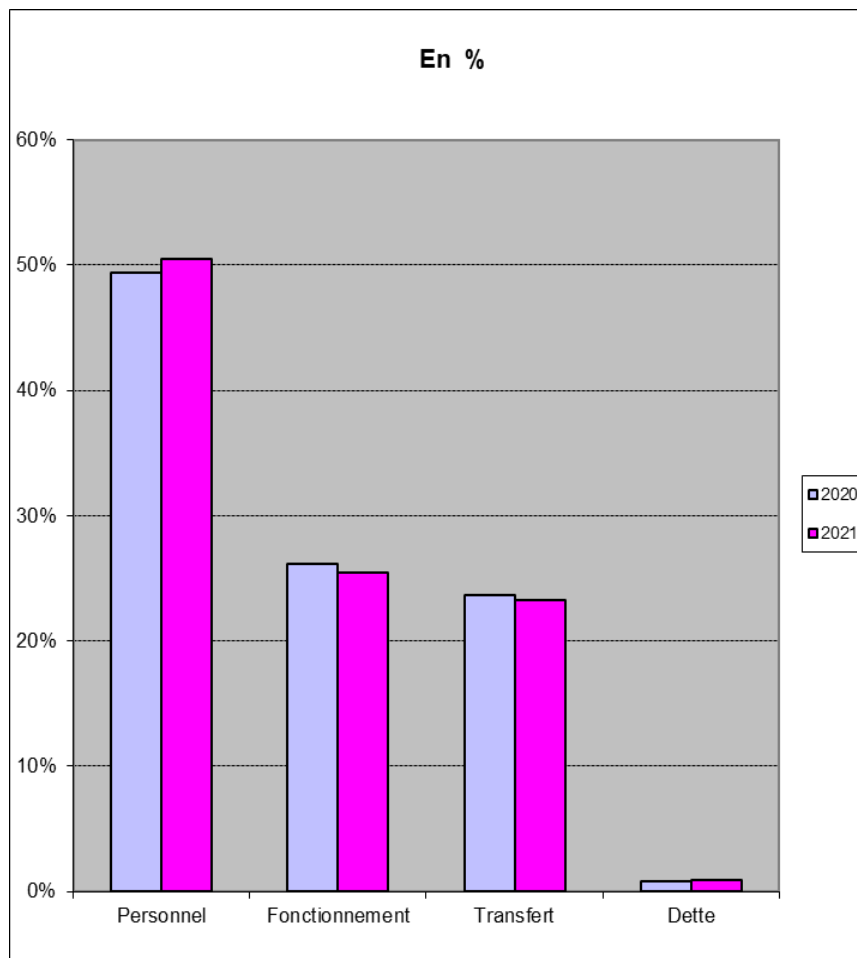
- La diminution du boni à l'ordinaire remarquée depuis plusieurs années, réduit de facto la possibilité de prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire

- La conclusion des politiques entamées lors de la précédente mandature et les nouvelles politiques nécessiteront une forte augmentation des investissements à court terme.
- Les taux d'intérêts sont historiquement bas et le taux d'endettement très faible nous permet d'emprunter à des taux très favorables.

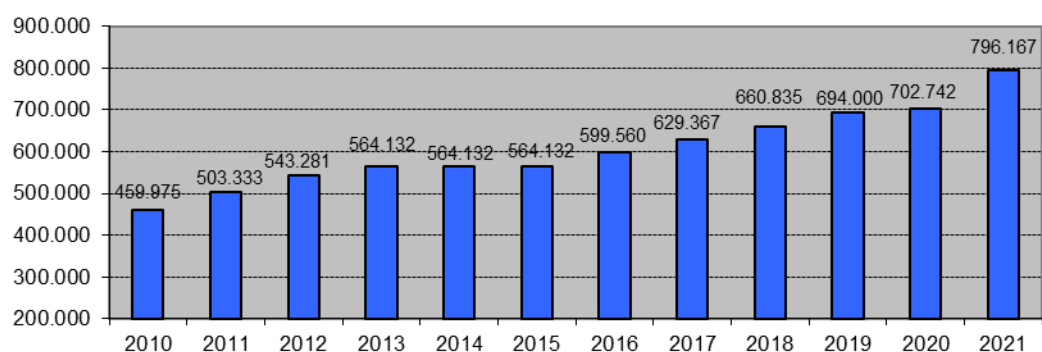
NATURE	2020 (1)	2021	2020	2021	diff €	diff %
	<i>en euros</i>	<i>en euros</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>		
PERSONNEL	3.741.392,11	3.942.766,26	49%	50%	201.374,15	5,38%
FONCTIONNEMENT	1.977.506,53	1.987.142,02	26%	25%	9.635,49	0,49%
TRANSFERT	1.788.529,14	1.815.157,24	24%	23%	26.628,10	1,49%
DETTE	62.193,10	68.830,82	1%	1%	6.637,72	10,67%
TOTAL	7.569.620,88	7.813.896,34	100%	100%	244.275,46	

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

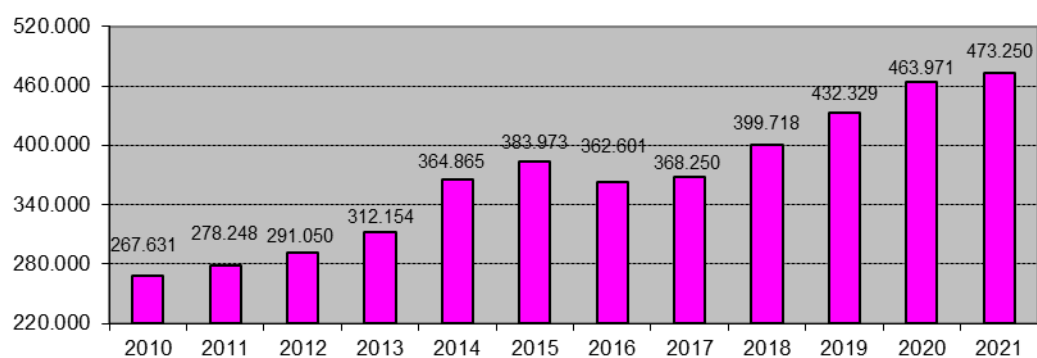




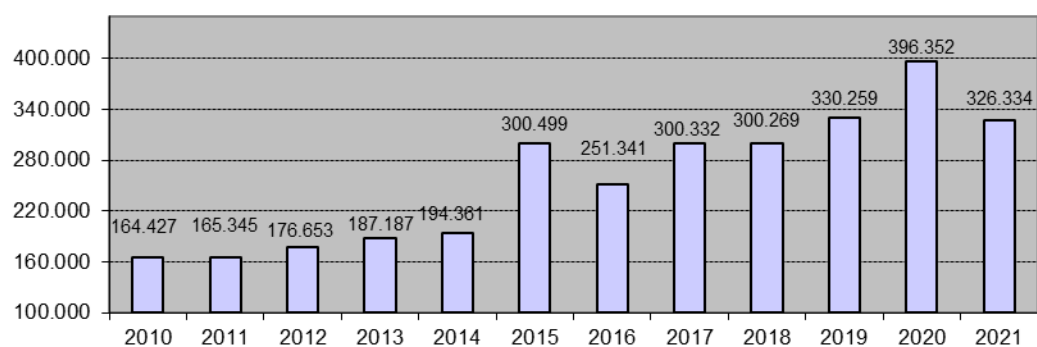
Dotation communale en faveur de la Zone de Police



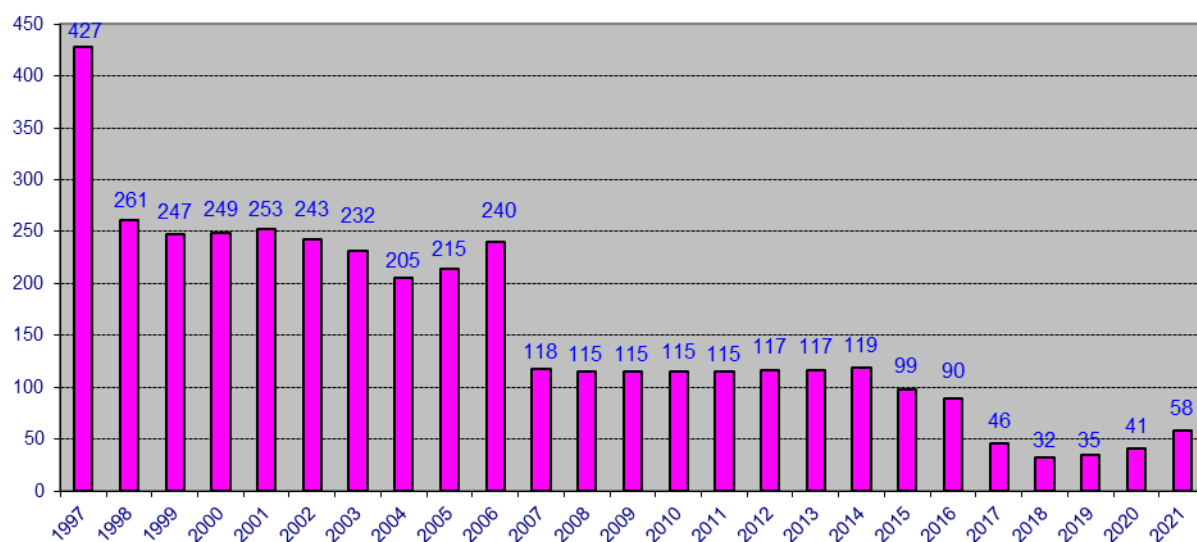
Dotation communale en faveur du CPAS



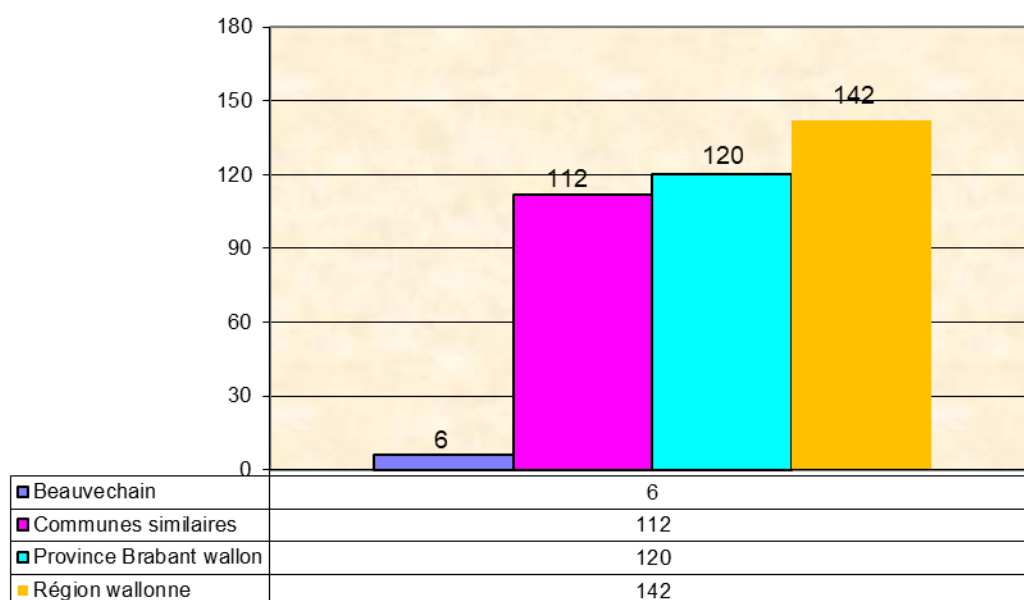
Dotation communale en faveur de la Zone de Secours



Charges financières à payer par la commune (en milliers d'euros)



Charges financières totales par habitant (PFI comptes 2019*)



* dernières données disponibles

Dépenses ordinaires par fonctions

De nombreuses adaptations techniques ont été réalisées au budget 2021 :

- Ajustement des dépenses d'assurances aux codes économiques /12x-08 aux montants des primes déterminées dans le nouveau marché public ;
- Ventilation analytique des frais de déplacement au code économique /121-01, des interventions dans les primes syndicales aux codes économiques /415-02 et des cotisations au service médical du travail en /117-02 en concordance avec les codes fonctionnels nouvellement utilisés pour les dépenses de personnel de manière cohérente avec l'organigramme du personnel : 121 (finances), 138 (travaux), 300 (gardien de la paix), 930 (urbanisme), etc. (voir ci-après) ;
- Adaptation des dépenses en énergie aux codes économiques /125-03 (mazout), /125-12 (électricité) /125-13 (gaz) et 125-15 (eau) ;
- Ajustement des dépenses en télécommunications aux codes économiques /123-11 (abonnements téléphonie & internet) et frais de fonctionnement de l'informatique aux codes économiques /123-13 ;
- Adaptations de certains crédits pour différents codes fonctionnels à la suite de la crise sanitaire (exemple : repas scolaires, entrées piscines, espaces accueil des aînés, festivités sportives et culturelles diverses, ...)

En matière de dépenses de personnel, plusieurs codes fonctionnels ont été ajoutés avec les changements suivants :

- 100 > 300
- 104 > 121
- 104 > 138
- 104 > 778
- 104 > 930
- 421 > 766
- 835 > 761

La ventilation des dépenses de personnel est donc la suivante pour le budget 2021 :

Codes fonctionnels

1	ADMINISTRATION GENERALE	101	Pouvoir communal (Mandataires)
		104	Secrétariat communal (Services administratifs)
		1041	DPO
		121	Service finances
		124	Patrimoine privé (Techniciennes de surface)
		138	Services techniques (Travaux)
3	ORDRE PUBLIC & SECURITE	300	Ordre public & sécurité (Gardien de la paix)
4	COMMUNICATIONS, VOIES NAVIGABLES	421	Infrastructure (Personnel hangar)
7	ENSEIGNEMENT, LOISIRS, CULTURE, ...	722	Enseignement primaire
		7221	Enseignants & personnel dans les écoles
		761	Jeunesse (ATL)
		766	Parcs et plantations (Jardiniers espaces verts)
		778	Archéologie, musée, biblio spécialisée (MMC)
8	ACTION SOCIALE & SANTE PUBLIQUE	835	Enfance (Crèche/MCAE)
		84010	Aide sociale et familiale (PCS)
		879	Milieu, environnement (Conseiller environnement)
		8791	Milieu, environnement (Conseiller en énergie)
9	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	930	Service de l'Urbanisme - Politique foncière

Codes économiques

	Traitements	Pécules vac.	Cot. Patro.
Personnel statutaire et contractuel non subventionné	/111-01	/112-01	/113-01
Personnel contractuel subventionné (APE)	/111-02	33/112-02	/113-02
Traitement des Bourgmestre et échevins	/111-21	/112-48	/113-48
Jetons de présence (Conseil - CCAT)	/111-22		
Indemnités pour les gardes de midi	/111-19		

Les principales variations ont été susmentionnées dans l'analyse par nature. Les variations par fonctions sont dues à la ventilation analytique technique réalisée pour une mise en conformité des dépenses avec le plan comptable et l'évolution de l'organigramme du personnel, en tenant compte des centres de coûts.

Les dépenses **d'administration** sont en baisse compte tenu de la ventilation des dépenses de personnel des services administratifs (104) vers les services finances (121), techniques (138), MMC (778) et urbanisme (930) qui ne comptabilisaient jusqu'à présent que des dépenses de fonctionnement.

Il en est de même pour une partie des dépenses de **communication/voirie** (421) qui semblent diminuer malgré l'augmentation des crédits pour les abattages d'arbres et la signalisation routière, ainsi que pour les frais relatifs aux déchets de voirie, suite à la ventilation des dépenses de personnel du personnel infrastructure (421) vers le personnel Espaces verts (766) dédiés à l'entretien des plantations.

L'augmentation des dépenses de **sécurité** s'explique par la hausse continue de l'intervention en faveur de la zone de police ainsi que par la modification des dépenses liées au gardien de la paix et aux amendes administratives (précédemment comptabilisées au code fonctionnel 100 – administration générale et non 300 – Ordre public et sécurité).

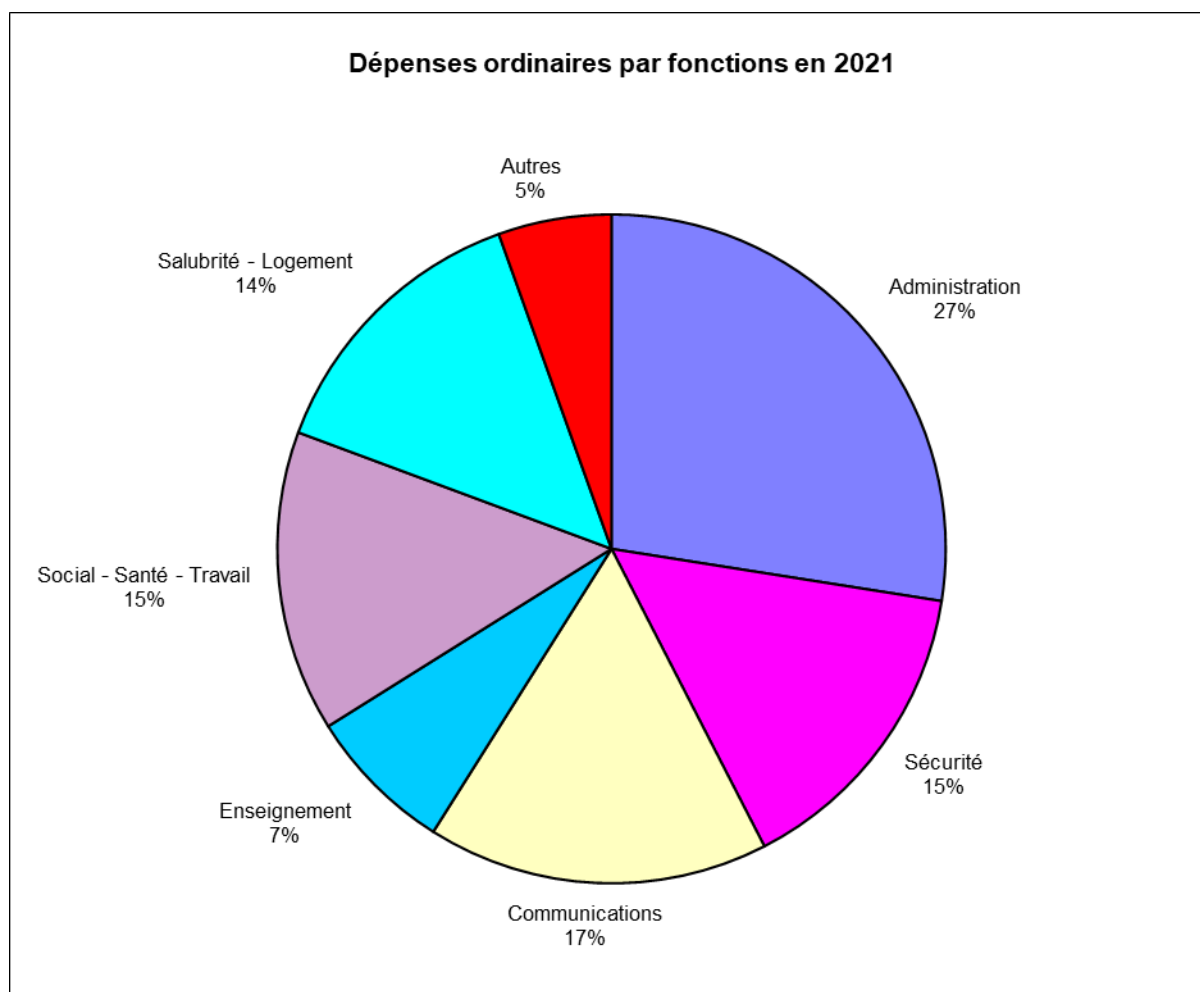
Les dépenses relatives à **l'enseignement** (722) augmentent principalement du fait de la mise en place du nouveau projet pédagogique ainsi que des coûts liés à l'encadrement des élèves pendant le temps de midi et durant les garderies du matin et du soir (convention avec l'ISBW), précédemment comptabilisée dans la fonction des dépenses **sociales** (835) qui sont normalement prévues pour la maison d'accueil de la petite enfance et l'intervention communale en faveur du CPAS qui augmente de 2%.

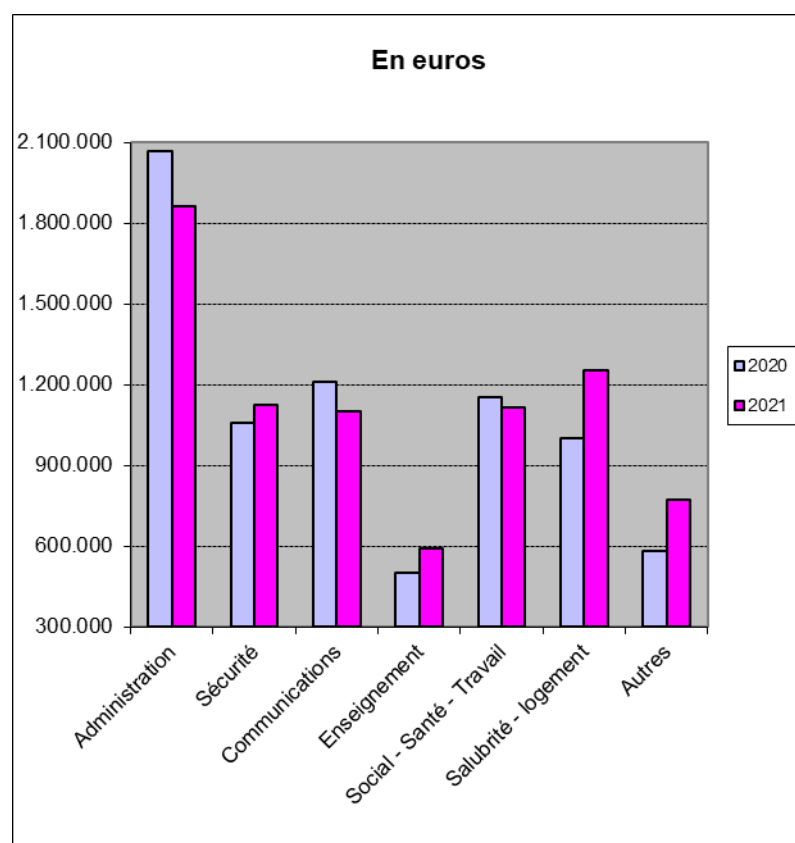
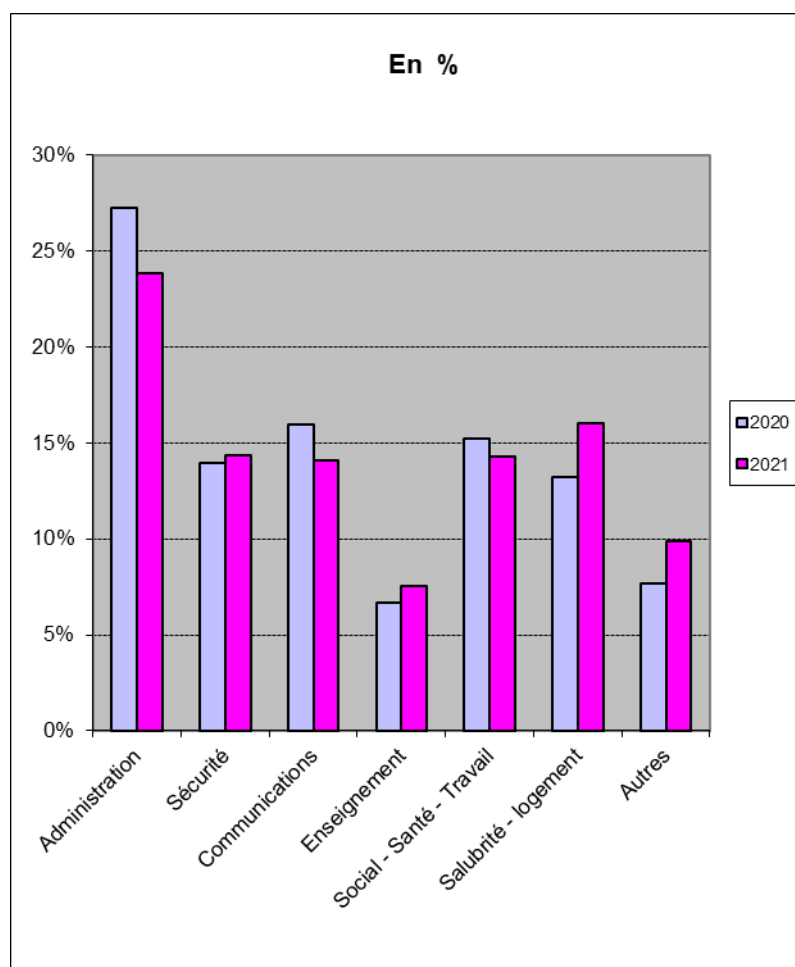
Les dépenses relatives aux **loisirs**, à la **culture** et aux **sports** sont stables.

L'augmentation des coûts relatifs à la **salubrité publique** et au **logement** s'explique principalement par la ventilation des dépenses de personnel au service urbanisme (930) précédemment comptabilisée aux services administratifs (104). Il faut également noter qu'en vertu de l'application du coût-vérité, les frais liés aux traitements des immondices sont intégralement compensés par des recettes.

FONCTIONS	2020 (1)	2021	2020	2021
	En euros	en euros	en %	en %
<i>Dépenses non imputables</i>	168.150,00	174.978,79	2,2%	2,2%
<i>Administration et patrimoine privé</i>	2.065.090,07	1.863.003,12	27,3%	23,8%
<i>Dépenses pour pays étrangers</i>	2.600,00	2.600,00	0,0%	0,0%
<i>Sécurité</i>	1.058.163,80	1.121.934,04	14,0%	14,4%
<i>Communications</i>	1.210.819,16	1.102.615,80	16,0%	14,1%
<i>Economie</i>	15.409,67	14.340,62	0,2%	0,2%
<i>Enseignement</i>	502.892,98	589.154,60	6,6%	7,5%
<i>Loisirs - Culture - Sports</i>	353.471,28	547.705,59	4,7%	7,0%
<i>Cultes</i>	40.685,56	32.164,79	0,5%	0,4%
<i>Social - Santé - Travail</i>	1.152.391,27	1.114.593,46	15,2%	14,3%
<i>Salubrité publique - Logement</i>	999.947,09	1.250.805,53	13,2%	16,0%
<i>Total dépenses ordinaires</i>	7.569.620,88	7.813.896,34	100,0%	100,0%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire





Recettes

Recettes ordinaires par nature

Les **ressources fiscales** représentent 60,8% de nos recettes :

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) : 37,6 %
- Taxe additionnelle au précompte immobilier (Prl) : 16,3 %
- Taxe additionnelle à l'impôt sur les véhicules automobiles : 1,5 %
- Taxes locales : 7,4 %

Les additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) se tassent légèrement. L'impact de l'augmentation du taux à 7% sur les recettes à partir du mois d'août 2019 reste donc de 4,3%. La crise du Covid 19 n'engendre pas de recul à ce point mais annihile l'augmentation qui était escomptée.

Les additionnels au précompte immobilier sont stables et ne devraient évoluer que lorsque la régularisation cadastrale de la situation de certains biens immobiliers suite au travail de l'indicateur-expert aura été intégrée par le SPF Finances d'ici 2022.

Avec la décision de porter l'impôt des personnes physiques à 7 % et en maintenant celui des additionnels au précompte immobilier à 1.700 centimes, Beauvechain figure toujours au niveau de la fiscalité parmi les communes privilégiées :

- en 2019, seulement 19,1 % des communes wallonnes bénéficient d'un taux IPP inférieur ou égal à 7 % ;
- en 2019, seulement 3,1 % des communes wallonnes bénéficient d'un taux PI inférieur ou égal à 1.700 centimes.

En matière de fiscalité communale, on constate, d'une part, une poursuite de la diminution des recettes relatives à la taxe sur la diffusion publicitaire et, d'autre part, une augmentation de la taxe sur les secondes résidences à la suite de la régularisation des déclarations effectuées pour les intéressés pour l'acquisition de poubelles à puces et enfin celle relative aux raccordements à l'égout ont été prudemment revues à la baisse compte tenu de la perception actuelle en 2020.

Les taxes perçues directement par notre commune restent également dérisoires : 7,4 % des recettes totales. Elles ont surtout trait à l'environnement et à sa préservation : taxes sur l'enlèvement des immondices, sur la vente de sacs poubelles, sur les permis d'urbanisme, sur la diffusion publicitaire, sur les secondes résidences et sur les versages sauvages.

Les **subsides** perçus au niveau du budget ordinaire représentent une part significative des autres recettes : ils sont principalement composés des subventions relatives à la politique de l'emploi. Nous recevons également une subvention pour la zone de secours.

La ventilation des recettes de transfert relatives à la contribution de l'autorité supérieure pour les APE a également été adaptée conformément aux codes fonctionnels utilisés pour les dépenses de personnel en cohérence avec l'organigramme du personnel et l'introduction de codes supplémentaires : 121 (finances), 138 (travaux), 300 (gardien de la paix), 930 (urbanisme), etc. ;

Les subsides pour l'accueil extra-scolaire (garderie du matin et du soir) et été déplacés du code fonctionnel 835 (crèche) au 722 (enseignement), comme pour les dépenses.

Sur base des instructions de la tutelle, les recettes régionales exceptionnelles octroyées dans le cadre de la crise sanitaire ne sont pas automatiquement réinscrites.

Les recettes de la **dette** (3 %) sont principalement constituées par les revenus engendrés par les dividendes relatifs au gaz et à l'électricité, Les prévisions de dividendes des intercommunales pour le réseau électrique sont revues à la baisse (-12,84 %).

Les recettes du **fonds des communes** représentent 12 % des recettes totales, elles sont principalement constituées d'une dotation générale de la Région wallonne non affectée à des dépenses spécifiques.

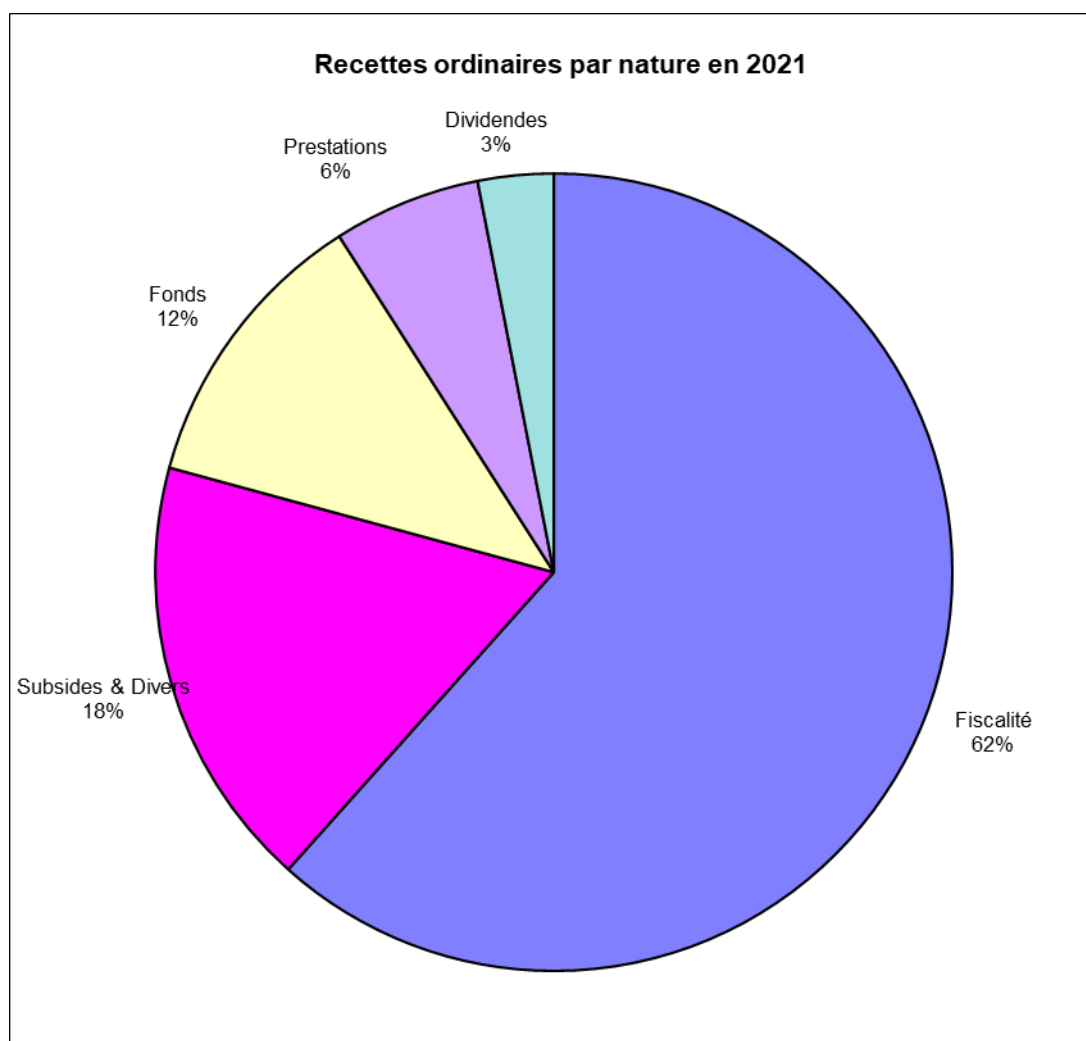
Les recettes de **prestations** (6 %) proviennent de services rendus par la commune ou de la fourniture de biens. Elles sont de nature très diverse : à titre d'illustration, locations de chasse et fermages, locations de salles, produits des concessions aux cimetières, etc. Les recettes les plus importantes concernent la participation financière des parents pour les frais de garde de leurs enfants dans la maison d'accueil de la petite enfance (80.000 EUR), la redevance payée par IPFBW pour l'occupation du domaine public par le réseau électrique et gazier (102.870 EUR), l'intervention des parents dans les repas scolaires (45.000 EUR) et les loyers des logements moyens.

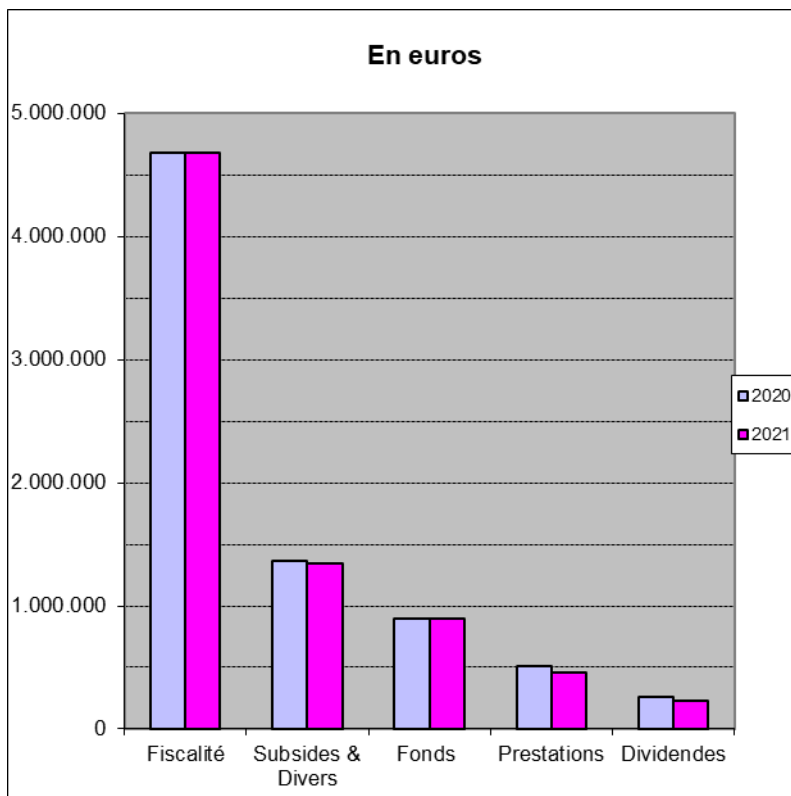
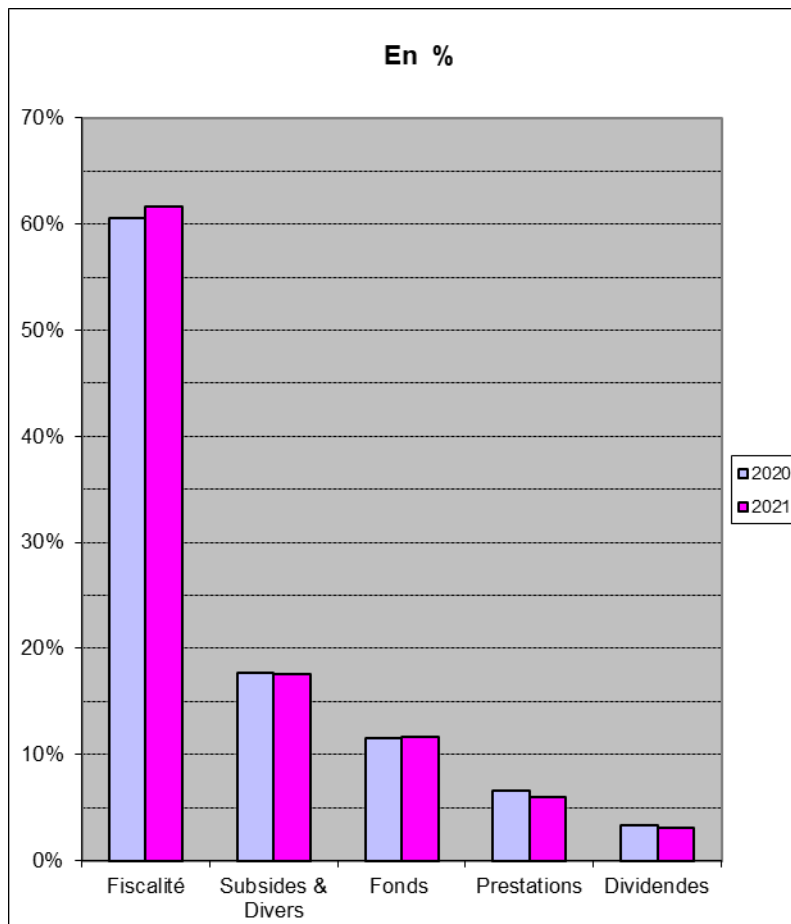
Les recettes de prestations pour l'administration générale ont été adaptées à la baisse en fonction des droits constatés au compte 2019.

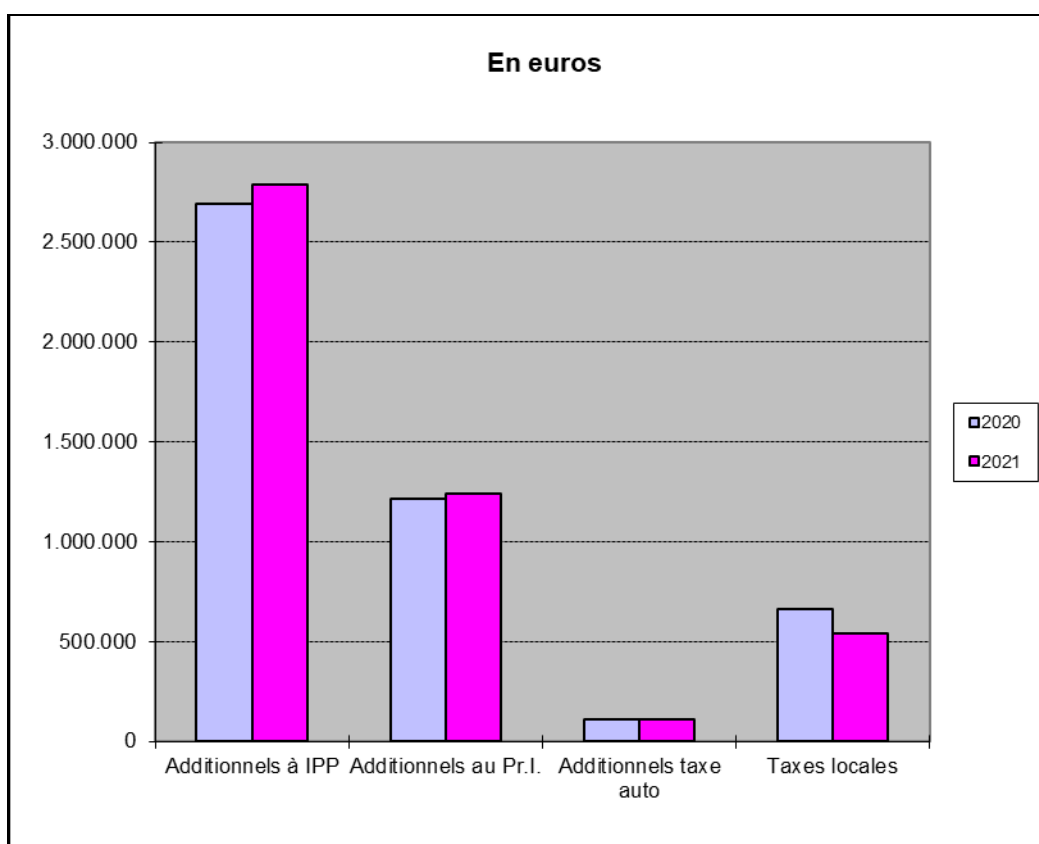
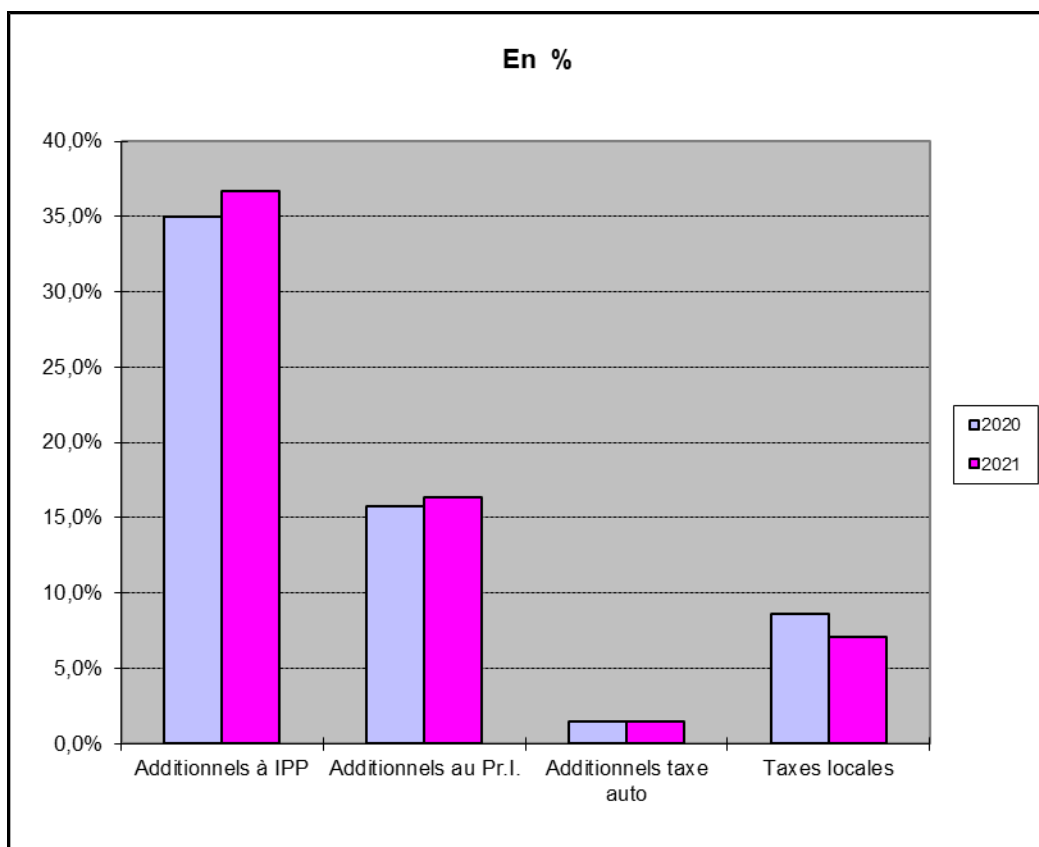
En matière d'enseignement les recettes ont été adaptées à la baisse en fonction de l'activité espérée en période de crise sanitaire.

NATURE	2020 (1) en euros	2021 en euros	2020 en %	2021 en %
PRESTATIONS	513.925,58	454.799,58	7%	6%
TRANSFERT	6.961.999,30	6.912.419,99	90%	91%
- Fiscalité	4.681.903,51	4.682.781,33	61%	62%
- Subsidés & Divers	1.367.958,43	1.338.828,68	18%	18%
- Fonds	893.240,03	890.809,98	12%	12%
DETTE	258.998,91	233.248,51	3%	3%
PRELEVEMENTS	0,00	0,00	0%	0%
TOTAL	7.734.923,79	7.600.468,08	100%	100%

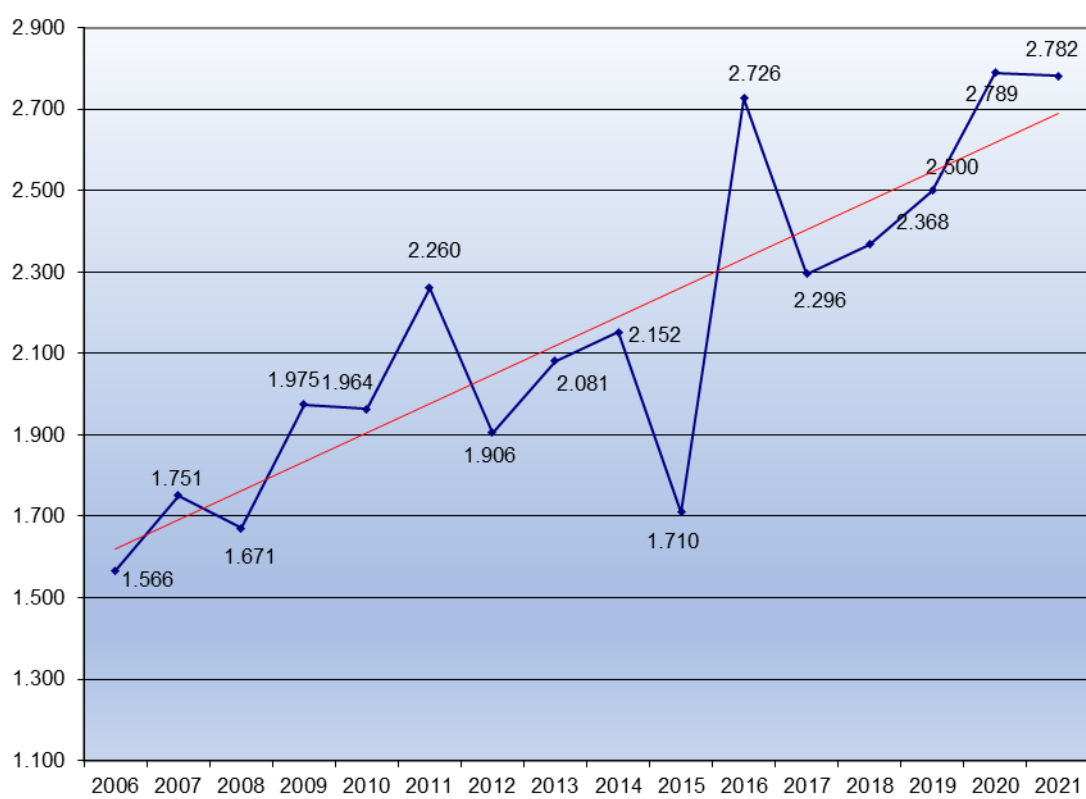
(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire



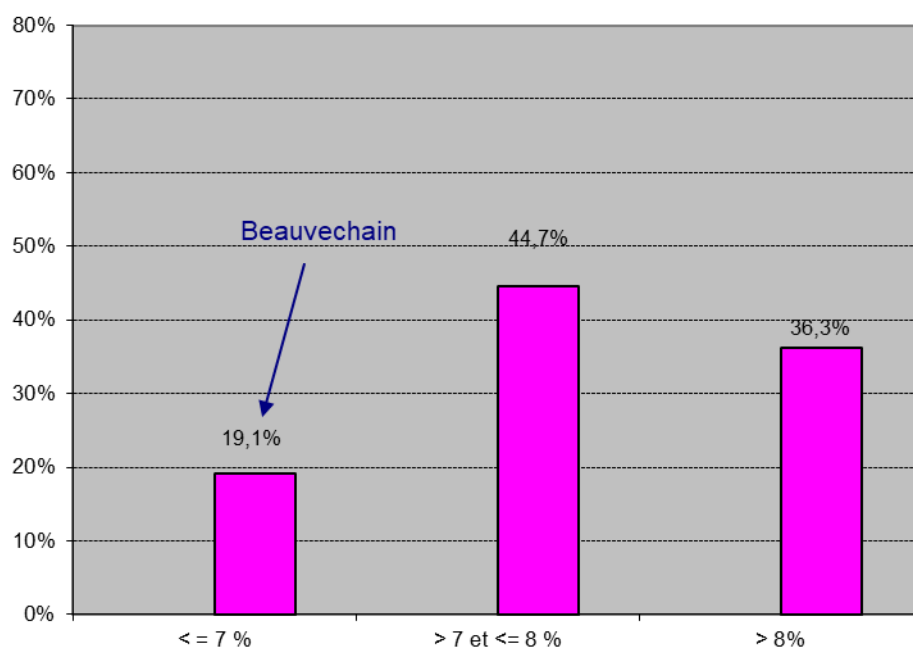




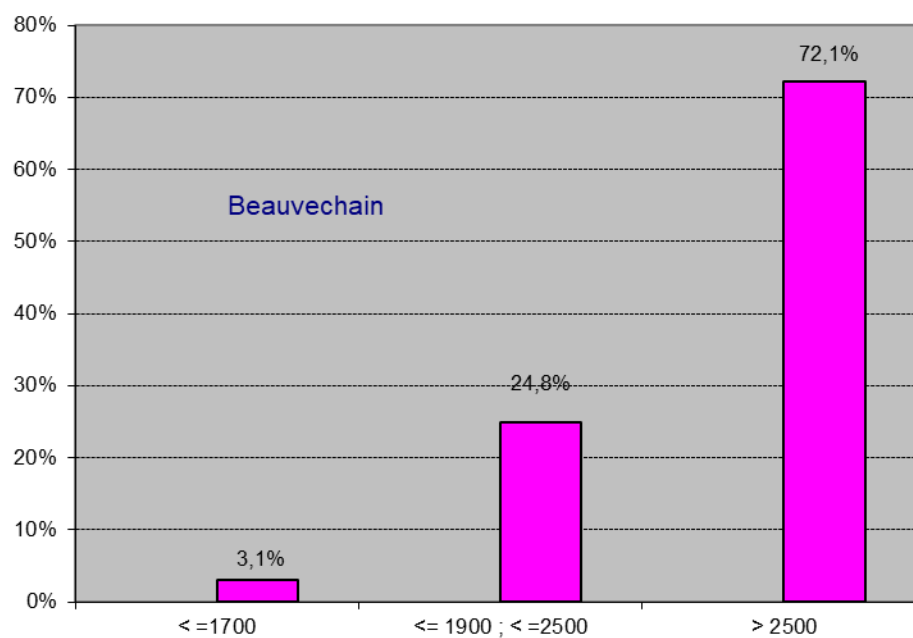
Evolution des additionnels à l'impôt des personnes physiques (en milliers d'euros)



Additionnels IPP



Additionnels au PI



Recettes ordinaires par fonctions

Ce tableau n'est pas inclus car il donne peu d'information dans la mesure où la plupart des recettes ne sont pas imputables à des fonctions précises.

FONCTIONS	2020 (1)	2021	2020	2021
	en euros	en euros	en %	en %
<i>Recettes non imputables</i>	5.580.990,77	5.579.408,05	72%	73%
<i>Administration - Patrimoine privé</i>	342.156,79	197.821,76	4%	3%
<i>Sécurité</i>	78.852,53	126.352,53	1%	2%
<i>Communications</i>	344.426,00	327.865,15	4%	4%
<i>Economie</i>	377.568,57	351.180,09	5%	5%
<i>Enseignement</i>	292.218,18	332.191,92	4%	4%
<i>Loisirs - Culture - Sports</i>	48.650,00	104.451,95	1%	1%
<i>Cultes</i>	0,00	0,00	0%	0%
<i>Social - Santé</i>	307.431,38	260.507,85	4%	3%
<i>Salubrité publique - Logements</i>	362.629,13	320.688,78	5%	4%
<i>Total recettes ordinaires</i>	7.734.923,35	7.600.468,08	100%	100%

(1) budget de l'exercice propre après la dernière modification budgétaire

4. ANALYSE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Choix des dépenses

Administration

2021 0001	Administration - Achat de mobilier de bureau	3.000,00
2021 0002	Administration - Achat de mobiliers divers : réfectoire du personnel	5.000,00
2021 0003	Administration - Achat de matériel et logiciels informatique	30.900,00
2021 0004	Administration - Achat de matériel d'équipement : lave-vaisselle, machine à café, ...	2.500,00

Patrimoine privé

2011 0028	Bâtiments - Travaux d'aménagements - Hamme-Mille : maison rurale	420.000,00
2017 0024	Bâtiments - Travaux d'aménagements - La Bruyère : Cure	910.000,00
2021 0005	Bâtiments - Travaux d'aménagement : porte du numéro 3 de la Place communale	4.000,00
2021 0006	Bâtiments - Maintenance extraordinaire : rénovation Bar CCB	3.000,00
2021 0007	Bâtiments - Travaux d'aménagement : décoration du hangar communal	4.000,00
2021 0008	Bâtiments - Equipement/Maintenance extraordinaire : barillet salle l'Ecluse	2.000,00
2021 0009	Bâtiments - Equipement/Maintenance extraordinaire : installation de panneaux photovoltaïques MC3	18.000,00
2021 0010	Bâtiments - Equipement/Maintenance extraordinaire : réseau de chaleur et chaufferie biomasse	350.000,00

Voirie

2017 0011	Voirie - Travaux d'aménagements - Hamme-Mille : Centre - Cœur de village	60.000,00
2020 0022	Voirie - Travaux d'aménagements & honoraires : Saint-Corneille - PIC 2019-2021	750.000,00
2021 0011	Voirie - Honoraires : Etude PCM (Mode doux)	60.000,00
2021 0012	Voirie - Travaux d'aménagements - Vert horizons : Liaisons cyclables	185.000,00
2021 0013	Voirie - Travaux d'aménagements : réfections diverses	100.000,00
2021 0014	Voirie - Travaux de construction - Ouvrage d'art : passerelle chemin 24	20.000,00
2021 0015	Voirie - Achat de véhicules : camionnette	20.000,00
2021 0016	Signalisation routière : marquage des pistes cyclable	50.000,00
2021 0017	Voirie - Divers équipements - Mobilier urbain : bancs, poubelles, ...	15.000,00
2021 0018	Voirie - Divers équipements - Hamme-Mille : box-vélo	6.500,00
2021 0019	Eclairage - Maintenance extraordinaire : éclairage public LED	50.000,00

Commerce et artisanat

2021 0020	Commerce et artisanat - Achat de mobiliers divers : tables, tonnelles, étales, ...	5.000,00
-----------	--	----------

Enseignement

2021 0021	Enseignement - Aménagement bâtiments : Châssis, stores, isolation toiture, ...	35.000,00
2021 0022	Enseignement - Achat de mobilier divers : Tables, chaises, armoire (classes en immersion)	6.500,00
2021 0023	Enseignement - Ecole de La Bruyère - Achat de matériel informatique : TBI mobile, TBI, PC, casque	8.500,00
2021 0024	Enseignement - Ecole TLG : Achat de mobiliers divers : Toboggan, tables de pique-nique	5.000,00
2021 0025	Etude d'aménagement d'une zone d'espace communautaire : honoraires	50.000,00

Culture & cultes

2021 0027	MMC - Achat de matériel informatique : projet "Bouclier bleu"	3.000,00
2021 0028	Culte - Restauration pour le clocher de l'église de Hamme-Mille : Cadran d'horloge, moteur & cloche	10.000,00

Social - Enfance - Jeunesse

2021 0029	Crèches - Bâtiments - Travaux d'aménagement - Extension MCAE : Honoraires et travaux	140.000,00
2021 0030	Crèches - Achat de mobilier et de matériel d'équipement : local repas/repos	6.500,00
2021 0026	Plaines de jeux - Equipement/maintenance extraordinaire : achat de jeux	10.000,00
2021 0038	Subside en capital pour le CPAS : "Acquisition de matériel informatique"	1.500,00

Salubrité publique & Environnement

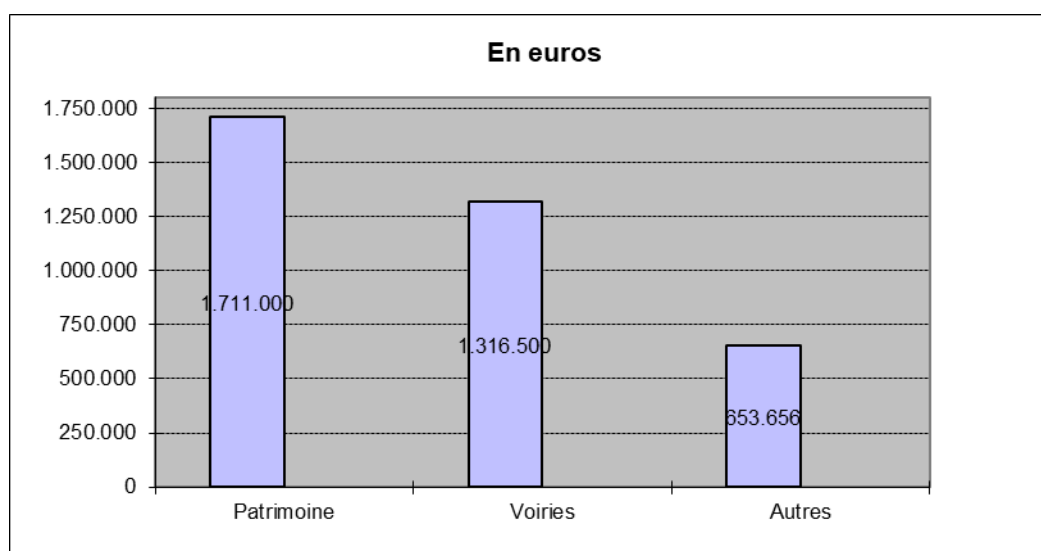
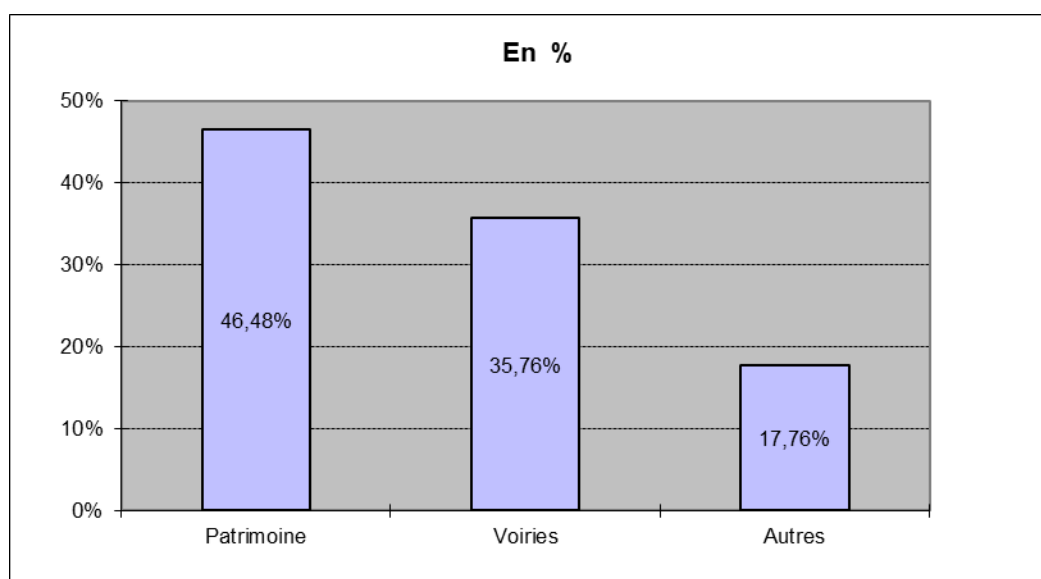
2021 0031	Propreté - Achat matériel d'équip. et d'exploit.: nettoyeur haute pression	5.000,00
2021 0037	Propreté - Achat matériel d'équip. et d'exploit.: vidéosurveillance	3.300,00
2021 0032	Cimetière - Equipement/Maintenance extraordinaire : cimetière de Nodebais	75.000,00
2021 0033	Cimetière - Achat matériel d'équip. et d'exploit.: machine pour gravures, brouette motorisée à chenille	9.000,00
2021 0034	Environnement - Terrains - Travaux d'aménagements : zones de rétention	75.000,00
	Egouts - Libération des participations dans le cadre des contrats d'agglomération	80.456,34

Logement & Urbanisme

2021 0035	Logements - Construction de logements à Hamme-Mille : honoraires	75.500,00
2021 0036	Urbanisme - Achat de matériel informatique : imprimante plotter/scanner	8.000,00

Total général : 3.681.156,34 €

Les investissements concernent surtout le patrimoine et la voirie.

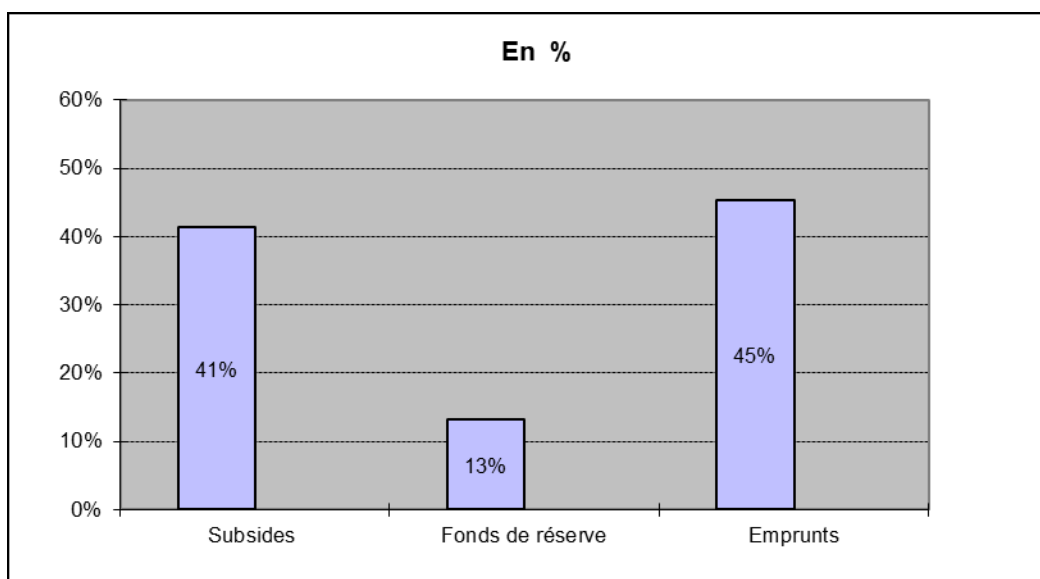
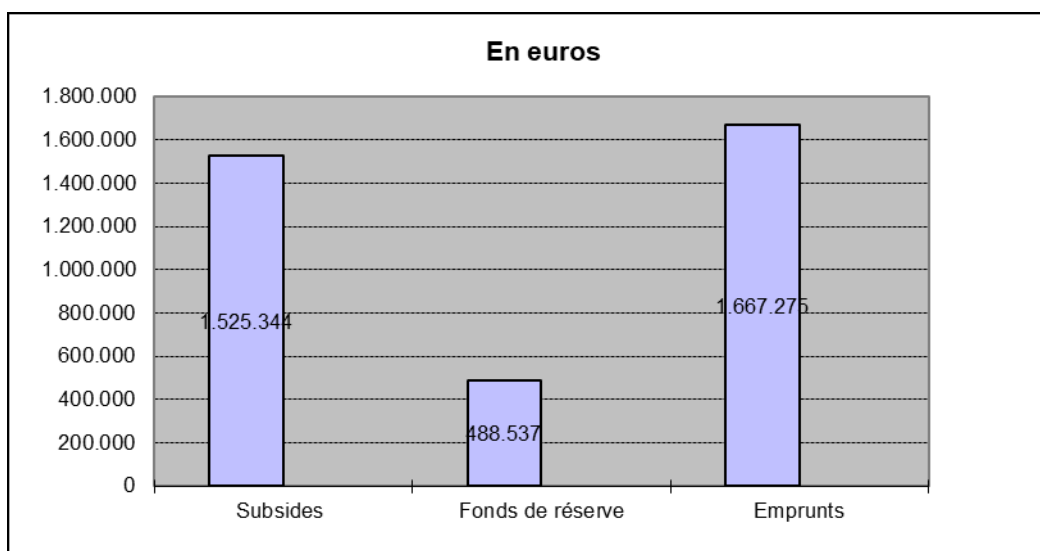


Choix des modes de financement

Le service ordinaire produit chaque année un résultat qui génère des moyens de financement gratuits : il s'agit des fonds propres que nous affectons dans un fonds de réserve pour financer les investissements.

Nous recevons des subsidés principalement pour les maisons rurales de Hamme-Mille et de la Bruyère, mais aussi pour l'aménagement du cœur de village de Hamme-Mille, les travaux de voirie Saint-Corneille (PIC 2019-2021), les liaisons cyclables Vert Horizons, le réseau de chaleur biomasse et quelques plus petits investissements spécifiques.

Divers emprunts sont prévus, mais au moment de l'injection du compte 2020 dans le budget 2021, nous espérons pouvoir les remplacer en partie par un financement sur fonds propres.



5. CONCLUSIONS

Les principales tendances constatées sont les suivantes :

- augmentation des dépenses de personnel ;
- stabilisation des dépenses de fonctionnement ;
- augmentation des dépenses de transfert suite à la hausse de l'intervention en faveur de la zone de police, du CPAS et de la convention avec ISBW ;
- niveau dérisoire des charges financières ;
- taux des additionnels IPP augmenté en 2019, mais maintenu depuis 2020 à un niveau privilégié ;
- taux des additionnels PI maintenu, mais mesures prises pour augmenter à moyen terme la base imposable.
- stabilisation du fonds des communes ;
- taxes locales en baisse ;
- stabilité supposée des dividendes.

Les projets d'investissement qui concernent surtout le patrimoine et la voirie sont financés par des subsides, des fonds propres et des emprunts.

**RAPPORT SUR LA SITUATION
DE L'ADMINISTRATION ET
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE
POUR 2020**

Arrêté à la date du 31 octobre 2020.

1.	DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024	7
2.	PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL	7
3.	NOS ELUS	7
3.1.	COLLEGE COMMUNAL	7
3.2.	CONSEIL COMMUNAL	9
3.3.	REMUNERATIONS 2019	11
3.4.	MANDATAIRES COMMUNAUX REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES INTERCOMMUNALES, SOCIETES, ASSOCIATIONS ET COMMISSIONS - LEGISLATURE 2018-2024	16
4.	PARTICIPATION CITOYENNE.....	19
4.1.	COMMISSION PARITAIRE LOCALE (CO.PA.LOC)	19
4.2.	CONSEIL DE PARTICIPATION	20
4.3.	COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE - C.C.A.T.M.	20
4.4.	COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL	22
4.5.	COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL.....	24
4.6.	CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES	26
4.7.	COMMISSIONS AGRICOLE COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES (COLLEGE COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2018)	26
5.	POPULATION - ETAT CIVIL.....	27
5.1.	APERÇU STATISTIQUE	27
5.2.	ETAT CIVIL	30
5.3.	JUBILAIRES.....	30
5.4.	PRIMES COMMUNALES DE NAISSANCE	30
5.5.	CORPS ELECTORAL.....	31
5.6.	JURES D'ASSISES.....	31
5.7.	CIMETIERES	31
5.8.	E-SERVICES	32
6.	SERVICES COMMUNAUX.....	32
6.1.	CADRE (COMPOSITION DE L'EFFECTIF)	32
6.2.	MOUVEMENTS	33
6.3.	FORMATIONS	37
6.4.	COMITE DE NEGOCIATION SYNDICALE	37
7.	ACCUEIL TEMPS LIBRE	37
7.1.	COORDINATION ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE)	38
7.2.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L'ISBW	38
7.3.	ETAT DES LIEUX ET PROGRAMME CLE 2021-2025	38
7.4.	PLAN D' ACTIONS 2019-2020	42
7.5.	RAPPORT D' ACTIVITES 2019-2020	43
7.6.	ACTIVITES REALISEES EN 2020	43
7.7.	OPERATION PLACE AUX ENFANTS	44
8.	COMMUNICATION ET EVENEMENTS.....	45

8.1.	APPLICATION COMMUNALE « BEAUVECHAIN EN POCHE ».....	45
8.2.	APPLICATION BETTERSTREET.....	46
8.3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.....	46
8.4.	BULLETIN COMMUNAL.....	46
8.5.	NEWSLETTER.....	47
8.6.	RESEAUX SOCIAUX.....	47
8.7.	SITE INTERNET COMMUNAL.....	47
9.	CULTURE	48
9.1.	CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN ASBL.....	48
9.2.	JUMELAGE.....	50
9.3.	MERITE CULTUREL DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN	50
9.4.	ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE » : CONVENTION DE PARTENARIAT	51
10.	DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE.....	52
10.1.	CONSTATS ET PROCES-VERBAUX.....	52
10.2.	COMPTABILISATION DES CONSTATATIONS, AVERTISSEMENTS ET PROCES-VERBAUX (2020)	53
10.3.	RESOLUTION DES POINTS NOIRS DU PROGRAMME D’ACTION 2020-2022 DU CONTRAT DE RIVIERE DYLE-GETTE 54	
10.4.	PLAN LOCAL DE PROPRETE 2020.....	55
11.	ECONOMIE	56
11.1.	QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS	56
11.2.	REUNIONS THEMATIQUES.....	58
11.3.	APPEL A PROJET PLAN DE RELANCE.....	59
12.	ENERGIE	59
12.1.	POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE D’ENERGIE	59
12.2.	DESCRIPTIF DE LA FONCTION	59
12.3.	ACTION MENEES DU 01.10.2019 AU 30.09.2020 : ANALYSE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (PEB) DANS LES DEMANDES DE PERMIS D’URBANISME	60
12.4.	CONSEIL AUX CITOYENS ET AUX SERVICES COMMUNAUX	60
12.5.	REDUCTION DE LA CONSOMMATION D’ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX.....	61
13.	ENFANCE	62
13.1.	PLAINES ET ACTIVITES COMMUNALES DE VACANCES.....	62
13.2.	JOURNEE DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE.....	64
14.	ENSEIGNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020	65
14.1.	PERSONNEL PAR IMPLANTATION	65
14.2.	POPULATION SCOLAIRE DANS CHAQUE IMPLANTATION.....	67
14.3.	JOURNEES INTERSCOLAIRES.....	67
14.4.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L’ISBW	68
15.	ENVIRONNEMENT ET MOBILITE.....	68
15.1.	PROJETS	68
15.2.	DECHETS : REEL 2019.....	70
16.	FINANCES	73

16.1. ENUMERATION DES TAXES ET REDEVANCES	73
16.2. DETTE	75
16.3. BUDGET POUR L'EXERCICE 2020 (APRES DERNIERE MB ET ADAPTATION DU TABLEAU DE SYNTHESE)	75
16.4. COMPTE 2019.....	75
16.5. BUDGET 2020	76
16.6. SUBSIDES AUX SOCIETES POUR 2020	76
16.7. SUBSIDES ORDINAIRES VERSES AUX FABRIQUES D'EGLISE	78
16.8. ASBL LA PENSEE LIBRE DE LA NETHEN	79
16.9. AIDE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT	79
17. INDICATEUR EXPERT	80
17.1. DESCRIPTIF DE LA FONCTION	80
17.2. ACTION MENEES.....	80
17.3. PROJETS FUTURS.....	81
18. JEUNESSE	81
18.1. OPERATION "ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE"	81
18.2. POINT JEUNESSE DE BEAUVECHAIN - CONVENTION AVEC INFOR JEUNES BRABANT WALLON ASBL ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES EN MILIEU OUVERT « SAJMO » DE JODOIGNE	82
18.3. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS.....	83
19. LOGEMENT.....	84
19.1. PRESENTATION DU SERVICE.....	84
19.2. INVENTAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS	85
19.3. LOYERS PERÇUS	86
19.4. PROJETS EN COURS	86
19.5. PROPOSITIONS DE FUTURS PROJETS.....	87
20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ.....	87
20.1. INVENTAIRE RAISONNE DES CIMETIERES HISTORIQUES DE LA COMMUNE.....	87
20.2. DANS LES ECOLES	88
20.3. LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2020	89
20.4. PARTICIPATION AUX FESTIVITES DU MILLENAIRE DE L'EGLISE DE TOURINNES-LA-GROSSE	89
20.5. L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE DE LA COMMUNE	89
20.6. LE PROJET-PILOTE « COMMUNES BOUCLIER BLEU »	90
20.7. LA PARTICIPATION AU FESTIVAL MUSIQUE 3	90
20.8. PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA MEMOIRE ET DE LA CITOYENNETE.....	91
20.9. REPONSE AUX DEMANDES JOURNALIERES A LA MMC.....	91
21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS.....	92
21.1. SERVICES TECHNIQUES.....	92
21.2. SERVICES ADMINISTRATIFS.....	93
22. PATRIMOINE	95
22.1. LOCATIONS.....	95
22.2. DROIT DE CHASSE SUR LES BIENS APPARTENANT A LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN	96
22.3. FERMAGES	96
22.4. CONCESSIONS AU CIMETIERE	96

23. PETITE ENFANCE	96
23.1. CRECHE COMMUNALE "LES SAUVERDIAS"	96
23.2. SERVICE DES ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNEES	97
23.3. CONSULTATIONS O.N.E.	98
23.4. BEBEBUS.....	98
24. PLAN DE COHESION SOCIALE	98
24.1. REALISATION DU PLAN POUR 2019-2020.....	99
24.2. GESTION QUOTIDIENNE	102
24.3. AUTRE(S).....	102
24.4. ANCIENS PROJETS DU PCS 2014-2019	102
24.5. AINES.....	102
25. PLANIFICATION D'URGENCE.....	104
25.1. PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION	104
25.2. EXERCICE DE TERRAIN 1W– POST CRASH MANAGEMENT	104
25.3. EXERCICE DE TABLE 1W – POST CRASH MANAGEMENT	104
25.4. BE-ALERT.....	104
26. PROTECTION DES DONNEES.....	105
27. SALLES COMMUNALES.....	106
28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL	106
29. SPORT	107
29.1. SALLE SPORTIVE POLYVALENTE	107
29.2. MERITE SPORTIF DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN 2020	107
30. TOURISME.....	108
30.1. BALADES.....	108
31. TRAVAUX PUBLICS	108
31.1. TRAVAUX DE VOIRIE	108
31.2. TRAVAUX MOBILITE	109
31.3. AUTRES TRAVAUX.....	110
31.4. BATIMENTS	111
31.5. CONTRAT D'EGOUTTAGE	114
32. URBANISME	114
32.1. PERMIS DELIVRES	114
32.2. CERTIFICATS D'URBANISME DELIVRES.....	115
32.3. PERMIS D'ENVIRONNEMENT.....	115
32.4. PERMIS UNIQUES	115
32.5. CONTROLE ET INDICATION SUR PLACE DE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS	115
32.6. MISE EN OEUVRE DES ZONES D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC).....	116
33. GESTION LOCALE DE LA CRISE DU COVID-19.....	116
33.1. CHAPITRE I – LA GESTION DE CRISE – PREMIERE VAGUE	116

33.2. CHAPITRE II - GESTION DE RISQUE	120
33.3. CHAPITRE III - GESTION DE CRISE – SECONDE VAGUE.....	122
34. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI.....	124
34.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	124
35. AGRICULTURE	125
35.1. CALAMITES AGRICOLES	125
36. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE	125
36.1. COMPOSITION DU C.P.A.S.....	125
36.2. PERSONNEL DU C.P.A.S.	126
36.3. BUREAU PERMANENT	126
36.4. COMITE DE CONCERTATION	126
36.5. BUDGETS DU CPAS	127
37. POLICE LOCALE.....	127
37.1. ZONE DE POLICE "ARDENNES BRABANÇONNES"	127
37.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES	129

Chiffres clés

	Nombre de points traités	
	2019	31/10/2020
Collège	1874	1299
Conseil	303	196
Total	2177	1495

	Courriers	
	2019	31/10/2020
Entrants	6517	4837
Sortants	3445	2057
Total	8555	6894

1. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le conseil communal a approuvé le 29 janvier 2019 la déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024.

2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Outil stratégique de planification et d'évaluation des actions communales, le Programme Stratégique Transversal est avant tout un outil de bonne gestion dont l'objectif est d'aider les communes à mieux programmer leurs politiques. Depuis cette nouvelle législature 2018-2024, le PST est obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales.

Les actions reprises dans les différents objectifs ont fait l'objet de plusieurs consultations préalables à la tenue des élections d'octobre 2018. Le volet interne de ce plan a, quant à lui, fait l'objet d'une concertation du personnel de l'administration afin que les priorités soient fixées en fonction de leur réalité de terrain.

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et s'il échet de rectifier le tir.

Le Conseil communal a pris acte du PST en sa séance du 23 septembre 2019, tel qu'il avait été arrêté par le Collège communal en sa séance du 10 septembre 2019.

Le PST est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique. Il comprend 7 objectifs stratégiques, 37 objectifs opérationnels et 146 actions.

3. NOS ELUS

3.1. Collège communal

Les Echevins sont proposés dans le Pacte de Majorité adopté par le Conseil communal ; avec le Bourgmestre et le Président du Conseil de l'Action Sociale, ils constituent le Collège communal.

Présidé par le Bourgmestre, en présence du Directeur général qui en assure le secrétariat, il se réunit une fois par semaine ou chaque fois que l'exige l'urgence des affaires.

Les réunions ne sont pas publiques ; elles font l'objet de délibérations qui sont actées dans un procès-verbal et transcrites dans un registre.

Les compétences administratives du Collège communal s'étendent de manière globale aux matières suivantes :

- la convocation du Conseil communal ;
- l'exécution des lois et arrêtés relatifs à l'administration générale ;
- l'exécution des réglementations provinciales ;
- l'exécution des décisions du Conseil communal ;
- l'administration de la commune.

3.1.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018	
Carole GHIOT, Bourgmestre	Affaires générales, Etat-civil, Police, Personnel, Logement, Travaux, Aménagement du Territoire et Urbanisme.
Brigitte WIAUX, 1ère Echevine	Développement rural, Développement durable, Agriculture, Environnement, Citoyenneté et Bien-être animal.
Isabelle DESERF, Echevine	Enseignement, Enfance, Jeunesse et Bien-être.
Benjamin GOES, Echevin	Culture, Associations, Economie, Transitions numérique et énergétique.
Lionel ROUGET, Echevin	Mobilité, Sécurité routière, Sport, Finances.
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS	Cohésion sociale, Egalité des chances et Aînés

	Nombre de réunions au 31/10/2020	Nombre de points au 31/10/2020
Collège	42	1299

3.2. Conseil communal

Les membres du Conseil communal (19 pour notre commune) sont élus pour six ans par les électeurs de la commune le deuxième dimanche du mois d'octobre. Le Conseil communal se réunit au moins 10 fois par an sur convocation du Collège communal. Il est présidé par Madame Anne-Marie Vancaster. Toute décision doit être prise à la majorité des voix. Un procès-verbal est rédigé par le Directeur général. Les séances du Conseil communal sont publiques sauf lorsqu'il s'agit de questions de personnes auquel cas le huis clos est prononcé.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans les délais utiles, informés de l'ordre du jour, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation définit tout ce qui est de la compétence du Conseil communal.

C'est ainsi que le Conseil communal :

- règle tout ce qui est d'intérêt communal à savoir, principalement le contrôle des décisions du Collège communal, la gestion du patrimoine, les impôts communaux, le vote du budget, la reddition des comptes, la nomination du personnel, les décisions du CPAS, les budget et compte du CPAS ... ;
- délibère de tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure (Province, Région, Etat fédéral) ;
- fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police ;
- peut établir des sanctions pénales ou administratives pour les infractions aux règlements et ordonnances ;
- peut créer, en son sein, des commissions pour préparer des dossiers à discuter ;
- peut instituer des commissions ou conseils consultatifs chargés de rendre des avis sur des questions déterminées.

3.2.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018	
<i>Liste B. Ensemble (Beauvechain ensemble)</i>	
Carole GHIOT	
Brigitte WIAUX	
Isabelle DESERF	
Benjamain GOES	
Lionel ROUGET	
Monique LEMAIRE-NOËL	
Anne-Marie VANCASTER, Présidente	

André GYRE (décédé le 12/05/2020)
Freddy GILSON
Marie-José FRIX
François SMETS
Moustapha NASSIRI
Evelyne SCHELLEKENS
Bruno VAN de CASTEELE
Julie SNAPPE, installée le 29/06/2020 en remplacement de André GYRE
<i>Liste ECOLO</i>
Jérôme COGELS
Mary van OVERBEKE
Antoine DAL
<i>Liste Intérêts Communaux</i>
Claude SNAPS
<i>Liste NENA</i>
Eric EVRARD

	Nombre de réunions au 31/10/2020	Nombre de points au 31/10/2020
Conseil	7	196

3.3. Rémunérations 2019

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Total rémunérations et/ou jetons de présence 2019 Montants bruts imposables
COGELS Jérôme	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	Zone de Police	Membre du Conseil	208.94 €
	Non rémunéré : In BW Scrl - Délégué Immobilière publique du centre et de l'est du BW - Délégué IMIO - Délégué		
DAL Antoine	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172 €
	Non rémunéré : ORES Assets - Délégué ISBW - Délégué CCA - Suppléant Trophée du Mérite sportif communal – Membre		
DESERF Isabelle	Collège communal	Echevine	26.630,40 €
	Non rémunéré : CCA - Présidente CECP - Déléguée ISBW – Déléguée CCB – Déléguée COPALOC – Membre Conseil de participation – Membre Trophée du Mérite culturel – Membre Trophée du Mérite sportif – Membre CLDR - Membre		
EVRARD Eric	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	CPAS	Conseiller	1.172,05 €
FRIX Marie-José	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	1.278,60 €
	Zone de police	Membre du Conseil de police	640,10 €
	BRUTELE	Administrateur (remplacée en mai par L. Rouget)	0 €
	Non rémunéré : IPBW – Déléguée		

GHIOT Carole	Collège communal	Bourgmestre	47.227,68 €
	UVCW	Déléguee	0 €
	OTW	Administratrice	2.480,88 €
	Non rémunéré : Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ASBL – Déléguée Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée Comité de concertation Communhe-CPAS – Déléguée Comité de négociation syndicale – Membre COPALOC – Membre Commission d’attribution des logements – Membre Conseil de participation – Membre CLDR - Membre		
GILSON Freddy	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.278,60 €
	Non rémunéré : ORES - Délégué IPFBW- Délégué CLDR - Suppléant Trophée du Mérite sportif – Membre Trophée du Mérite culturel - Membre		
GOES Benjamin	Commune de Beauvechain	Echevin	28.336,68 €
	Province du Brabant wallon	Conseiller provincial	426,72 €
	In BW	Administrateur et Vice-Président du Collège exécutif	9.090,36 €
	In BW	Administrateur et Membre du Collège exécutif à partir du 01/07/18	2.125,24
	Energie BW	Administrateur délégué puis Vice-Président	11.152,07
	Non rémunérés : ALE – Délégué ORES Assets – Délégué Centre culturel de Beauvechain – Président IMIO – Délégué CCBW – Délégué Maison du conte et de la littérature – Délégué Maison du Tourisme – Délégué IPFBW – Délégué CCA – Suppléant CLDR – Suppléant Trophée du Mérite culturel - Membre		

GYRE André	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	Non rémunéré : CRIBW – Délégué ISBW - Délégué		
LEMAIRE Monique	Commune de Beauvechain	Présidente du CPAS	31.784,55 €
	Non rémunéré : ISBW – Déléguée AIS BW – Déléguée Crédit social du BW – Déléguée COPALOC – Membre ALE – Déléguée CCA – Suppléante CLDR - Membre		
NASSIRI Moustapha	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	Zone de Police	Membre du Conseil	512,08 €
	Non rémunéré : In BW – Délégué BRUTELE – Délégué TV Com ASBL – Délégué ALE – Délégué CCATM – Membre CLDR – Membre Comité d’attribution des logements – Membre Trophée du Mérite sportif - Membre		
ROUGET Lionel	Commune de Beauvechain	Echevin	28.501,03 €
	IPFBW	Président	4.876,05 €
	GIE IPFW	Membre du CA	0 €
	Zone de police (1 réunion puis remplacement)	Membre du Conseil de Police	128.02 €
	I.B.S.W.	Administrateur	426,73 €
	EBW SA (3 réunions puis remplacement)	Administrateur	426,73 €
	Publisolar SA	Président	0 €
	Banque Nationale	Censeur	5.140,45 €
	Non rémunéré : OTW – Délégué ALE – Président Trophée du Mérite sportif – Membre Comité de concertation Commune – CPAS – Membre		

	Comité de négociation syndicale – Membre CLDR – Membre Tennis Club ASBL - Représentant		
SCHELLEKENS Evelyne	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	1.065,50 €
	Non rémunéré : CCB – Déléguée In BW – Déléguée Immobilière publique du centre et de l'est du BW – Déléguée Ethias – Déléguée Trophée du Mérite culturel – Membre CLDR - Membre		
SMETS François	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	CPAS de Beauvechain	Conseiller	1.278,60 €
	Non rémunéré : BRUTELE – Délégué CCB – Délégué Crédit social du BW SA – Suppléant COPALOC – Membre ALE – Délégué Trophée du Mérite sportif - Membre		
SNAPS Claude	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.065,50 €
	Non rémunéré : CLDR – Membre Trophée du Mérite culturel - Membre		
VANCASTER Anne-Marie	Commune de Beauvechain	Présidente du Conseil communal	1.147,19 €
	Non rémunéré : ORES – Déléguée ISBW – Déléguée CCA – Membre COPALOC – Membre Contrat de rivière Dyle-Gette ASBL – Suppléante CECP - Suppléante		
VAN de CASTEELE Bruno	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.172,05 €
	Non rémunéré : CCB – Délégué IPFBW – Délégué IMIO – Délégué OTW – Délégué		

VAN OVERBERKE Mary	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	958,95 €
	Non rémunéré : IPFBW – Déléguée BRUTELE – Déléguée CCA – Membre CLDR – Suppléant COPALOC – Membre		
WIAUX Brigitte	Commune de Beauvechain	1ere échevine	28.336,68 €
	Fondation rurale	Administratrice et membre du bureau	1.264,05 €
	SWDE	Membre du Comité d'exploitation et du comité exécutif	1.488,24 €
	CCATM	Membre	0 €
	Non rémunéré : ORES - Déléguée AG IPFBW - Déléguée AG InBW - Déléguée AG ETHIAS - Déléguée suppléante AG IMIO – Déléguée AG Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée AG Contrat de rivière Dyle-Gette Brabant wallon ASBL - Déléguée AG Union des Villes et Communes de Wallonie - Déléguée AG SWDE - Déléguée BRUTELE – Déléguée Maison de l'urbanisme – suppléante CLDR – Membre Comité de concertation Commune-CPAS - Membre Comité de négociation syndicale – Membre Conseil Consultatif de la Mobilité en BW - Membre Conseil Consultatif de l'Economie en BW - Observatrice		

3.4. Mandataires communaux représentant la commune au sein des différentes intercommunales, sociétés, associations et commissions - Législature 2018-2024

3.4.1. Délégués communaux aux assemblées générales

Centre Culturel de Beauvechain - C.C.B. asbl	DESERF Isabelle GOES Benjamin SCHELLEKENS Evelyne SMETS François VAN de CASTEELE Bruno VANDERHASSELT-KAYAERT Andrée LEMAIRE-NOËL Monique	MALOENS Danielle	07/01/2019 - 21/10/2019
ORES Assets	GILSON Freddy GOES Benjamin VANCATER Anne-Marie WIAUX Brigitte	DAL Antoine	18/02/2019
IPFBW	GILSON Freddy VAN de CASTEELE Bruno ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
In BW scrI	GOES Benjamin NASSIRI Moustapha SCHELLEKENS Evelyne WIAUX Brigitte	COGELS Jérôme	18/02/2019
ISBW	DESERF Isabelle VANCATER Anne-Marie LEMAIRE-NOËL Monique ~~GYRE~~ André (remplacé par Julie SNAPPE)	DAL Antoine	18/02/2019 29/06/2020
IMIO	WIAUX Brigitte GOES Benjamin VAN DE CASTEELE Bruno SNAPPE Julie	COGELS Jérôme	18/02/2019
BRUTELE	~~FRIX Marie-José~~ (remplacée par Lionel ROUGET) NASSIRI Moustapha SMETS François WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019 27/05/2019
Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon	LEMAIRE-NOEL Monique		18/02/2019
Centre Culturel du Brabant wallon - C.C.B.W. asbl	GOES Benjamin VANSCHVENSTEEN Arnaud	/	18/02/2019
Contrat de rivière Dyle-Gette asbl - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	WIAUX Brigitte, effective VANCATER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces – Désignation d'un représentant communal effectif et d'un représentant communal suppléant aux assemblées générales	DESERF Isabelle, effective VANCATER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019

Crédit Social du Brabant Wallon S.A. - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	LEMAIRE-NOEL Monique SMETS François		18/02/2019
C.R.I.B.W. asbl - Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GYRE André (remplacé par Julie SNAPPE)		18/02/2019 29/06/2020
Culturalité en Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales et d'un représentant communal au Conseil d'Administration	GHIOT Carole (AG et CA) WIAUX Brigitte		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon - Désignation de trois représentants communaux aux assemblées générales	FRIX Marie-José SCHELLEKENS Evelyne	COGELS Jérôme	18/02/2019
ETHIAS - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	SCHELLEKENS Evelyne, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019
Maison du Conte et de la Littérature asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GOES Benjamin		18/02/2019
Maison du Tourisme Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit GOES Benjamin	/	18/02/2019
O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie) - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	ROUGET Lionel, effectif VAN de CASTEELE Bruno, suppléant		18/02/2019
Société wallonne des eaux (S.W.D.E.) - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales et au Conseil d'exploitation	WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Tennis Club de Beauvechain asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	ROUGET Lionel LIESSE Laura		18/02/2019
TV Com asbl - Désignation d'un délégué communal aux assemblées générales	NASSIRI Moustapha		18/02/2019
Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	GHIOT Carole, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019

3.4.2. Administrateurs

Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW	ROUGET Lionel		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon	Carole GHIOT		26/08/2019

3.4.3. Commissions (représentations communales)

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)	GOES Benjamin ROUGET Lionel LEMAIRE-NOËL Monique SMETS François NASSIRI Moustapha	KOENRAAD Lannoye	18/02/2019
CCATM – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire	NASSIRI Moustapha Marie-Thérèse SCHAYES	Brigitte WIAUX Michel SPIRLET	29/04/2019
CLDR – Commission Locale de Développement Rural	GHIOT Carole ROUGET Lionel NASSIRI Moustapha LEMAIRE-NOËL Monique SNAPS Claude	DESERF Isabelle SCHELLEKENS Evelyne Benjamin GOES Freddy GILSON van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Comité de concertation Commune-CPAS	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte		18/02/2019
Comité de concertation et de négociation syndicale	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Commission Communale de l'Accueil - Désignation de deux membres du Conseil communal	DESERF Isabelle, Présidente, membre de droit VANCATER Anne-Marie, effective LEMAIRE-NOËL Monique, suppléante	van OVERBEKE Mary, effective DAL Antoine, suppléant	18/02/2019
Commission paritaire locale de l'enseignement communal (COPALOC) - Désignation des six membres du pouvoir organisateur	DESERF Isabelle, Echevine, membre de droit GHIOT Carole LEMAIRE-NOËL Monique VANCATER Anne-Marie SMETS François	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Collège de police	Carole GHIOT, Bourgmestre, membre de droit		
Conseil de Police	COGELS Jérôme FRIX Marie-José NASSIRI Moustapha	EVRARD Eric VAN de CASTEELE Bruno SCHELLEKENS Evelyne	03/12/2018
Conseil de participation	DESERF Isabelle, Echevine, Présidente ROUGET Lionel	GHIOT Carole GOES Benjamin	26/08/2019
Logement - Gestion des logements moyens intergénérationnels - Comité d'attribution - Désignation de deux	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit NASSIRI Moustapha		18/02/2019

mandataires communaux			
Trophée du Mérite Culturel de la Commune - Désignation de cinq mandataires communaux membres du jury	GOES Benjamin, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy SCHELLEKENS Evelyne	SNAPS Claude	18/02/2019
Trophée du Mérite Sportif de la Commune - Désignation de six mandataires communaux membres du jury	ROUGET Lionel, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy NASSIRI Moustapha SMETS François	DAL Antoine	18/02/2019

4. PARTICIPATION CITOYENNE

4.1. Commission Paritaire Locale (CO.PA.LOC)

Délibération du Conseil communal du 27 juin 1995 décidant de marquer son accord de principe pour la mise en place d'une Commission Paritaire Locale (COPALOC).

Délibération du Conseil communal du 2 octobre 1995 approuvant le règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale.

Délibération du Conseil communal du 18 février 2019 désignant les six membres du pouvoir organisateur communal de la Commission Paritaire Locale.

Nombre de réunions : 2019 : 4 – 31/10/2020 : 5

4.1.1. Composition

Autorités communales (Conseil communal du 18.02.2019)	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	
Carole GHIOT, Bourgmestre	
Benjamin GOES, Echevin	
Monique LEMAIRE-NOEL, Conseillère communale	
Anne-Marie VANCASTER, Conseillère communale	
François SMETS, Conseiller communal	
Mary van OVERBEKE, Conseillère communale	
Organisations syndicales	
S.L.F.P.	Fabian DIELS
	Christel HAENEN
	Alain RIGUELLE
	Christine PAUWELS
C.G.S.P.	Monique SIMON
	Jean-Yves THIBAUT

C.S.C.-Enseignement	Emilie HANSENNE
	Bénédicte ZICOT

4.2. Conseil de Participation

Nombre de réunions en 2020 : 2 (17 mars et 8 octobre).

4.2.1. Composition

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Membres de droit	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	Carole GHIOT, Présidente
Lionel ROUGET, Echevin	Benjamin GOES, Echevin
Véronique PEE, Directrice d'école	Alain RIGUELLE, Enseignant
Membres élus représentants du personnel enseignant	
Rebecca KEYMER	Audrey BECQUEVORT
Laura DALCQ	Joan DRAYE
Alain RIGUELLE	Wivine STIENLET
Membres élus représentants des parents	
Robin FROONINCKX	Elise CLAUS
Karen DAUWE	Ivy COLMANT
A pourvoir	A pourvoir
Représentants de l'Environnement social	
Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS	Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Représentants de l'Environnement culturel	
Marie-Odile DUPUIS, Directrice artistique du Théâtre des 4 Mains	Benoit de LEU, Directeur artistique du Théâtre des 4 Mains
Aurélien HENNEBEL, membre du Centre Culturel de Beauvechain	Virginie JANSSENS, membre du Culturel de Beauvechain

4.3. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - C.C.A.T.M.

4.3.1. Composition

Présidence		
MAUEN	Olivier	Président de la CCATM
Représentants quart communal		
Majorité		

NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
WIAUX	Brigitte	Echevine / Suppléante
Minorité		
SCHAYES	Marie-Thérèse	Membre CCATM / Effectif
SPIRLET	Michel	Membre CCATM / Suppléant
Membres hors quart communal		
MOULAERT	Christine	Membre CCATM / Effectif
PERENECEHELE	Claudio	Membre CCATM / Suppléant
WYNANTS	Marc-Antoine	Membre CCATM / Suppléant
HERGOT	Yves	Membre CCATM / Effectif
UYTTERS	Christian	Membre CCATM / Suppléant
MICHAUX	Grégoire	Membre CCATM / Suppléant
SCHREUR	Bernard	Membre CCATM / Effectif
MOUREAU	Jean-Christophe	Membre CCATM / Suppléant
CLOOS	Didier	Membre CCATM / Suppléant
ROSSITTO	Sébastien	Membre CCATM / Suppléant
GODEFROID	Mireille	Membre CCATM / Effectif
TITS	André	Membre CCATM / Suppléant
RIGAUX	José	Membre CCATM / Suppléant
LECLUSE	Jean-Luc	Membre CCATM / Suppléant
GROSJEAN	Cyril	Membre CCATM / Effectif
TYLLEMAN	Christian	Membre CCATM / Suppléant
HEYNEMAN	Frédéric	Membre CCATM / Suppléant
BABUT DU MARES	Yves	Membre CCATM / Suppléant
BOESMANS	Eric	Membre CCATM / Effectif
SERVAYE	Nadia	Membre CCATM / Suppléant

VANCASTER	Julien	Membre CCATM / Suppléant
NANNETTI	Jean-Marie	Membre CCATM / Suppléant
Membres de droit avec voix consultative		
GHIOT	Carole	Bourgmestre
ROUGET	Lionel	Echevin
HAY	Myriam	Chef des Services Techniques

4.3.2. Réunions

- le 05 novembre 2019
- le 26 novembre 2019
- le 03 décembre 2019
- 04 février 2020
- 03 juin 2020
- 14 octobre 2020
- 28 octobre 2020

4.4. Commission Locale de Développement rural

Présidence		
WIAUX	Brigitte	Echevine
Représentants du Conseil communal		
Majorité		
GHIOT	Carole	Bourgmestre / Effectif
DESERF	Isabelle	Echevine / Suppléante
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
GOES	Benjamin	Echevin / Suppléant
ROUGET	Lionel	Echevin / Effectif
SHELLEKENS	Evelyne	Conseillère communale / Suppléant
LEMAIRE	Monique	Présidente du CPAS / Effectif
GILSON	Freddy	Conseiller communal / Suppléant
Minorité		
SNAPS	Claude	Conseiller communal / Effectif

VAN OVERBEKE	Mary	Conseillère communale / Suppléant
Membres hors quart communal		
<i>Beauvechain centre</i>		
ROUGET	Stéphane	Membre CLDR / Effectif
DU BOIS DE VROYLANDE	Marie-Claire	Membre CLDR / Effectif
MACAU	Jules	Membre CLDR / Effectif
<i>La Bruyère</i>		
HANSET	Roland	Membre CLDR / Effectif
FRIX	Caroline	Membre CLDR / Effectif
<i>L'Ecluse</i>		
KELEMAN	Freddy	Membre CLDR / Effectif
<i>Hamme-Mille</i>		
CHERPION	Viviane	Membre CLDR / Effectif
CUVELIER	Léon	Membre CLDR / Suppléant
PROGNEAUX	Delphine	Membre CLDR / Effectif
AGUILAR CORNEJO	Nancy	Membre CLDR / Suppléant
LECLUSE-LAHAYE	Chantale	Conseillère CPAS / Effectif
VANDER BRACHT	Thomas	Membre CLDR / Effectif
<i>Mille</i>		
DE LICHTERVELDE	Antoinette	Membre CLDR / Effectif
<i>Nodebais</i>		
RUELLE	Laurence	Membre CLDR / Effectif
SULON	Jean-Pierre	Membre CLDR / Effectif
<i>Tourinnes-la-Grosse</i>		
BREL	Jonathan	Membre CLDR / Effectif

HENNEBEL	Serge	Membre CLDR / Effectif
TAYMANS	Julien	Membre CLDR / Effectif

4.5. Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination en ce qui concerne l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur Temps Libre. Selon les prescrits de l'ONE, cette Commission est composée de membres de différentes composantes et suite aux élections communales d'octobre 2018, la Commission Communale de l'Accueil a dû être renouvelée.

Composition de la CCA 2019-2024 :

Composante n°1 - les représentant(e)s du conseil communal :

<i>- Membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	
Effectif : Isabelle DESERF, Echevine de l'enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être	Suppléant : Benjamin GOES, Echevin de la Culture, l'Associatif, l'Economie, les Transitions numérique et énergétique
<i>- Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :</i>	
Effectifs : Anne-Marie VANCATER, Présidente du Conseil Mary VAN OVERBEKE, Conseillère communale	Suppléants : Monique LEMAIRE-NOËL, Conseillère communale Antoine DAL, Conseiller communal

Composante n°2 - les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

<i>- Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Véronique PEE, Directrice f.f. de l'école communale	Suppléant : Alain RIGUELLE, instituteur, école communale
<i>- Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Orianne RENAULT, Directrice école Caritas	Suppléant : Françoise PLOUVIER, Directrice école Saint Charles
<i>- Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de <u>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Bernard KEMPINAIRE, Directeur de l'école	Suppléant : Maryse RENIER, employée école fondamentale de

fondamentale de la Communauté française	la Communauté française
---	-------------------------

Composante n°3 - les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants :

a) les associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune :	
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Robin FROONINCKX, Président AP école communale implantation de La Bruyère	Suppléant : Laetitia COCQUYT, membre de l'AP de La Bruyère
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Julie HUBERMONT, présidente AP école Caritas	Suppléant : Alexandra VOET, membre AP école Caritas
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Sophie VERMEIREN, co-présidente AP école fondamentale autonome de la Communauté française	Suppléant : Frédéric HEYNEMAN, co-président AP école fondamentale autonome de la Communauté française

Composante n°4 - les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil oeuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

Effectifs : Céline DEDECKER, ISBW Bruno VANDERCAPPEL, Educ&Sport Grégory DELONGUEVILLE, Promosport	Suppléants : Mathilde PETIT, ISBW Maïté GODEAU, Educ&Sport Coralie TOURNEMENNE, Promosport
---	---

Composante n°5 - les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Effectifs : Bernard TAMIGNEAU, Judo Club TORI Magali BLOCK, Mes Petits Papiers Naïla CHIBOUB, Little Kids	Suppléants : Evelyne SCHELLEKENS, Evi'Dance Béatrice PAQUET, SC Beauvechain Jean-Pierre BRIKE, SC Beauvechain
--	--

Nombre de réunions en 2019 : 4 (24 janvier – Constitution, 21 mars, 6 mai et 16 septembre)

Nombre de réunions en 2020 : 3 (20 janvier, 2 juin, 10 septembre).

4.6. Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) a été mis en place en septembre 2019. Depuis novembre 2019, 4 réunions en plénière ont été organisées.

BLADT	Marie-Paule	Membre CCCA
DANSE	Etienne	Membre CCCA
DECLEVE	Béatrice	Membre CCCA
EVARD	Raymond	Membre CCCA
FRIX	Claude	Membre CCCA
HENRY-GOES	Lucette	Membre CCCA
HUBERT	Patricia	Membre CCCA
JACQUET DE HAVESKERCKE	Sylviane	Membre CCCA
MANDY	Marie-Paule	Membre suppléante CCCA
NINANNE	Pascale	Membre CCCA
VAN REYN	Jacqueline	Membre CCCA
VANDENBERGH	Laurent	Membre CCCA
VANDERWEGEN	Marcelle	Membre CCCA

4.7. Commissions agricole communale de constat de dégâts aux cultures (Collège communal du 18 décembre 2018)

Représentants de la Bourgmestre	Experts-agriculteurs ou experts en matière agricole ou horticole désignés par l'Ingénieur agronome de la DGARNE (SPW)	Experts-agriculteurs désignés par le collège communal
Brigitte WIAUX Echevine de l'agriculture	Eric FRIX	Marc STRUELENS
Christophe SNAPPE	Joseph VANCATER	Suppléants: Guido VERMEULEN Jean-Pierre VANDERWEGEN Eric BOESMANS Luc STROO

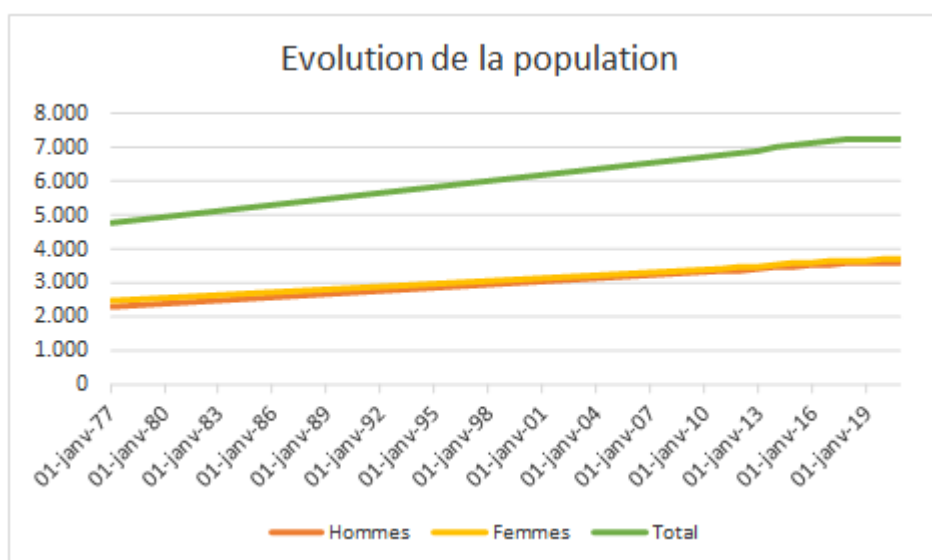
5. POPULATION - ETAT CIVIL

Responsable du service : Mélanie Logist – 010 86 83 19 – etatscivil@beauvechain.be

5.1. Aperçu statistique

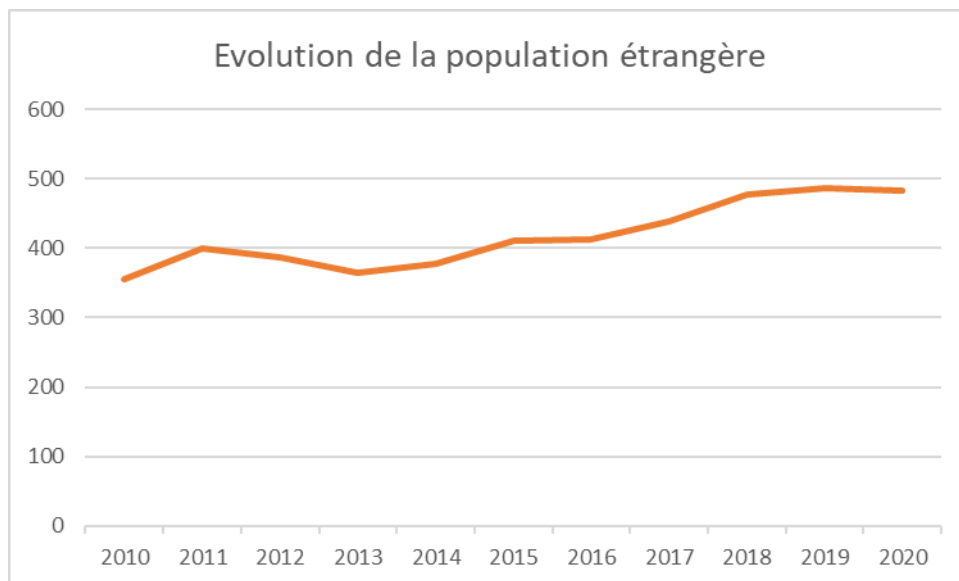
5.1.1. Population

Population totale au 31 octobre 2020 : 7240 citoyens dont 3571 hommes et 3669 femmes.
Ci-dessous, évolution de la population depuis le 1^{er} janvier 1977.



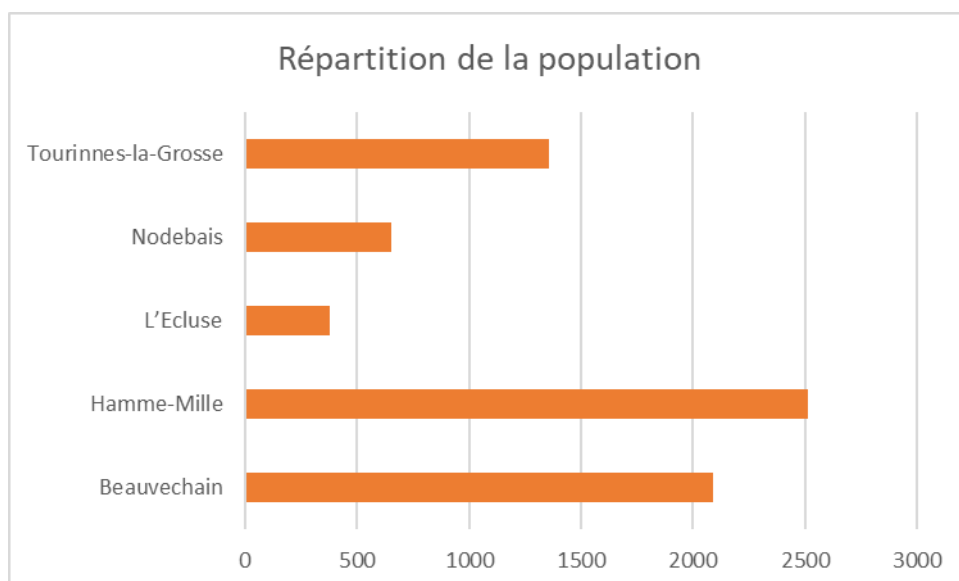
	Hommes	Femmes	Total	Densité par Km2
01 janvier 1977	2.301	2.451	4.752	123
31 décembre 2010	3.355	3.386	6.741	175
31 décembre 2011	3.353	3.473	6.826	177
31 décembre 2012	3.378	3.490	6.868	178
31 décembre 2013	3441	3550	6991	181
31 décembre 2014	3474	3557	7031	182
31 décembre 2015	3512	3603	7115	184
31 décembre 2016	3526	3626	7152	185
31 décembre 2017	3564	3656	7220	187
31 décembre 2018	3584	3657	7241	187
31 décembre 2019	3568	3669	7237	187
31 octobre 2020	3571	3669	7240	187

Population étrangère au 31 octobre 2020 : 483



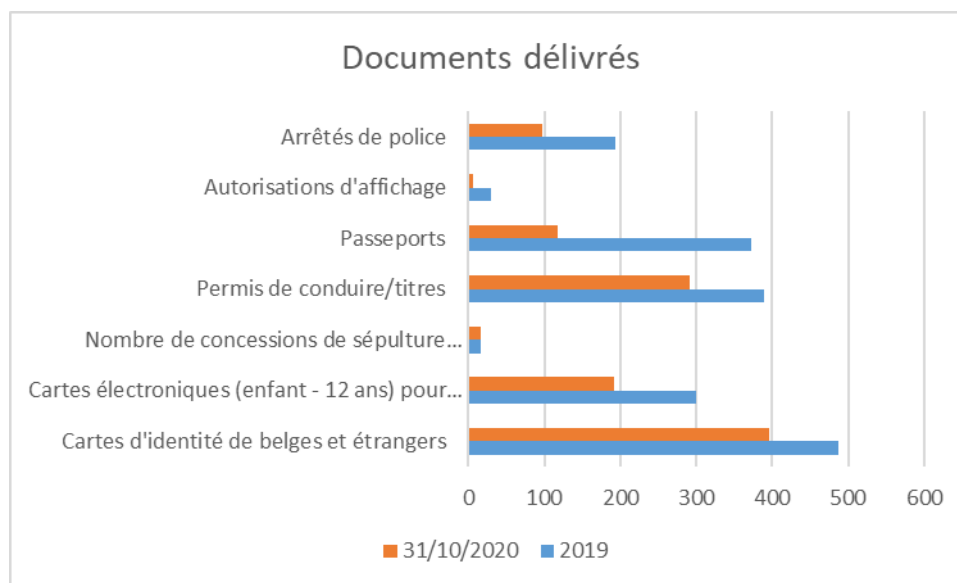
Etrangers	Total
31 décembre 2010	356
31 décembre 2011	399
31 décembre 2012	386
31 décembre 2013	364
31 décembre 2014	378
31 décembre 2015	410
31 décembre 2016	412
31 décembre 2017	439
31 décembre 2018	477
31 décembre 2019	486
31 octobre 2020	483

Répartition de la population par section (sans la population étrangère) :



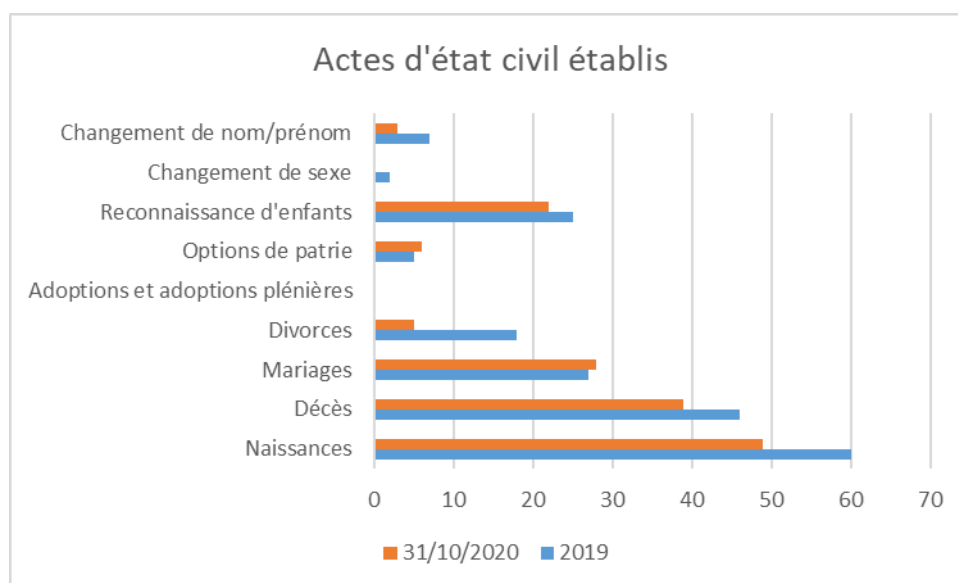
Section	Total
Beauvechain	2092
Hamme-Mille	2515
L'Ecluse	379
Nodebais	650
Tourinnes-la-Grosse	1355

5.1.2. Documents délivrés



	2019	31/10/2020
Cartes d'identité de belges et étrangers	488	396
Cartes électroniques (enfant - 12 ans) pour voyage à l'étranger	299	191
Nombre de concessions de sépulture accordées	17	17
Permis de conduire/titres	389	292
Passeports	372	118
Autorisations d'affichage	30	6
Arrêtés de police	194	98

5.2. Etat civil



	2019	31/10/2020
Naissances	60	49
Décès	46	39
Mariages	27	28
Divorces	18	5
Adoptions et adoptions plénières	0	0
Options de patrie	5	6
Reconnaissance d'enfants	25	22
Changement de sexe	2	0
Changement de nom/prénom	7	3

5.3. Jubilaires

	2019	2020
Noces de platine (70 ans)	-	-
Noces de brillant (65 ans)	2	2
Noces de diamant (60 ans)	13	8
Noces d'or (50 ans)	20	18

5.4. Primes communales de naissance

Règlement adopté par le Conseil communal du 25.03.2019.	2019	31/10/2020
Montant total	2.550,00	900,00

5.5. Corps Electoral

Révision de la liste électorale au 1^{er} août 2018 pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 : 5.399 électeurs.

- Electeurs belges : 5.286
- Electeurs étrangers membres de l'Union Européenne : 101
- Electeurs étrangers non membres de l'Union Européenne : 12

5.6. Jurés d'assises

La révision de la liste des jurés d'assises a eu lieu en 2017.

Nombre d'inscrits en 2001 : 53

Nombre d'inscrits en 2005 : 45

Nombre d'inscrits en 2009 : 40

Nombre d'inscrits en 2013 : 54

Nombre d'inscrits en 2017 : 46

5.7. Cimetières

	2019	31/10/2020
Nombre de concessions de sépulture accordées	17	17

En octobre 2014, une procédure de reprise des concessions non renouvelées et en défaut d'entretien a été lancée pour tous les cimetières de la commune, hormis les vieux cimetières de Beauvechain et Nodebais. Elle est désormais clôturée.

	LA BRUYERE	HAMME-MILLE	TOURINNES-LA-GROSSE	L'ECLUSE	BEAUVECHAIN	NODEBAIS
Nombre total de concessions	506	401	619	183	445	332
Concessions à perpétuité devant être renouvelées	136	173	259	4	8	0
Concessions à perpétuité renouvelées	74	99	164	1	5	0
Concessions à perpétuité non renouvelées	59	74	93	3	3	0
Concessions en état d'abandon	89	34	79	16	38	16
Concessions en état d'abandon et non renouvelées	30	9	35	0	2	0

Nombre total de concessions à reprendre par la commune	118	99	137	19	39	16
Pourcentage de concessions reprises par la commune	23,32%	24,69%	22,13%	10,38%	8,76%	4,82%
Pourcentage de concessions à perpétuité renouvelée	54,41%	57,23%	63,32%	25,00%	62,50%	0,00%
Sépultures d'importance historique locale	5	6	14	En cours	En cours	En cours

5.8. E-Services

Entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2020, 414 demandes en ligne ont été envoyées au Service Population (36 de plus qu'en 2019). Les documents les plus demandés : extrait de casier judiciaire, certificat de résidence, composition de ménage.

6. SERVICES COMMUNAUX

Service du personnel – Lionel Vanderweyden, agent administratif – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be

6.1. Cadre (composition de l'effectif)

	2019	31/10/2020
Employés	40	40
Ouvriers	25	28
Total	65	68
Définitifs	12	12
Personnel contractuel subventionné	38	41
Personnel contractuel	15	15
Temps plein	47	46
Temps partiel	18	22
Hommes	31	33
Femmes	34	35

6.2. Mouvements

Départs		
Yves GASPART	Responsable du service Travaux	Démission volontaire le 31 mars 2020 pour admission à la pension le 1 ^{er} avril 2020
Martine HENRY	Chef de service Finances & Taxes	Démission volontaire le 29 février 2020 pour admission à la pension le 1 ^{er} mars 2020
Pascal ROSSILLON	Ouvrier APE E2	Rupture de commun accord le 31 mai 2020 pour admission à la pension le 1 ^{er} juin 2020
Gaëlle GASTMANS	Directrice de la crèche « Les Sauverdias »	Démission volontaire au 17 août 2020 avec préavis de 7 semaines jusqu'au 04 octobre 2020
Roxane WYFFELS	Agent administratif A1 au service Urbanisme	Entrée en service le 1 ^{er} janvier 2020 CDD de 6 mois et fin de contrat le 30 juin 2020 (pas de prolongation CDD)
Nadia DEL BRAVO	Aide administrative à la direction d'école à mi-temps D4	Prolongation de la désignation le 1 ^{er} mars 2020 et fin de contrat le 31 août 2020 (pas de prolongation CDD)
Céline MOLITOR	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 04 novembre 2019 et fin le 30 novembre 2019 (remplacement congé parental 1 mois complet d'Aurélie PEIGNOIS)
Amélie LANNOY	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 02 mars 2020 et fin le 31 mars 2020 (remplacement congé parental 1 mois complet d'Aurélie PEIGNOIS)
Bernard RELEKOM	Ouvrier PTP E2	Fin de contrat au 31 mars 2020 (fin de subvention PTP)
Tamara RENTMEESTERS	Accueillante APE 4/5 ^e temps	Contrat de remplacement de Béatrice VANDEN BOSSCHE du 14 au 22 novembre 2019
Tamara RENTMEESTERS	Ouvrière polyvalente E2 15h/semaine dans les écoles communales	Contrat de remplacement d'Agnieszka ZDUNIUK du 10 au 14 août 2020

Tamara RENTMEESTERS	Accueillante extrascolaire APE à mi-temps D4	Entrée en service le 02 septembre 2019 et fin de contrat le 24 janvier 2020 dans un contrat de remplacement (Katty FOURNIRET)
Tamara RENTMEESTERS	Technicienne de surface E2 10h/semaine pour un travail nettement défini (centre Covid)	Entrée en service le 05 août 2020 et modification du contrat au 13 septembre 2020
Christophe LAMBERT	Ouvrier PTP E2	Fin de contrat au 31 mars 2020 (fin de subvention PTP)
Charlotte MARYNS	Educatrice jeunesse à mi-temps B1	Fin de contrat le 29 février 2020 (pas de prolongation CDD)
Walter LADRIERE	Ouvrier E2 au service Espaces verts	Contrat à durée déterminée du 1 ^{er} juin 2020 au 31 août 2020
Marie QUENON	Accueillante extrascolaire D4 à mi-temps	Contrat à durée déterminée du 19 au 30 octobre 2020 en remplacement de Katty FOURNIRET
Marianne BLONDIAU	Expert finances	Entrée en service le 6 janvier 2020 pour un mois
Agnieszka ZDUNIUK	Ouvrière polyvalente dans les écoles communales E2 23h/semaine	Entrée en service le 02 janvier 2020 et modification du contrat le 30 juin 2020
Bérénice LUKOWIAK	Ouvrière polyvalente dans les écoles communales E2 23h/semaine	Entrée en service le 02 janvier 2020 et fin de contrat le 30 juin 2020 (pas de prolongation CDD)
Entrées en fonction		
Alexandra CHAIDRON	Indicateur-expert APE	Rupture commun accord agent administratif au service Urbanisme au 31 décembre 2019 et désignation indicateur expert au 1 ^{er} janvier 2020
Delphine VANDER BORGHT	Directrice générale	Entrée en service le 2 janvier 2020
Stéphane VAN VLIEBERGE	Directeur financier	Entré en service le 6 janvier 2020
Stéphane HOTAT	Ouvrier APE E2	Prolongation en CDI le 1 ^{er} mars 2020
Vincent DEWILDE	Agent administratif D6 au service Finances & Taxes	Entré en service le 17 février 2020 et prolongation en CDI au 16 août 2020

Jean-François KINART	Ouvrier PTP E2	Rupture de commun accord ouvrier PTP au 30 juin 2020 et désignation dans un CDI ouvrier APE au 1 ^{er} juillet 2020
Isabelle LAMER	Ouvrière polyvalente E2 dans les écoles communales E2 23h/semaine	Entrée en service le 2 janvier 2020 et prolongation pour 6 mois le 1 ^{er} juillet 2020
Agnieszka ZDUNIUK	Technicienne de surface E2 à mi-temps	Entrée en service le 1 ^{er} juillet 2020
Vanessa TIRCHER	Aide administrative à la direction d'école à mi-temps D4	Entrée en service le 1 ^{er} septembre 2020
Caroline LIZIN	Agent administratif B1 au service Urbanisme	Entrée en service le 10 août 2020
Justin EVRARD	Ouvrier E2 à mi-temps	Entré en service le 12 octobre 2020 dans un CDD de 3 mois
Delphine COLSON	Puéricultrice APE à mi-temps	Entrée en service le 15 juin 2020 dans un contrat de remplacement (congé de maternité de Rose-Marie MARTEAU)
Jenna GOOSSENS	Puéricultrice APE à mi-temps	Entrée en service le 15 juin 2020 dans un contrat de remplacement (congé de maternité de Rose-Marie MARTEAU)
Tamara RENTMEESTERS	Accueillante extrascolaire D4 12h/semaine	Entrée en service le 1 ^{er} octobre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020
Tamara RENTMEESTERS	Technicienne de surface dans les écoles communales APE E2 à mi-temps	Entrée en service le 1 ^{er} septembre 2020
Tamara RENTMEESTERS	Technicienne de surface E2 7h/semaine (centre COVID)	Entrée en service le 14 septembre 2020
Marie-Christine SZABO	Technicienne de surface à mi-temps E2	Prolongation du contrat le 04 avril pour 6 mois et prolongation le 04 octobre 2020 pour un an
Maxime STREEL	Gardien de la paix	Prolongation du contrat de travail à durée indéterminée le 1 ^{er} février 2020
Danny DUQUET	Ouvrier APE E2	Entré en service le 1 ^{er} octobre 2020
Walter LADRIERE	Ouvrier APE E2	Entré en service le 1 ^{er} octobre 2020

Robert DEVOS	Ouvrier APE E2	Entré en service le 05 octobre 2020
Tamara VERSTAPPEN	Puéricultrice APE	Désignation pour 4h supplémentaire le 1 ^{er} septembre 2020 pour une durée de 40 mois maximum (congé parental à 1/10 ^e temps de Nathalie NOEL)
Evolutions de carrière		
Eric D'ARRAS	Ouvrier APE	Passage de l'échelle D2 à l'échelle D3 au 1 ^{er} février 2020
Massimo CANTELLA	Ouvrier APE	Passage de l'échelle D2 à l'échelle D3 au 1 ^{er} février 2020
Gaëlle GASTMANS	Directrice de la crèche « Les Sauverdias »	Passage de l'échelle B1 à l'échelle B2 au 1 ^{er} juillet 2020
Divers		
Anthony HUBAUX	Ouvrier APE E2	Désignation en qualité de chef d'équipe du service Espaces verts pour une durée de 3 mois à partir du 1 ^{er} septembre 2020
Katty FOURNIRET	Accueillante extrascolaire D4	Mise au chômage temporaire à temps plein du 20 avril au 30 avril 2020 et du 04 mai au 15 mai 2020
Aurélie PEIGNOIS	Accueillante extrascolaire D4	Mise au chômage temporaire à temps plein du 20 avril au 30 avril 2020 et du 04 mai au 15 mai 2020
Rose-Marie MARTEAU	Puéricultrice APE	Mise au chômage temporaire à 3/5 ^e temps du 20 avril au 30 avril 2020 et du 04 mai au 15 mai 2020
Mathieu GASPART	Responsable du service Travaux	Désignation au 1 ^{er} juillet 2020 avec octroi d'une allocation pour fonction supérieure pour une durée de 6 mois

Manon STORDEUR	Agent constatateur des infractions environnementales	Convention de mise à disposition à mi-temps avec la commune d'Hélécine du 06 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Linda KNAEPEN	Chef des services administratifs et aux citoyens f.f.	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec octroi d'une allocation pour fonction supérieure

6.3. Formations

	2019	2020
Ouvriers	1361,00	0,00 €
Employés	5.341,50	2.128,68 €
MCAE	330,00	1.172,67 €

6.4. Comité de Négociation Syndicale

<i>Représentants des organisations syndicales</i>	
C.G.S.P.	Joëlle THYSSAEN, déléguée effective
C.S.C. services publics	Véronique SABEL, secrétaire régionale
S.L.F.P.	François ROOSENS, mandataire permanent
<i>Représentants de l'autorité</i>	
Président	Carole GHIOT, Bourgmestre
Vice-Président	Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS
Membres	Brigitte WIAUX, 1 ^{ère} Echevine
	Lionel ROUGET, Echevin
	Eric EVRARD, Conseiller du CPAS
	Chantale LECLUSE, Conseillère du CPAS
Secrétaire technicien	Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale
Technicien	Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS

7. ACCUEIL TEMPS LIBRE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

Le décret Accueil Temps Libre confie aux communes qui signent une convention avec l'ONE, la mission de coordonner l'offre d'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur son territoire durant le temps que l'enfant passe en dehors du temps scolaire et du temps familial c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, durant les week-ends et les congés scolaires.

7.1. Coordination ATL (Accueil Temps Libre)

En 2010, la Commune de Beauvechain et L'ONE ont signé une convention qui précise les droits et obligations de chacune des parties concernant cette coordination, et plus particulièrement à l'égard du coordinateur ATL.

Délibération du Conseil communal du 30 septembre 2013 engageant Madame Annabelle Dumont en qualité de coordinatrice des politiques « temps libres, enfance, jeunesse et sports », B1 contractuelle à 4/5 temps à partir du 14 octobre 2013 pour une durée indéterminée incluant une période d'essai de six mois.

Délibération du collège communal du 5 mars 2019 décidant d'étendre à temps plein la désignation de Mme Annabelle Dumont, avec effet au 4 mars 2019.

Subsides perçus de l'ONE pour cette coordination :

Période	Du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019	Du 1 ^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020
Subvention	25.374 €	25.577 €

7.2. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

Convention de collaboration ISBW - Exercice 2020

Délibération du Conseil communal du 30 décembre 2019, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour l'exercice 2020 ayant pour objectif l'accueil extrascolaire dans les deux implantations de l'école communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse et La Bruyère) des enfants de 2,5 ans jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'enseignement fondamental durant l'année scolaire (en dehors des heures scolaires) et durant les périodes de vacances (carnaval, printemps, 3 semaines en été, automne et hiver).

Participation financière de la Commune :

2018 : 51.814,35 euros

2019 : 49.595,94 euros

2020 : 50.314,88 euros

7.3. Etat des lieux et programme CLE 2021-2025

Un programme CLE c'est quoi ?

Un programme CLE – coordination locale pour l'enfance – est un programme coordonné de l'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la commune, concerté au niveau local. Il vise le développement des initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par **l'état des lieux**.

Il doit obtenir l'agrément de l'ONE.

Les activités du programme CLE concernent tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre, avec une priorité tant pour les enfants domiciliés sur Beauvechain que pour ceux qui fréquentent un établissement scolaire établi sur la commune.

Le programme CLE couvre, en fonction des besoins, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

Un programme CLE est élaboré pour une période de 5 ans. Le programme CLE 2016-2020 de Beauvechain était valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 1^{er} janvier 2020, le processus de renouvellement du programme CLE a donc été relancé, en commençant par l'état des lieux de l'offre d'accueil sur l'entité, à confronter à l'analyse des besoins des différentes parties prenantes.

7.3.1. Résumé de la manière dont l'état des lieux 2020 a été réalisé

La coordinatrice ATL a créé des outils afin de récolter les avis des enfants, des familles et des responsables d'associations ou clubs à propos de l'offre d'accueil extrascolaire sur l'entité de Beauvechain, et les a soumis aux membres de la CCA en séance du 20 janvier 2020, qui ont exprimé leurs remarques ou suggestions.

L'état des lieux a été réalisé sur base de ces questionnaires validés par la CCA et de rencontres :

- Les familles ont été consultées via le questionnaire Google Form qui leur a été envoyé par voie électronique avec la collaboration des directions des écoles, et qui était disponible sur le site internet de la commune pour les familles des enfants habitant Beauvechain mais scolarisés dans une autre commune.
- La coordinatrice ATL a rencontré les chefs de projet de chaque accueil extrascolaire de l'entité de Beauvechain, et ils ont été invités à répondre au questionnaire Google Form élaboré pour les opérateurs.
- La coordinatrice ATL s'est rendue dans toutes les écoles de l'entité (à l'exception de l'école maternelle Saint Charles où la rencontre a été annulée en raison du Covid-19, et n'a pas pu être reportée). Elle a procédé à des discussions de groupes avec les enfants et leur a également demandé de remplir le questionnaire construit à leur intention.
- L'ensemble des clubs sportifs et des associations qui proposent des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans ont été contactés (rencontres ou contacts par mail ou téléphone) et invités à exprimer leurs avis et besoins via le questionnaire Google Form créé pour eux.

L'état des lieux et l'analyse des besoins ont été présentés et approuvés en séance de CCA du 2 juin 2020.

Les objectifs prioritaires du programme CLE 2021-2025 ont été définis sur base des besoins identifiés lors de cet état des lieux.

7.3.2. Besoins des familles et objectifs prioritaires

Qualité de l'information : bien que plus de 85% des parents soient satisfaits du contenu de l'information diffusée, l'analyse de leurs réponses au questionnaire montre qu'ils n'ont pas toujours l'information correcte sur l'offre d'accueil sur le territoire.

L'objectif est donc de faciliter l'accès des parents à l'information correcte en la centralisant sur un support informatique avec moteur de recherche performant (par période pour les vacances). L'idée serait que les clubs et associations puissent alimenter le contenu du support informatique, non seulement avec les informations concernant leurs stages de vacances d'été, mais aussi leurs activités durant l'année.

Dans un premier temps, nous allons maintenir la brochure des stages d'été, et créer une brochure des activités de l'année (en prémisses à l'outil internet décrit ci-dessus, à développer).

Infrastructures d'accueil : les parents relèvent, dans plusieurs lieux d'accueil, des soucis de propreté (déchets, mégots), de salubrité (hygiène des sanitaires) et d'aménagement (parking, bruit). L'objectif serait d'identifier les opérateurs concernés et d'envisager avec eux des pistes de solutions concrètes.

Offre par tranche d'âge : les parents aimeraient toujours que l'offre d'activités et de stages soit plus diversifiée, mais ce manque de diversité est surtout évoqué (25%) pour les plus petits (2,5 – 5 ans). On pourrait essayer d'enrichir ou de diversifier l'offre pour cette tranche d'âge.

Au niveau des horaires et périodes de stages durant les vacances d'été, les parents soulignent surtout le manque de choix les 2 dernières semaines d'août (pas de plaines). En effet, les plaines étant organisées dans les locaux de l'école communale, celles-ci se terminent généralement autour du 20 août afin de permettre un nettoyage en profondeur des bâtiments, d'organiser les éventuels petits travaux d'entretien, et de permettre aux enseignants de réinvestir leurs classes. Afin de satisfaire les familles, l'objectif serait d'examiner les possibilités que des plaines à tarif démocratique soient organisées durant toutes les semaines des vacances d'été, ou de proposer une autre alternative pour les deux dernières semaines d'août.

7.3.3. Besoins des enfants et objectifs prioritaires

Au cours des discussions menées avec les enfants, et à l'analyse de leurs réponses aux questionnaires, les thématiques qu'ils citent le plus souvent sont :

Un manque au niveau de l'offre d'accueil et d'activités : dans les accueils extrascolaires, les enfants aimeraient avoir davantage de variété dans les activités ou animations proposées : les animateurs proposent généralement du sport, mais les enfants aimeraient aussi qu'on leur propose des activités artistiques et créatives. Ils demandent également une diversification des jeux mis à leur disposition pour les périodes de jeux libres (poupées, voitures, barbies, kaplas, légos, etc).

La qualité des infrastructures : dans certains lieux, des aménagements sont souhaités par les enfants, avec notamment la création d'un espace de repos. Dans les lieux où cet espace existe déjà, les enfants aimeraient que le calme y soit plus respecté.

La qualité de l'encadrement : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, les enfants souhaitent qu'un travail soit mis en place sur la notion de respect (entre enfants, entre enfants et adultes, et respect du matériel). Par exemple, les enfants préféreraient que les animateurs les obligent plus souvent à ranger correctement les jeux après leur utilisation, et que ce rangement soit réellement contrôlé par l'adulte car cela leur donnerait la garantie de trouver du matériel en ordre et en bon état la prochaine fois qu'ils voudraient y jouer. Et lorsque le matériel est vraiment défectueux, les enfants souhaiteraient généralement qu'il soit remplacé plus rapidement.

La question des goûters : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, le goûter n'est pas organisé. Les parents savent qu'ils doivent le prévoir pour leur enfant mais cette situation est compliquée à gérer pour certains enfants. Il arrive que les parents oublient et que certains enfants n'aient rien à manger. Et même si les parents leur ont fourni une collation pour l'accueil extrascolaire, il arrive que certains enfants l'aient déjà mangée avant le moment d'accueil extrascolaire. Dans ces 2 cas de figure, l'enfant se retrouve sans possibilité de goûter, ce qui est surtout compliqué en voyant les copains manger.

7.3.4. Besoins des opérateurs et objectifs prioritaires

L'analyse des réponses aux questionnaires des opérateurs montre que les thématiques les plus souvent évoquées sont :

Les problèmes d'infrastructures d'accueil : plusieurs clubs et associations ne disposent pas de locaux. Certains n'en ont pas du tout, d'autres pas assez, d'autres encore doivent louer une salle qui met financièrement à mal leur activité. Plusieurs clubs et associations aimeraient aussi disposer d'un espace de stockage pour leur matériel.

Cette difficulté dépasse largement le cadre de l'accueil temps libre. Des solutions structurelles sont à l'étude entre la commune et les clubs et associations concernés.

Certains chefs de projets et responsables d'associations évoquent des difficultés de gestion des ressources humaines (turn-over parfois important dans les équipes, remplacements compliqués à organiser car personnel insuffisant, lourdeur des démarches administratives, etc.) et, en lien avec ce point, des difficultés pour organiser la formation continue des animateurs, qui est pourtant obligatoire dans certains secteurs. Dans les petites structures, le remplacement d'un animateur sur le terrain lorsqu'il est en formation est quasiment impossible. Par ailleurs, les animateurs manquent parfois de motivation pour se rendre en formation.

Objectif : le service ATL pourrait organiser plus régulièrement des formations qui seraient proposées aux accueillants de tous les accueils extrascolaires. Cela ne résoudrait pas la problématique du remplacement des animateurs sur le terrain mais au moins, les chefs de projets ne devraient pas gérer les aspects administratifs liés à la formation elle-même. Il faudrait alors aussi que la commune y consacre un budget approprié.

Certains opérateurs sont en demande de créer davantage de synergies entre associations. L'objectif pourrait être ici d'organiser des rencontres entre associations qui sont partantes afin de développer des partenariats.

Enfin, deux directions d'école soulignent le fait qu'elles n'ont plus accès à la piscine pour leurs élèves. Elles demandent que des cours de natation soient proposés aux enfants dans le cadre

de l'ATL. La priorité sera donnée aux autres objectifs ci-dessus, relevés lors de l'état des lieux (demandes des parents, des enfants et des opérateurs) mais cette demande sera également analysée.

7.3.5. Diagnostic global

- Types d'accueil à créer ou à renforcer dans la commune :
 - Plaines : renforcer l'offre les 15 derniers jours d'août.
 - Activités sportives, physiques et artistiques : pour les parents, il faudrait diversifier l'offre d'activités durant l'année et surtout durant les périodes de vacances. Pour les opérateurs, il s'agirait surtout de développer ou soutenir davantage l'offre existante.
 - Activités extérieures et relatives à l'environnement : il n'existe aucune offre en dehors des mouvements de jeunesse.
- Besoins relevés par la consultation et l'état des lieux, à rencontrer prioritairement :
 - Diversifier l'offre d'accueil.
 - Améliorer l'offre par tranche d'âge : proposer davantage d'activités pour les tous petits (2,5 à 5 ans) et pour les adolescents (plus de 12 ans).
 - Encadrement : les enfants demandent un travail sur la notion de respect (matériel et personnes).
 - Formation : certains lieux d'accueil extrascolaire arrivent difficilement à organiser la formation des accueillants et chef de projet.
 - Respect du bien-être de l'enfant : aménager des espaces de repos dans certains lieux d'accueil.
- Autres besoins à rencontrer :
 - Information aux parents.
 - Matériel : diversifier le matériel mis à la disposition des enfants dans les accueils extrascolaires.
 - Gestion administrative : la charge administrative est souvent lourde, tant pour les accueils extrascolaires que pour certaines associations.
 - Coordination et partenariats : plusieurs associations sont partantes pour développer davantage de partenariats.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Commission Communale de l'Accueil le 10 septembre 2020.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Conseil communal le 19 octobre 2020.

Envoi du programme CLE 2021-2025 à la commission d'agrément de l'ONE.

7.4. Plan d'actions 2019-2020

Le plan d'actions 2019 – 2020 a été élaboré et approuvé en CCA en séance du 16 septembre 2019. Ses objectifs sont les suivants :

- Etablir l'état des lieux de l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la Commune
- Créer des outils pour pouvoir récolter l'avis des différents acteurs concernés par l'Accueil temps Libre
- Récolter les données et les analyser pour identifier les besoins des différents acteurs
- Sensibiliser les nouveaux opérateurs à l'obligation de déclarer leurs activités auprès de l'ONE
- Rédiger, publier et diffuser la brochure reprenant les informations relatives aux stages organisés sur le territoire de la Commune durant l'été 2020
- Relancer le « projet vert »
- Organiser une formation à thème spécifique pour les accueillants de tous les lieux d'accueil extrascolaire
- Initier le projet de création de malles à jeux

Délibération du collège communal du 8 octobre 2019 décidant d'approuver le Plan d'actions 2019-2020.

7.5. Rapport d'activités 2019-2020

Le rapport d'activités 2019-2020 a été présenté par la coordinatrice ATL lors de la CCA du 10 septembre 2020, et a été approuvé par ses membres.

Délibération du collège communal du 29 septembre 2020 décidant d'approuver le rapport d'activités 2019 – 2020.

7.6. Activités réalisées en 2020

Remarque : en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, de nombreuses activités ont dû être adaptées aux normes sanitaires en vigueur à chaque instant. De nombreuses activités prévues ont dû être suspendues ou adaptées durant cette année scolaire.

- Déclarations de garde : plusieurs nouveaux projets ont vu le jour autour de l'été 2020. La responsable des « Ateliers créatifs du bord du Monde », destinés aux enfants de 6 à 12 ans, a rentré sa déclaration d'activités à l'ONE. Deux responsables d'autres nouveaux projets ont souhaité tester leurs activités durant cet été avant de se lancer dans les démarches.
- Brochure des stages et mise à jour : la brochure des stages d'été 2020 a été publiée et distribuée comme chaque année autour des vacances de printemps. Cependant, de nombreux clubs et associations ont dû adapter leur offre d'activités à la situation sanitaire. Une mise à jour de cette brochure a dès lors été produite fin juin, et distribuée à toutes les familles via les canaux habituels de communication de la commune.

- Poursuite de collaborations pour l'organisation de stages durant les périodes de petites vacances :

- **Automne 2019 :**

- Partenariat avec la sprl 'mes petits Papiers', pour l'organisation d'ateliers créatifs du 28 au 31 octobre 2019 pour les enfants de 5 à 12 ans dans la salle communale de Mille.
- Partenariat avec 'Smah Informatique' pour l'organisation d'un stage du 28 au 31 octobre 2019 sur le thème de la cuisine pour les enfants de 2.5 à 5 ans et sur le thème des jeux de société pour les enfants de 6 à 12 ans à l'école communale de Tourinnes-la-Grosse.

- **Hiver 2019 :**

- Partenariat avec la sprl 'mes petits Papiers', pour l'organisation d'ateliers créatifs pour les enfants de 5 à 12 ans, du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 à l'école communale de Tourinnes-la-Grosse.
- Partenariat avec 'Smah Informatique' pour l'organisation d'un stage pour les enfants de 2.5 à 12 ans du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

7.7. Opération Place aux enfants

Délibération du collège communal du 4 août 2020 décidant d'adhérer à l'opération « Place aux enfants 2020 » dans le respect des mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement, d'inciter les hôtes à privilégier les activités extérieures, d'adapter le nombre d'enfants participant en conséquence et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de charger Madame Isabelle Deserf, échevine de l'Enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être, de la coordination de cette opération et de revoir sa délibération quinze jours avant l'événement.

Délibération du collège communal du 22 septembre 2020 décidant de maintenir l'adhésion de notre commune à l'opération « Place aux enfants » 2020.

Délibération du collège communal du 13 octobre 2020 décidant d'annuler la participation de notre commune à l'opération "Place aux enfants" 2020 et de charger Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL, d'en informer les enfants inscrits, les hôtes, les accompagnateurs ainsi que la Province du Brabant wallon dans les plus brefs délais.

	2018	2019	2020
Date de l'opération	20 octobre	19 octobre	17 octobre
Nombre d'enfants inscrits	65	58	0
Nombre d'enfants qui ont participé	60	51	0
Nombre d'hôtes d'un jour visités (certains proposant plusieurs visites)	13	11	0
Nombre d'accompagnateurs bénévoles	10	12	0
Coût de l'opération	2.022,89 €	1.865,84 €	0 €

8. COMMUNICATION ET EVENEMENTS

*Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 –
communication@beauvechain.be*

8.1. Application communale « Beauvechain en Poche »

La Commune de Beauvechain mettra à disposition des citoyens, grâce à l'aide de la Province du Brabant wallon et l'inBW, une application mobile gratuite dès le printemps 2021.

- ➔ Délibération du Collège provincial du 26 septembre 2019 décidant d'attribuer le marché public d'une durée de 4 ans pour la mise à disposition par la société Letsgocity de l'application "Wallonie en Poche" au profit des communes du Brabant wallon.
- ➔ Résolution du Conseil provincial du 20 février 2020 relative à la convention type entre le Brabant wallon, in BW et les communes du Brabant wallon portant sur la mise à disposition de l'application "Wallonie en Poche".
- ➔ Communication de la délibération du Collège communal du 21 avril 2020 (pouvoirs spéciaux – date butoir pour signer la convention 30 avril 2020) au Conseil communal en sa séance du 25 mai 2020.

"Beauvechain en poche" permettra de trouver toute une série d'informations et de services relatifs à la vie à Beauvechain : actualités, événements, horaires des bus, calendrier de ramassage des déchets, contacts de l'Administration, enquêtes publiques, travaux en cours, ... Dans le cadre de la configuration de cette application, nous avons demandé l'avis des citoyens via la page Facebook communale : « Qu'aimeriez-vous trouver comme service ou information dans votre application Beauvechain ? Dites-nous tout en commentaire ! ».

Voici les réponses qui en sont ressorties :

- Les numéros utiles et commande des documents
- Un calendrier culturel
- Un onglet pour signaler les déchets sauvages et les activités au sein de la commune
- Possibilité de prise de rendez-vous
- Une partie qui regroupe toutes les belles promenades, sentiers, forêts, champs et autres qui se relient par certains points. Des endroits qui montreraient certains points importants de la commune, des promenades qui racontent une histoire ou autre
- Les adresses des plaines de jeux et autres activités pour les enfants
- Pouvoir signaler un animal égaré
- Les nouveaux projets (et éventuellement la recherche de nouveaux collaborateurs pour tel ou tel projet). Projet tel qu'habitat groupé, nouveau commerce, etc... Proposition de brainstorming concernant le développement
- L'horaire de passage de poubelles
- Clubs sportifs et leurs horaires plus personnes de contact
- Booster les commerçants locaux. Indiquer si take away.

La formation de l'agent en charge a eu lieu en visioconférence le 8 octobre 2020. L'encodage du contenu de l'application est en cours.

8.2. Application BetterStreet

Une convention portant sur la mise à disposition gratuite d'une application mobile et web pour assurer la gestion de l'espace et des bâtiments publics a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 13 juillet 2015. La convention couvre toute la période du marché.

L'application Betterstreet est très utilisée par le Service technique : 370 entrées pour 2019, et déjà 663 entrées pour 2020 (jusqu'au 15 novembre). Elle permet au responsable des travaux de planifier les interventions du service. Du côté des citoyens, 161 signalements ont été enregistrés en 2020. Dépôts sauvages, éclairage public, avaloirs, et espaces verts sont les signalements qui reviennent le plus régulièrement.

En 2020, l'application ne donne plus la possibilité de trier les entrées pour ne voir que les signalements citoyens.

8.3. Accueil des nouveaux habitants

Depuis 2014, la commune organise une matinée d'accueil pour les nouveaux habitants. L'édition 2020 aurait dû avoir lieu le samedi 28 mars. Tous les nouveaux arrivés de l'année (du 1^{er} février 2019 au 30 janvier 2020) y avaient été conviés, ce qui représente approximativement 130 ménages.

Cette matinée a malheureusement dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

8.4. Bulletin communal

En 2013, la commune a passé son premier marché pour la conception, la mise en page et l'impression d'un bulletin communal trimestriel de 16 pages.

Le marché en cours a été attribué à Uni-media éditions à Ans et couvre les années 2019 à 2021.

Le numéro 31 sera distribué vers la mi-décembre.

Budget numéro 30

Graphisme et impression	2.250,60 €
Distribution	591,96 €

8.5. Newsletter

En 2016, les autorités communales ont décidé de lancer le Newsletter « Vivre à Beauvechain ». Sur base d'un abonnement volontaire via le site Internet communal ou à l'accueil de l'Administration, les citoyens qui le désirent reçoivent les informations communales tous les 15 jours sous la forme d'un email. La première newsletter a été envoyée le 15 février 2016. Le nombre d'abonnés au 15 novembre 2020 à 947 personnes (+104 depuis l'année dernière).

Des rapports sont générés automatiquement après l'envoi de chaque newsletter. En moyenne, le taux d'ouverture par envoi est de 50%. Il est par contre plutôt difficile d'interpréter ce chiffre. En effet, en fonction de la boîte mail utilisée, les images contenues dans la newsletter ne s'affichent pas automatiquement. Les statistiques d'ouverture font un lien (inexpliqué jusqu'à présent) entre l'affichage des images et l'alerte d'ouverture du mail. Il se pourrait donc parfaitement que certaines personnes ouvrent le mail et consultent bien la newsletter mais que les statistiques n'en prennent pas compte. En conclusion, les statistiques d'ouverture de la newsletter sont actuellement faussées.

8.6. Réseaux sociaux

Depuis le 18 février 2019, la Commune de Beauvechain est inscrite sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et Twitter.

Les publications sur la page Facebook sont soumises à l'approbation hebdomadaire du Collège. Au 15 novembre 2020, 1530 personnes sont abonnées aux publications de la page (644 de plus qu'en 2019). Les posts sont réguliers : un tous les deux jours.

Couverture de la Page Facebook en 2020 : 100 822 internautes

Nombre d'internautes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page communale, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

Les publications Instagram se font le plus souvent sous forme de photos suite ou en vue d'un événement précis.

8.7. Site internet communal

Depuis ce 5 février 2020, une toute nouvelle version du site de la commune de Beauvechain www.beauvechain.eu est en ligne ! Une mine d'informations pour les citoyens !

L'intercommunale Imio propose à une grande partie des communes wallonnes ce « modèle » de site internet, avec pour objectif l'uniformité des vitrines communales wallonnes, et la simplification d'utilisation.

Citoyens, touristes, aînés, journalistes, nouveaux habitants trouveront le contenu qui les intéresse grâce à de nouveaux outils de navigation. Le contenu reste globalement inchangé. Les informations ont été réorganisées en trois onglets : Ma commune, Loisirs et Economie.

La navigation se veut plus intuitive. Le citoyen a toujours la possibilité de voyager dans le menu principal ; seule différence, il peut désormais trouver tous les articles relatifs à une catégorie donnée en navigant à travers les menus « Je suis » et « Je trouve ».

Au rayon des nouveautés, les visiteurs pourront également trouver les coordonnées d'un service communal ou d'un élu grâce à l'annuaire cartographié. Le nouveau site est également responsive, il s'adapte donc aux écrans sur lesquels il est consulté (presque 65% du trafic vient de mobiles ou de tablettes).

La procédure pour les demandes de documents en ligne reste pour le moment inchangée, mais le nouveau guichet en ligne (avec identification e-id) sera opérationnel tout début 2021.

Le site internet est alimenté en continu par les services communaux. Des mises à jour quotidiennes sont réalisées.

Statistiques (chiffres du 5 février-mise en ligne au 20 novembre 2020) :



En 2020, plus de 50 % des visiteurs du site communal y sont arrivés grâce à un lien sur les réseaux sociaux, moins de 40 % ont fait une recherche pour y arriver et à peu près 10 % ont directement tapé l'adresse du site.

Les onglets les plus visités en 2020 sont : Gestion des déchets, Conseil communal, Urbanisme, Heures d'ouverture, Population-Etat civil, Coronavirus et Base militaire.

9. CULTURE

9.1. Centre Culturel de Beauvechain ASBL

Le Centre culturel de Beauvechain, créé en 1971, exerce une action de développement culturel sur le territoire de la Commune de Beauvechain. La finalité du Centre culturel est la citoyenneté active, et il contribue à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous, et plus particulièrement à la participation des citoyens à la culture en tant qu'acteurs culturels.

Le centre culturel possède un Conseil d'administration de 18 personnes, à parité associatif/public, présidé actuellement par l'échevin de la culture.

Une équipe de 7 personnes, composée de permanents et de bénévoles, anime le centre culturel au quotidien, et un Conseil d'orientation assiste l'équipe dans son travail d'évaluation, et d'analyse du territoire. L'Assemblée générale est composée de 70 associations membres, et des représentants des pouvoirs publics associés.

Le Centre culturel de Beauvechain est actif dans de nombreux domaines : vie associative, communication, débat citoyen, interculturalité, formation, pratiques artistiques en amateur, spectacle vivant, art contemporain, littérature, lecture publique, cinéma, mise en valeur des patrimoines, jeunesse, développement communautaire, projets collectifs.

Le Centre culturel produit, ou coproduit, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, plus de cent-cinquante événements par an : conférences-rencontres, soirées-débats, stages et ateliers créatifs (peinture, dessin, gravure, street art, écriture, théâtre-danse), projections de cinéma, saison de théâtre, saison de jazz, concerts et cafés-concerts, spectacles de rue, festival intercommunautaire, théâtre à l'école, journées culturelles interscolaires, résidences d'artistes en classe, formations aux multimédia, conférences d'histoire de l'art, créations et médiations en art contemporain, expositions, événements de mise en valeur du patrimoine, rencontres littéraires, service de lecture publique et réseau de boîtes à livres, sondages créatifs et forums culturels. Par le biais de ses activités, il touche plus de 7.000 spectateurs et participants par an.

Le Centre culturel de Beauvechain a deux fers de lance pour sa communication : le « Bulletin », périodique trimestriel toutes-boîtes de 16 pages en quadrichromie, qui annonce les activités du Centre culturel et de ses associations membres, et un site internet performant : www.lecentreculturel.be.

Le Centre culturel de Beauvechain est un centre culturel reconnu suivant les critères du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels, et il est subventionné par les pouvoirs publics associés : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province du Brabant wallon, et la Commune de Beauvechain. La Région wallonne apporte une aide à l'emploi.

Le Centre culturel est lié aux pouvoirs publics cités par un contrat-programme, formalisation de son projet d'action culturelle pour la période 2019-2023. Une délibération du Conseil communal de Beauvechain, du 26 juin 2017, approuve le projet et le contrat-programme 2019-2023 du Centre culturel de Beauvechain.

9.2. Jumelage

Délibération du Conseil communal du 9 juin 2008 décidant d'approuver la charte de jumelage entre la commune de Beauvechain et la septaine (Avord, Crosses, Farges-en-Septaine, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine et Vornay).

Signature du Serment de Jumelage à Avord le 12 juillet 2008.

Une délégation de la Septaine a été accueillie :

- le 29 septembre 2008 pour la cérémonie de remise des ailes à la Base Militaire de Beauvechain
- les 20, 21 et 22 juillet 2009 pour entériner le jumelage.
- les 3 et 4 juillet 2010 pour l'Airshow 2010.

Activités organisées en 2010 :

Le 3 juillet 2010, arrivée de la délégation, visite du Musée Folon et du Domaine Solvay.

Le 4 juillet 2010, participation à l'Airshow 2010 et départ de la délégation.

En 2011, présence de représentants communaux de Beauvechain lors des manifestations de la fête nationale française (14 juillet) en Septaine.

En 2012, une délégation de la Septaine a été accueillie et a été invitée à participer le 13 septembre 2012 à la cérémonie de remise des ailes des nouveaux pilotes de la Défense sur le site de la base de Beauvechain.

Des contacts ponctuels ont lieu entre le Bourgmestre et le Maire d'Avord.

Le Maire d'Avord a marqué son soutien après les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 en envoyant un mail précisant que les drapeaux de la Mairie avaient été mis en berne.

Le vendredi 28 juin 2019, la Bourgmestre Carole Ghiot a fait le déplacement jusqu'à Avord à l'occasion de la remise des ailes de nos jeunes pilotes belges de la Force aérienne, et a, par la même occasion rencontré Monsieur le Maire d'Avord Pierre-Etienne Goffinet.

Suite aux dernières élections, le nouveau Maire est Monsieur Pierre Blanchard.

9.3. Mérite culturel de la Commune de Beauvechain

Le Trophée du Mérite Culturel de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Sportif. Ce trophée vise à mettre en évidence et à récompenser un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, musicien, comédien, acteur, photographe, danseur, ...) ou une association ayant organisé un événement culturel. L'attribution du trophée est réservée aux personnes domiciliées à Beauvechain ou à une association dont le siège est à Beauvechain. Les candidatures devaient être rentrées pour le 31 mars 2019 au plus tard au Collège communal. Le règlement a été modifié et approuvé par le Conseil communal le 15 décembre 2014.

En sa séance du 18 février 2019, le Conseil communal a désigné cinq mandataires communaux membres du jury, suite aux élections communales d'octobre 2018 :

<i>Pour la majorité</i>
Benjamin GOES, Echevin de la Culture, membre de droit
Isabelle Deserf
Freddy GILSON
Evelyne SCHELLEKENS
<i>Pour la minorité</i>
Claude SNAPS

Aucune candidature n'a été reçue pour le Trophée 2019.

En 2017, les Ensembles à cordes de la Néthen et Monsieur André Deprince ont été désignés respectivement lauréats et accessit.

Les prix avaient été remis officiellement lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2017.

Le prochain Trophée sera attribué en 2021.

9.4. ASBL « Les Territoires de la Mémoire » : Convention de partenariat

L'association a pour objet de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées d'extrême droite, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle. L'association utilise tous les moyens qu'elle jugera utiles, notamment l'édition, l'animation et la réalisation d'activités, seule ou en collaboration avec d'autres associations ou firmes privées de Belgique ou d'autres pays, développant même occasionnellement des activités de même nature. L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Depuis 2013, grâce au partenariat avec l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire", les sixièmes primaires de toutes les écoles de l'entité bénéficient tous les ans du transport gratuit vers les expositions des Territoires de la Mémoire à Liège.

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal décide de renouveler le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2017 à 2021.

La convention prévoit le versement d'un montant par an pendant une durée de 5 ans (pour les années 2017 à 2021) déterminé sur base de 0,025 euros/habitant/an soit un montant de 177,57 € sur base des chiffres de la population au 01/01/2016.

10. DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Agent administratif : Manon Stordeur, agent constatateur des infractions environnementales – 0478 79 15 36 – agentconstatateur@beauvechain.be

Le 6 janvier 2020, entrée en fonction d'un agent constatateur des infractions environnementales, en mutualisation avec la commune de Hélécinne. Présence sur le terrain à raison d'un mi-temps sur la commune de Beauvechain.

L'agent constatateur des infractions environnementales a deux missions principales :

- La première consiste à sensibiliser le citoyen et à prévenir les incivilités environnementales (prévention)
- La deuxième concerne la recherche et la constatation des infractions en matière d'environnement ainsi que le contrôle du respect des lois et décret relatifs aux matières environnementales (répression).

Le principal outil de travail de l'agent constatateur des infractions environnementales est le Règlement Général de Police, livre II « infractions en matière environnementales ». Dans ce livre nous retrouvons plusieurs catégories d'infractions, pour lesquelles l'agent est compétent en termes de recherche, constat et poursuite, telles que :

- Les interdictions en *matière de déchets*
- Les interdictions prévues par *le Code de l'Eau*
- Les interdictions prévues en vertu de la législation relative *aux établissements classés*
- Les interdictions prévues en vertu de la loi du 12 juillet 1973 sur la *conservation de la nature*
- Les interdictions prévues en vertu du Décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une *utilisation des pesticides* compatible avec le développement durable et de son arrêté d'exécuté du 11 juillet 2013
- Les interdictions prévues en vertu de la loi du 18 Juillet 1973 relative à la *lutte contre le bruit* et de l'arrêté royal du 24 février 1977 fixant les normes acoustiques pour la musique dans les établissements publics et privés
- Les interdictions prévues en vertu de la Loi du 14 août 1986 relative à la protection et au *bien-être des animaux*.

10.1. Constats et procès-verbaux

Lorsqu'une infraction relevant du livre II du Règlement Général de Police est constatée, un procès-verbal est réalisé et transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur, le contrevenant reçoit également une copie. En fonction de l'infraction, le Fonctionnaire Sanctionnateur va décider du type de poursuite. Le contrevenant sera alors invité à payer l'amende ou disposera d'un potentiel recours auprès du Tribunal de Police.

Les amendes sont très variables en fonction du type de comportement. Pour reprendre l'exemple des incivilités environnementales, les amendes varient en fonction de la catégorie dans laquelle elles se retrouvent :

- 50€ à 100.000€ pour une infraction de deuxième catégorie ;

- de 50€ à 10.000€ pour une infraction de troisième catégorie ;
- de 1€ à 1.000€ pour une infraction de quatrième catégorie.

Actuellement, vu les circonstances liées à la crise sanitaire, l'agent n'a pas encore pu bénéficier de la formation prévue par l'Ecole de Police lui permettant à l'issue d'être assermentée. En attendant celle-ci, nous procédons de sorte qu'un rapport soit réalisé et transmis au Collège communal ainsi qu'à l'agent de quartier ou à la zone de police afin qu'un procès-verbal soit réalisé. Sur le plan théorique, la formation devrait avoir lieu fin novembre, ce qui permettra à l'issue de pouvoir rédiger directement les procès-verbaux à destination du Fonctionnaire Sanctionnateur.

10.2. Comptabilisation des constatations, avertissements et procès-verbaux (2020)

Type d'infractions	Constatations	Avertissements	Procès-verbaux
Déchets	69	12	10
Incinération ¹	6	4	0
Code de l'Eau (+ pollutions accidentelles)	8	6	0
Etablissements classés	0	0	0
Conservation de la nature	0	0	0
Utilisation de pesticides	7	5	0
Lutte contre le bruit	0	0	0
Bien-être animal	0	0	0
Autres (intervention avec le Gardien de la Paix) :			
- Exploitation sans permis	2	0	2
- Problème de salubrité	5	3	1

¹ Bien que les incinérations de déchets soient reprises dans le chapitre « infraction en matière de déchets », nous l'avons scindé afin de ne pas assimiler un dépôt de déchets avec l'incinération de déchets

10.3. Résolution des points noirs du Programme d'Action 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette

En dehors des missions de terrains, l'agent constatateur a pour fil conducteur la résolution des points noirs ciblés par le programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette. Au total, un constat de 166 atteintes aux cours d'eau du territoire communal a été réalisé.

Types d'atteintes	Nombres d'atteintes	Type de détérioration	Priorité
Rejets	90	79	12
Déchets	53	21	9
Erosions	6	3	2
Pulvérisations	3	3	3
Ouvrages	13	/	/
Protection des berges	1	/	/

10.3.1. Développement du plan d'action

Afin de pouvoir résoudre ces atteintes appelées « points noirs », un plan d'action a été réalisé. Durant les mois d'avril, mai et juin, les données du Contrat de Rivière ont été traitées telles que par la création de catégorie « rejets-déchets-érosions-pulvérisations-ouvrages-protection des berges », incluant un tri par priorité. Au sein de ces points noirs dits « prioritaires », les détériorations fortes ont été mises en avant.

Nous obtenons au total 152 points noirs relevant d'infractions environnementales, accidentelles ou non, sur lesquels l'agent constatateur peut agir. Parmi ceux-ci, 105 sont prioritaires, et 26 à détériorations fortes (sur lesquels il faut agir en priorité).

Durant les mois de juillet et août, une localisation des points noirs sur base des informations cadastrales a été réalisée. Des courriers-types par atteintes ont été rédigés.

Le dossier a ensuite été soumis au Collège communal du 10 novembre afin de présenter l'ensemble de la réalisation, pour approbation.

Il est prévu dès que l'approbation de résolution de ce plan d'action est parvenue à l'agent, que les premiers courriers soient envoyés aux 26 points noirs prioritaires à détérioration forte. Suivrons ensuite les courriers aux 105 prioritaires et enfin les 47 derniers non-prioritaires sans détérioration forte.

Un compte rendu est prévu auprès du Collège communal pour le mois de mars 2021.

10.4. Plan local de propreté 2020

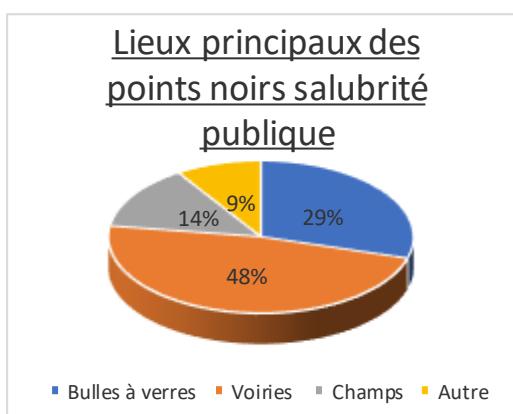
Dans l'objectif de créer une véritable stratégie de lutte contre la malpropreté publique, la commune de Beauvechain a décidé d'adopter un plan local de propreté. En pratique, ce plan de propreté se constitue, d'une part, du diagnostic de la situation communale actuelle, et d'autre part du plan d'action reprenant les actions menées en dehors de la gestion quotidienne du service technique communal. Le Plan Local de Propreté se veut également être une contribution au développement durable mais également à notre économie circulaire.

10.4.1. Développement du Plan Local de Propreté

Le diagnostic de la situation communale actuelle a débuté par un inventaire des poubelles publiques, du matériel utilisé pour l'entretien ainsi que le personnel en activité. Un point sur la gestion des opérations de nettoyage dans la commune a bien entendu été abordé, d'autant plus que cette année la collecte des déchets en porte à porte est passée au système de conteneur à puce.

Ensuite a été abordé la transversalité du plan de propreté avec la politique communale (PCDN, le développement durable, points forts et faibles). Un point sur la communication et l'outil de rapportage semblait nécessaire car, comme développé dans ce rapport annuel, l'outil Betterstreet et la communication tous réseaux permettent de travailler sur l'axe préventif et réactif quant à la propreté publique.

Une mesure quantitative de la propreté publique a également été réalisée, permettant de mettre en avant la présence de plusieurs « points noirs », qui se rapportent ici à des endroits où l'on constate des atteintes récurrentes à la propreté publique.



On observe donc que majoritairement, les déchets retrouvés, proviennent de dépôts en voirie. Par voirie il faut entendre au bord des poubelles publiques, au coin d'une rue, mais aussi des dépôts de sacs anciennement conformes devant les maisons d'autres citoyens. Un lieu souvent atteint est l'aire de repos de la N91 à Nodebais.

Concernant les bulles à verres, il s'agit majoritairement de celles situées rue des épinoches, sur le site du Carrefour à Hamme-Mille, qui représente environ le trois-quarts des dépôts.

En deuxième partie apparaît le programme d'actions où nous définissons les lieux et nuisances que nous désirons cibler à travers ce plan, et enfin apparaissent les différentes actions que nous mènerons ou avons mené tout au long de l'année. Celles-ci sont analysées

par axe de travail (prévention, répression, participation, réaction, transversalité. Enfin, ce plan est clôturé par le suivi accordé à ce plan et l'évaluation de celui-ci qui sera réalisé l'année suivante.

11. ECONOMIE

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 –
communication@beauvechain.be

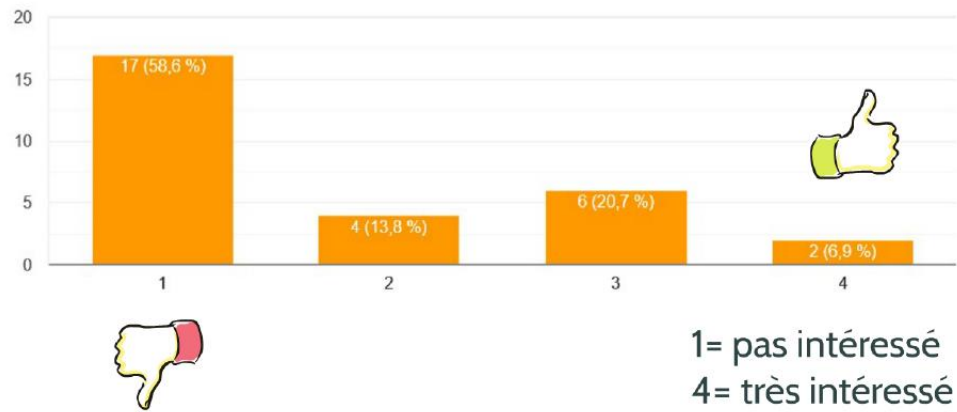
11.1. Questionnaire à destination des professionnels

La crise du coronavirus est le point de départ de la mise en place de la politique économique à Beauvechain. Outre l'assistance aux professionnels de l'entité dans le remplissage des différentes demandes d'aide, nous avons voulu recueillir leur avis par rapport au développement économique à Beauvechain.

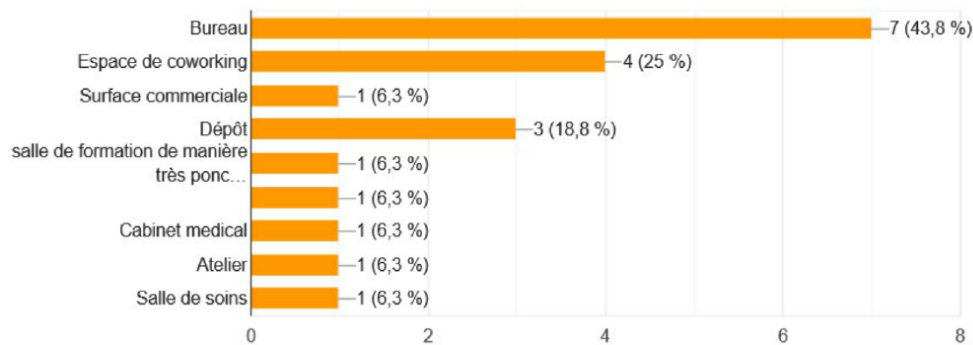
29 réponses - Tous secteurs confondus



Un intérêt pour une zone d'activité économique?



Besoin de locaux? De quel(s) type(s)?



Quelques suggestions des répondants

- Faire appel aux entreprises de l'entité pour les marchés communaux
- Un site de vente en ligne des produits et services locaux
- Créer un cluster/association, notamment autour de l'éco-construction
- Domaine de la santé: éditer un annuaire
- Organiser un network event

11.2. Réunions thématiques

Une première réunion a été organisée le 14 septembre 2020. Une vingtaine de professionnels y ont participé et les échanges ont été appréciés. Nous y avons présenté le projet de guichet unique, qui mettra en relation directe les clients et les professionnels d'un secteur précis, ainsi que l'annuaire commercial présent sur le site de la commune et les résultats de l'enquête réalisée. Nous avons également rappelé les aides disponibles et avons abordé le projet de créer un marché des producteurs locaux. Enfin, les acteurs présents ont exprimé la volonté de recréer une association des commerçants.

Le 13 octobre 2020, nous avons réuni les producteurs locaux de l'entité. Joseph Tordoir, échevin en charge de l'économie à Incourt, a fait un retour d'expérience sur la mise en place d'un marché des producteurs locaux. Les producteurs ont manifesté leur intérêt pour le projet. Nous avons conclu en proposant de contacter le GAL pour étoffer l'offre de produits présents sur le futur marché. La première édition devrait avoir lieu au printemps 2021.

Les acteurs de la construction représentent une grosse partie des professionnels de l'entité. Nous les avons invités à une réunion en visioconférence le 27 octobre 2020. Vu le peu de succès rencontré, nous laissons la discussion en suspens pour l'instant.

Une dernière soirée conférence devait réunir tous les acteurs du village ; nous n'avons pas pu l'organiser en raison de la crise sanitaire.

11.3. Appel à projet plan de relance

La commune a répondu à l'appel de la Province du Brabant wallon pour le subventionnement des commerces locaux et de l'HORECA. Le projet « relance économique » englobe divers aspects :

- Création d'un marché des producteurs locaux (2021)
- Soutien aux entreprises à l'aide de chèques d'accompagnement
- Création d'un guichet unique de mise en relation entreprises et clients potentiels
- Communication générale autour des acteurs économiques (ex. : campagne réseaux sociaux « Le savoir-faire local, c'est l'idéal » de mise en avant des producteurs, commerces et entreprises locales, ...).

12. ENERGIE

Conseiller en Energie : Thierry Ala, ing – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be

12.1. Politique communale en matière d'énergie

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Un nouveau conseiller en énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes et ce jusqu'au 31/12/19, depuis le 01/01/20, il partage son temps avec la commune d'Incourt à raison 1/5 temps. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi et jeudi.

12.2. Descriptif de la fonction

Dans le cadre de la signature par la Commune de Beauvechain de la charte « énerg-éthique », la fonction du conseiller en énergie est d'assister la commune dans la promotion des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal. Les trois axes majeurs de la fonction sont :

- L'analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme ;
- Le conseil aux citoyens comme aux services communaux concernant l'énergie, que cela porte sur les primes à l'énergie, la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments ou encore des questions techniques ;

- La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux à l'aide de la mise en place d'un cadastre et d'une comptabilité énergétiques.

12.3. Action menée du 01.10.2019 au 30.09.2020 : analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme

Le conseiller en énergie a effectué 27 analyses de demandes de permis d'urbanisme (une analyse ne porte pas sur une demande déjà analysée et considérée comme incomplète et à laquelle des pièces ont été ajoutées, dans ce cas, il y a lieu d'ajouter 35 % au nombre de dossiers traités). Le rapport du conseiller en énergie est joint aux documents composant le dossier de chaque demande.

14 de ces 27 analyses ont porté sur la procédure PEB simplifiée (qui implique le formulaire de « déclaration PEB simplifiée »), 13 sur la procédure PEB complète (qui implique les formulaires « déclaration PEB initiale » et « déclaration PEB finale »). Pour les citoyens pour lesquels c'est nécessaire et possible (5 cas sur la période concernée), la déclaration PEB simplifiée est remplie avec l'aide du conseiller en énergie.

La réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, prise au sens large, occupe un tiers de l'emploi du temps du conseiller en énergie. Cette période est partagée entre l'analyse des demandes de permis d'urbanisme, pour une moitié, et la communication vis-à-vis des acteurs concernés par la PEB (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises du secteur de la construction, etc.) pour l'autre moitié.

12.4. Conseil aux citoyens et aux services communaux

En ce qui concerne le soutien aux citoyens, le guichet « énergie » a lieu tous les jours de présence, sans rendez-vous de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Le conseiller en énergie reçoit environ trois demandes externes (citoyens, entreprises, etc.) par jour de présence impliquant une recherche parmi les thèmes suivants :

- Primes à l'énergie (réduction d'impôt fédérale, primes régionales et provinciales) ;
- Réglementation sur la PEB (particulièrement les déclarations PEB initiale et finale) ;
- Contrats de fourniture d'énergie (électricité, gaz) ;
- Technique : systèmes constructifs, isolation, double/triple vitrage, humidité et ventilation, chauffage, maisons passives ;
- Énergies renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur.

La demande se fait indifféremment par téléphone, courriel ou rendez-vous à la Commune. Les demandes urgentes sont traitées à distance lorsque le conseiller en énergie est à Grez-Doiceau.

Une opération de communication spécifique a ciblé les citoyens en 2016 et 2017 :

Un stand « énergie » a été organisé lors de la journée festive « balades en fête » des 26/06/2016 et 25/06/2017. Ce stand abordait le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie par la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques et ceci avec le concours de l'asbl « Energie 2050 ». Le public ciblé était le citoyen de Beauvechain.

Une animation ludique était par ailleurs proposée au public de passage, il s'agissait de l'Héliomobile montrant de façon pratique le fonctionnement du chauffe-eau solaire.

En 2018, un résumé des résultats engrangés en termes d'économie d'énergie a été présenté lors de la journée « balades en fête » du 24/06/2018.

En ce qui concerne le soutien aux services communaux, le conseiller en énergie a été sollicité dans les matières suivantes en 2019 :

- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en éclairage public de la commune (qu'il soit décoratif ou non) avec étude des améliorations possibles à apporter;
- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en électricité, gaz et mazout des bâtiments communaux en vue d'apporter des mesures pertinentes en matière d'économie d'énergie ;
- Remise en état ou remplacement de plusieurs pièces défectueuses en chaufferies (logements rue GB, logements MVL n°16) permettant un fonctionnement optimal des installations.
- Passage d'une partie du circuit 1 (3 classes de maternelles) de l'école de La Bruyère en bitube.

12.5. Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

- Une réactualisation du cadastre et de la comptabilité énergétiques a été réalisée.
- MC 3 : remplacement pompe et plonge à mazout, placement d'un compteur de mazout ;
- MC 4-5 : remplacement d'une vanne motorisée ;
- MC 6 : remplacement plonge à mazout ;
- Ecole LB : réparation d'une des 2 chaudières et remplacement d'un brûleur (chaudière gauche), d'une vanne motorisée, d'un relais ;
- Foot LB : placement d'un compteur de mazout ;
- Logement MVL 6 : remplacement du circulateur ;
- Logement MVL 12 : remplacement du vase d'expansion ;
- Logement GB rdc : remplacement capteur de pression ;
- Maison village Nodebais : réparation pour fuites diverses à la chaudière.

Projets futurs

Pour l'année 2020/2021, les projets majeurs sont les suivants : suivre attentivement l'évolution du projet de réseau de chaleur avec chaudière biomasse pour les bâtiments communaux situés sur la place communale, l'organisation d'une nouvelle campagne de communication auprès des employés communaux, installer et/ou compléter plusieurs installations photovoltaïques sur le toit de bâtiments, terminer la rénovation de chaufferies, passage du circuit 2 de l'école de La Bruyère en bitube.

En tant que signataire de la charte des communes « éner-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les

comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Un nouveau conseiller en énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes et ce jusqu'au 31/12/19. Depuis le 1/01/20, le conseiller énergie est aussi actif sur la commune d'Incourt à raison d'1/5^{ème} temps. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi et jeudi.

13. ENFANCE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

13.1. Plaines et activités communales de vacances

En raison de la crise sanitaire, le stage bien-être n'a pas pu être organisé en 2020. Ce stage a été remplacé par une semaine de plaines supplémentaires, qui se sont donc déroulées du 27 juillet au 21 août.

13.1.1. Dispositions générales

Durant l'été, la commune de Beauvechain organise une plaine de vacances qui se déroule dans l'enceinte des écoles communales (implantation de La Bruyère).

Délibération du Collège communal du 21 avril 2020 prise en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 du 18 mars 2020 tel que modifié en date du 17 avril 2020, et décidant :

- d'organiser des plaines communales de vacances pour les enfants de 2,5 à 12 ans, de 9h00 à 16h00, du 27 juillet au 14 août 2020 aux conditions suivantes :
 - o inscription à la semaine, validée par le paiement,
 - o paiement pour le 1er juin 2020 au plus tard,
 - o participation financière des parents (tarif forfaitaire, garderies comprises):

Enfants domiciliés à Beauvechain :

- par enfant et par semaine 32 €
- à partir du 2^{ème} enfant 25 €

Enfants non domiciliés à Beauvechain :

- par enfant et par semaine 40 €
- à partir du 2^{ème} enfant 35 €

- o La rémunération journalière du personnel d'encadrement est prévue comme suit:

- animateur breveté ou assimilé : 55 €
- animateur non-breveté : 45 €

- d'engager un coordinateur breveté en tant que chef de plaine du 27 juillet au 14 août 2020 inclus
- de prendre en charge les dépenses relatives à ces plaines dans les limites des crédits prévus à cet effet
- de transmettre un extrait conforme de ladite délibération à Monsieur le Directeur financier
- de communiquer ladite délibération au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance

Délibération du conseil communal du 25 mai 2020 prenant connaissance de la délibération du Collège communal du 21 avril 2020 relative aux dispositions générales des plaines communales de vacances 2020.

Délibération du collège communal du 21 avril 2020 prise en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 du 17 avril 2020 tel que modifié en date du 17 avril 2020, et décidant :

- d'approuver le dossier de demande de renouvellement de l'agrément Centre de vacances 2020-2022 pour notre commune
- d'approuver le projet pédagogique 2020-2022 pour les plaines communales de vacances
- d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur 2020
- de charger la coordinatrice ATL de faire parvenir ledit dossier de demande de renouvellement de l'agrément Centre de vacances 2020-2022 à l'ONE pour le 30 avril 2020
- de communiquer ladite délibération au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance

Délibération du Conseil communal du 25 mai 2020 prenant connaissance de la délibération du Collège communal du 21 avril 2020 relative au renouvellement de l'agrément Centre de vacances 2020-2022.

Délibération du Collège communal du 21 avril 2020 prise en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 du 18 mars 2020 tel que modifié en date du 17 avril 2020, et décidant :

- d'organiser une semaine d'activités communales du 17 au 21 août 2020 sur le thème du Bien-Être pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans, à l'école communale de Beauvechain, en collaboration avec les partenaires bien-être de l'entité qui répondront à la sollicitation de la commune
- d'organiser, en collaboration avec le Centre Culturel de Beauvechain, une semaine de stage spécifique pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, du 17 au 21 août 2020 au Centre culturel de Beauvechain
- de prendre en charge les dépenses relatives à ces activités dans les limites des crédits prévus à cet effet
- de prolonger l'engagement du coordinateur de la plaine pour coordonner ces stages Bien-Être et Urban stage du 17 au 21 août 2020
- d'approuver le règlement d'ordre intérieur spécifique à ces activités

- de transmettre un extrait conforme de ladite délibération à Monsieur le Directeur financier
- de communiquer ladite délibération au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance

Délibération du Conseil communal du 25 mai 2020 prenant connaissance de la délibération du Collège communal du 21 avril 2020 relative aux dispositions générales des activités communales de vacances 2020.

Délibération du Conseil communal du 29 juin 2020 prenant connaissance du protocole simplifié pour l'organisation de l'accueil temps libre des enfants durant les vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, rédigé à l'intention des parents qui inscriront leur enfant aux plaines communales 2020 et décidant :

- d'approuver l'annexe au Règlement d'Ordre Intérieur des plaines communales 2020 élaborée dans le cadre des recommandations contenues dans ledit protocole
- de charger la coordinatrice ATL de modifier la déclaration d'activités du centre de vacances sur le portail de l'ONE afin de déclarer une quatrième semaine de plaines communales à la place du stage Bien-Être
- d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur des activités communales de vacances 2020 tel que modifié
- le règlement d'Ordre Intérieur des activités communales de vacances 2020 approuvé en séance du Collège communal du 21 avril 2020 est abrogé

13.1.5. Budget

	2020
Recettes	4401 €
Subside ONE	Montant pas encore connu
Dépenses pour le personnel d'encadrement	13.705,08 €
Dépenses de fonctionnement	2.422,47 €
Nombre d'inscriptions aux plaines	83 enfants
Nombre d'inscriptions à l'urban stage	13 jeunes

13.1.9. Agrément ONE

L'agrément de notre commune au titre de « Centre de vacances » reconnu par la Communauté française a été renouvelé en 2020.

13.2. Journée des Enfants et de la Famille

En raison du contexte sanitaire, la Journée des Enfants et de la Famille 2020 n'a pas eu lieu.

14. ENSEIGNEMENT – Année scolaire 2019-2020

Agent administratif : Adrien Huard – 010 86 83 09 – enseignement@beauvechain.be

Une entité pédagogique avec deux implantations à La Bruyère, rue de l'Ecole n° 1 et à Tourinnes-la-Grosse, Place Saint-Martin n° 3.

14.1. Personnel par implantation

Implantation de La Bruyère

▪ Section maternelle

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil/Première maternelle	Natascha KAMOEN	définitive	26
Deuxième maternelle	Karine GREGOIRE	définitive	26
Troisième maternelle	Nadia SERVAYE	définitive	26

▪ Section primaire

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Laura DALCQ	temporaire prioritaire	24
Deuxième primaire	Joëlle COLLOT	définitive	24
	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	
Troisième et quatrième primaires	Frédérique BUISSIN	définitive	24
Cinquième et sixième primaires	Alain RIGUELLE	définitif	24

Implantation de Tourinnes-la-Grosse

▪ Section maternelle

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil et Première maternelle	Sophie STEVENS	définitive	26
Deuxième et troisième maternelles	Catherine GODERNIAUX	définitive	26
	Céline DE VOS	temporaire prioritaire	
	Patricia VANHEMELEN	définitive	13

▪ Section primaire

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Audrey BECQUEVORT	temporaire prioritaire	24
Deuxième primaire	Sarah GUILLAUME	définitive	24
Troisième primaire	Joan DRAYE	définitive	24
Quatrième primaire	Stéphanie ANGELY	définitive	24
Cinquième primaire	Rebecca KEYMER	définitive	24
Sixième primaire	Wivine STIENLET	temporaire prioritaire	24

▪ Maîtres spéciaux

Cours	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Néerlandais	Laura FLEMAL	temporaire	8 périodes
Education physique	Julien DEPER Céline DE VOS	Définitif temporaire	20 périodes 2 périodes
Psychomotricité organique	Julien DEPER	définitif	5 périodes
	Céline DE VOS	définitive	5 périodes (2 en dispo)

Religion catholique (RLMO)	Annunciata CIARDO	définitive	5 périodes (1 en dispo)
Religion protestante (RLMO)	Christine DEMENY	réaffectée	2 périodes
Morale (RLMO)	Arnaud GSELL	temporaire	5 périodes
Cours de philosophie et de citoyenneté	Joëlle COLLOT	définitive	10 périodes
Philosophie et citoyenneté - dispense	Joëlle COLLOT	définitive	5 périodes
Encadrement complémentaire – mission complémentaire	Joëlle COLLOT	définitive	3 périodes

14.2. Population scolaire dans chaque implantation

	Section maternelle	Section primaire
Implantation de La Bruyère	49 élèves	77 élèves
Implantation de Tourinnes	27 élèves	119 élèves

14.3. Journées interscolaires

Classes de troisième maternelle : visite du musée L de Louvain-la-Neuve

Classes de première primaire : spectacle conté et création de marionnettes

Classes de deuxième primaire : animation « Conteur en herbe »

Classes de troisième primaire : visite du musée L de Louvain-la-Neuve

Annulées en raison de la crise sanitaire – Covid-19 :

Classes de quatrième primaire : Visite d'une exposition d'art contemporain

Classes de cinquième et sixième primaire :

- Visite d'une exposition d'art contemporain
- Festival de musique Max Van der Linden
- Territoire de la mémoire (classes de sixième primaire uniquement).

14.4. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

Convention de collaboration ISBW – Année scolaire 2020-2021

Délibération du Conseil communal du 21 septembre 2020, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour la prise en charge de l'accueil des enfants durant les temps de midi, d'octobre à décembre 2020.

Participation financière de la Commune :

- 2020 (d'octobre à décembre) : 16.800 euros

15. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

*Conseiller en Environnement : Vincent Bulteau – 010 86 83 13 –
environnement@beauvechain.be*

15.1. Projets

Liste des projets et actions suivies par le Conseiller en environnement entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020 :

Projets	Actions
Appel à projet - Opération CAP'Hirondelle	Suivi – continuité hors projet.
Bien être animal	Stérilisation des chats errants 12 mâles – 12 femelles – 3 euthanasies
Castor - problématique dispersion des jeunes	Surveillance et actions urgente de septembre à février de chaque année
cimetière Nature 2020	Obligation MAYA – 1 cimetière par an. Cette année, le cimetière de l'église de Tourinnes-la-Grosse
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Mille
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Nodebais
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Schoorbroek
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Beauvechain
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Tourinnes-la-Grosse
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Hamme-Mille
CRDG - engagement programme d'actions 2020- 2022	

Projets	Actions
Déchets - BeWapp	gestion ambassadeurs + dépôts sauvages
Déchets - BeWapp	nettoyage de printemps reporté du 25 au 28 septembre 2020
Déchets - coût vérité	Budget 2020
Déchets - Coût-vérité	analyse + rapport
Déchets - FEDEM	analyse + rapport
DECHETS - passage aux conteneurs à puce	Accompagnement + résolutions des problèmes locaux.
Gestion différenciée des espaces verts	Au cas par cas
GISER - Gestion des coulées de boue	Site GISER du Stoquoy - aménagements dos d'âne, en cours de confection de dossier – à l'arrêt suite à la crise sanitaire
GISER - Gestion des coulées de boue 2017	Site GISER du Stoquoy - administratif
Mobilité - actualisation PCM	En attente de la notification de l'attribution de marché
Mobilité - Analyse de trafic	pose + enlèvement + extraction et analyse des données
Mobilité - Brevet du cycliste	cursus dans les 4 implantations primaires de l'entité + 1 jour de formation
PCDN	Xperibird
PCDN	Suivi des chouettes chevêches
PCDN - 2020	GT Perdrix
PCDN - 2020 - fauchage différencié des bords de route	Mise en place de la méthodologie
PCDN - baguage 15 août - 31 août	Vitrine PCDN / lutte inondations
PCDN – CRDG – Province – SPW - Lutte contre les plantes invasives	Berce du Caucase : mai-juin - juillet
PCDN - CRDG - Lutte contre les plantes invasives	Balsamine de l'Himalaya juin à septembre
PCDN - dynamisation des centres de villes et de villages, Balades en Fête : actions	Candidature subside province
PCDN – Balades en fête	Annulé pour cause de crise sanitaire
Permis environnement déclaration Classe 2	Analyse technique = 1 dossier
Permis environnement déclaration Classe 3	Nouvelles demandes + renouvellements = 34 dossiers
Plan Maya 2020	Subsides aménagements
Plan Maya 2020	Rapport synthèse des actions 2019-2020
Semaine de l'arbre 2020	Aménagement d'un espace vert public

Projets	Actions
Semaine de l'arbre 2020	Distribution d'arbres indigènes annulée suite à la cause de la crise sanitaire
SPW – Enquête publique régionale	- projets de « plan d'exploitation des éoliennes » et de « plan relatif à l'acoustique des éoliennes » - procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes ; - Les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ; - Les projets d'arrêté du gouvernement wallon portant exécution du décret du 4 octobre 2018 modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau, d'arrêté du gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et de cartographie des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons - procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes
Subside Conseiller en environnement DD A21L - 2020	Rapport 2020 + formation obligatoire
Suivi des dossiers nécessitant une assistance juridique	4 dossiers
Villes & Villages fleuris 2020	Candidature
Influenza aviaire	Suivi des monitorings sur Nodebais, Tourinnes-la-Grosse et Hamme-Mille

15.2. Déchets : réel 2019

L'ensemble des chiffres présentés ci-dessous nous parviennent 6 mois après la clôture de l'année civile. Vous trouverez donc le résultat de l'année 2019 pour notre commune. Les moyennes régionales sont systématiquement celles de l'année antérieure.

15.2.1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne dans votre commune	Quel est le service de collecte et de traitement ?
	kg/an/habitant	kg/an/habitant	
	2018		
Ordures ménagères	137,85	134,26	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	15,75	0,00	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	57,49	73,33	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Compostage
Encombrants	46,59	40,16	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	86,59	83,66	Recyparcs / Recyclage
Bois	36,4	45,65	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	49,43	54,55	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	30,19	41,32	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	16,44	15,26	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,2	9,97	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,02	7,59	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	12,55	13,23	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	502,5	518,98	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2017	138,48	102,76	170,15	140,15
2018	137,85	77,55	168,39	139,02
2019	137,85	74,06	161,32	134,26

(*) Moyenne 2018 prise en considération car 2019 non communiquée

15.2.2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2019

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organiques	28,90 €	57,18%
Gestion administrative	0,29 €	0,57%
Collectes sélectives et traitement	1,17 €	2,31%
Coûts liés aux recyparcs	20,00 €	39,57%
Total	50,54 €	100,00%

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales :	12 €/Tonne en UVE
Taxes provinciales :	1,74 €/Tonne en UVE
Taxes communales :	3 €/Tonne en UVE

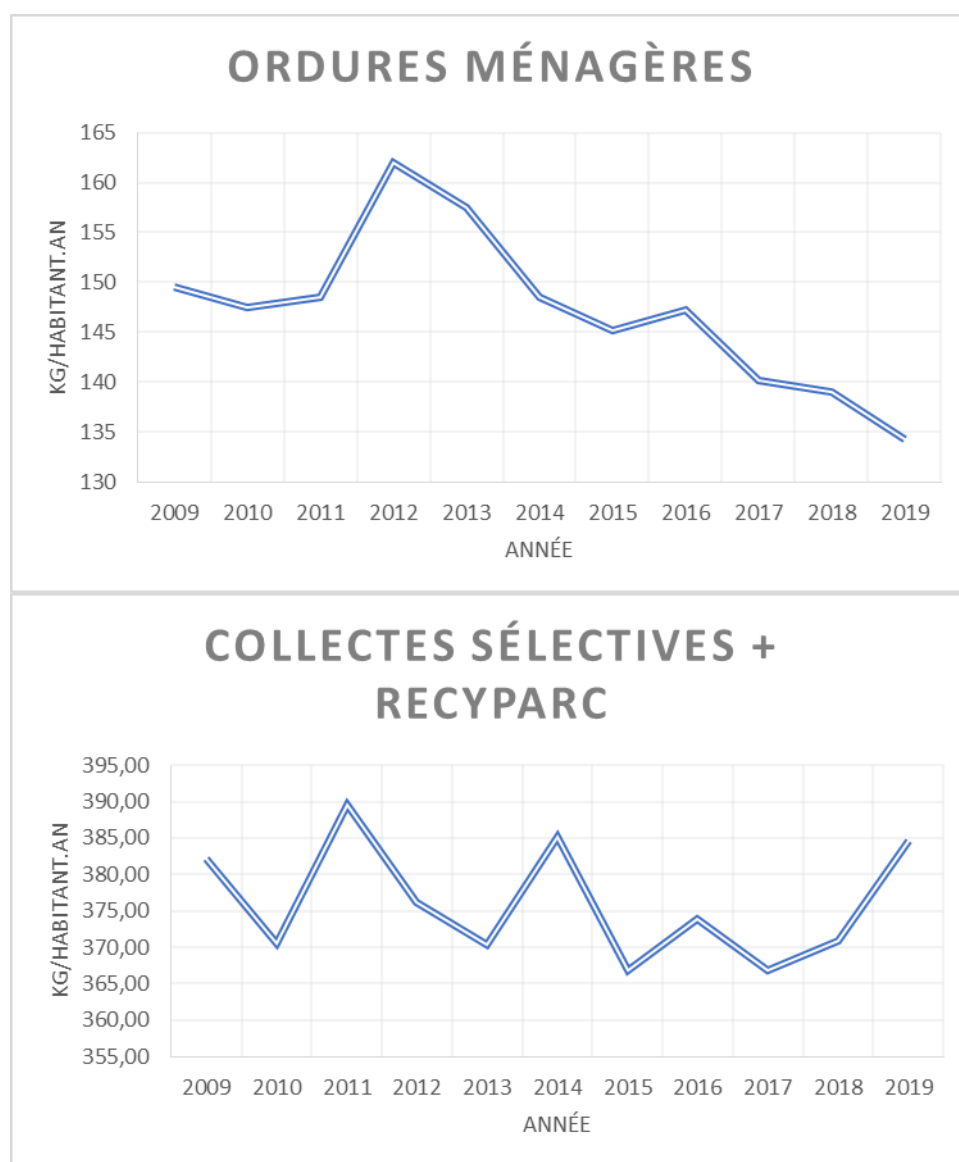
15.2.3. Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	156.802,29	30,84%
Région Wallonne (subside)	48.384,36	9,52%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	107.261,59	21,09%
Commune (taxe forfaitaire)	196.040,00	38,55%
Total	508.488,24	100,00%

15.2.4. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,089
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,85
Emballages	FOST PLUS	9,40
Pneus	RECYTYRE	1,81
DEEE	RECUPEL	1,66

Evolution du nombre de kg par habitant par an à Beauvechain



16. FINANCES

Agent administratif: Meghann Vander Wee – 010 86 83 27 – comptabilite@beauvechain.be

Agent administratif : Vincent Dewilde – 010 86 83 05 – finances@beauvechain.be

16.1. Énumération des taxes et redevances

Taux appliqués en 2020	Compte 2019	Au 31/10/2020
Centimes additionnels au précompte immobilier : <u>1.700</u>	1.162.811,76	462.317,64
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 7 %	2.669.595,98	930.347,76
Automobiles : 1 centime additionnel (d'office)	108.297,24	79.298,74
Vente de sacs poubelles	256.802,29	3.712,25

Secondes résidences : Au 1 ^{er} janvier 2020 : - 640,00 € : secondes résidences autres que celles reprises dans un camping agréé - 220,00 € : caravanes résidentielles dans un camping agréé - 110,00 € : kot étudiant	16.000,00	21.760,00
Distribution à domicile d'imprimés non adressés : Au 1 ^{er} janvier 2019 : "Ex." = exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires - 1 g < Ex. < 10 g : 0,0130 € - 11 g < Ex. < 40 g : 0,0345 € - 41g < Ex. < 225 g : 0,0520 € - Ex. > 225 g : 0,0930 € Ex. = 0,007 € pour les écrits émanant de la presse régionale gratuite	36.523,53	29.392,23
Enlèvement de dépôts considérés comme versages sauvages : - 100,00 € pour les petits déchets - 500,00 € pour les déchets volumineux	0,00	0,00
Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public, par les soins et aux frais de la commune : Au 1 ^{er} janvier 2020 : 375,00 € par raccordement	0,00	0,00
Taxe additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes de GSM – Supprimée (Circulaire 20/04/2017).	0,00	0,00
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers : Au 1 ^{er} janvier 2020 : - 90 € pour un ménage d'une seule personne - 130 € pour un ménage de deux personnes - 155 € pour un ménage de trois personnes - 180 € pour un ménage de quatre personnes et plus - 180€ pour les secondes résidences et établissements commerciaux	196.040,00	393.790,00
Redevance relative au permis d'environnement et d'urbanisme	10.220,00	4.726,75
Redevance sur la délivrance du permis de lotir	0,00	0,00
Redevance sur la délivrance d'informations notariales	9.320,00	5.130,00
Taxe sur prestations administratives diverses (vérifications implantation urbanisme).	1.500,00	5.190,00

16.2. Dette

Montant de la dette Belfius à charge de la commune :

Au 01.01.2019	320.191,34
Montant remboursé en 2019 (amortissements)	<u>33.586,50</u>
Au 01.01.2020	286.604,84
Nouveaux emprunts de l'exercice 2020	111.356,78

Montant des amortissements à charge de la commune en 2019	33.586,50
Montant des intérêts à charge de la commune en 2019	<u>1.273,68</u>
Total des charges en 2019	34.860,18

Montant des amortissements à charge de la commune en 2020	37.504,92
Montant des intérêts à charge de la commune en 2020	<u>818,93</u>
Total des charges en 2020	38.323,85

Remarques : /

16.3. Budget pour l'exercice 2020 (après dernière MB et adaptation du tableau de synthèse)

Total	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.556.507,26	8.252.733,42	303.773,84
Service extraordinaire	2.630.824,25	2.630.824,25	22.699,59

16.4. Compte 2019

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés au profit de la commune	8.147.261,13	4.471.898,23
- Non-valeurs et irrécouvrables	2.205,60	0,00
= Droits constatés nets	8.145.055,53	4.471.898,23
- Engagements	7.385.477,33	4.467.074,87
= Résultat budgétaire de l'exercice	759.578,20	4.823,36
Engagements de l'exercice	7.385.477,33	4.467.074,87
- Imputations comptables	7.235.339,66	1.705.549,82
= Engagements à reporter de l'exercice	150.137,67	2.761.525,05
Droits constatés nets	8.145.055,53	4.471.898,23
- Imputations comptables	7.235.339,66	1.705.549,82
= Résultat comptable de l'exercice	909.715,87	2.766.348,41

16.5. Budget 2020

Exercice propre :	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.017.775,51	7.993.708,29	24.067,22
Service extraordinaire	1.677.879,40	1.677.879,40	0,00

Résultat général : (exercice propre + exercices antérieurs)			
	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	7.921.680,38	7.814.624,92	107.055,46
Service extraordinaire	3.463.488,38	3.463.488,38	0,00

16.6. Subsidés aux sociétés pour 2020

Délibération du Collège communal du 8 septembre 2020 décidant d'octroyer une subvention en numéraire aux bénéficiaires suivants	
Financement projet de coopération Nord-Sud (Lukunga)	2.500,00 €
Participation financière Maison du Tourisme	7.759,67 €
Subside Jeux Intervillages	750,00 €
Subsidés aux organismes culturels et d'information culturelle (C.C.B)	50.000,00 €
Subside aux Amis de Tourinnes	2.500,00 €
Participation financière pour Leader+	6.060,00 €
Subsidés pour fêtes et cérémonies publiques	600,00 €
<i>Anciens combattants de L'Ecluse</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Anciens prisonniers de 40-45 - La Bruyère</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Anciens combattants de Hamme-Mille</i>	<i>150,00 €</i>
<i>FNC Beauvechain</i>	<i>150,00 €</i>
Subside I.S.B.W.	750,00 €
Subside "Para-commandos"	100,00 €
Subside TORI	1.000,00 €
Subside Tennis de table	1.500,00 €
Subside "Découverte des Sciences à Beauvechain	700,00 €
Subside David's Wing asbl	250,00 €
Subside Les Aiglons	250,00 €
Subside Bee Wing Beauvechain	250,00 €
Subside de fonctionnement pour la maison condorcet	10.372,00 €

Subside Mobilité en Brabant wallon asbl	250,00 €
Subside pour oeuvres d'aide humanitaire ou familiale (Plan Foster)	350,00 €
Subside pour la protection des animaux (Sans collier)	200,00 €
Total	85.891,67 €

Délibération du Collège communal du 8 septembre 2020 décidant d'octroyer une subvention en nature en 2019 aux bénéficiaires suivants :

Alliance colombophile	500,00 €
Atelier de l'Image	1.200,00 €
Atelier Floral de Hamme-Mille	150,00 €
Beauvechain en transition	775,00 €
Bébébus	780,00 €
Bee Wing	400,00 €
Centre Culturel de Beauvechain	67.838,23 €
Cercle de Bridge	1.650,00 €
Chorale l'Air des Chants	55,00 €
Compagnie et Ecoute	90,00 €
Croix Rouge de Belgique	600,00 €
CTT Hamme-Mille 6V	4.605,00 €
De Clerck - Cours de gymnastique	615,00 €
Ecole Caritas	210,00 €
Ecole Saint-Charles	180,00 €
EFACF	180,00 €
Jean XXIII asbl	260,00 €
Judo Club TORI	75,00 €

Mes Petits Papiers asbl	1.085,00 €
Netradyle	1.200,00 €
ONE (Consultations)	750,00 €
La Paume Tourinnoise	180,00 €
SC Beauvechain	14.509,71 €
Unité Pastorale	295,00 €
Unité St-Christian	70,00 €
Unité St-Exupéry	1.317,56 €

Le montant estimatif de ces subventions en nature s'élève à 99.270,50 €.

16.7. Subsidés ordinaires versés aux fabriques d'Eglise

Dénominations	Desservants	Compte 2019	Budget 2020
St-Sulpice - Beauvechain	Jean-Michel ABE	1.360,25 €	3.873,31€
St-Joseph - La Bruyère	Jean-Michel ABE	1.074,54 €	2.005,03
St-Amand - Hamme-Mille	Christophe MUNU-BINANA	9.515,56 €	6.921,83 €
St-Roch - L'Ecluse	Jean-Michel ABE	0,00 €	0,00 €
Ste-Waudru - Nodebais	Krzystof RAJEWICZ	0,00 €	0,00 €
St-Martin - Tourinnes-la-Grosse	Krzystof RAJEWICZ	3.576,07 €	13.013,39 €
Maison Condorcet		10.033,00 €	10.372,00 €
Total		25.559,42 €	36.186,10 €

16.7.1. Subsidés extraordinaires

16.7.1.1. Entretien ordinaire et autres frais de fonctionnement des bâtiments du culte assumés par la commune

	2019	31/10/2020
Dépenses :	1.540,34 €	2.597,13 €

16.8. ASBL La Pensée Libre de la Néthen

16.8.1. Subsidies de fonctionnement

Budget	2018	2019	2020
Décision du Collège communal	05/03/2018	26/03/2019	08/09/2020
Frais de fonctionnement	43.200,00 €	44.900,00 €	46.390,00 €
Beauvechain	9.610,00 €	10.033,00 €	10.372,00 €
Grez-Doiceau	17.805,00 €	18.570,00 €	19.210,00 €
Chaumont-Gistoux	15.785,00 €	16.297,00 €	16.808,00 €

16.9. Aide humanitaire et aide au développement

16.9.1. Plan Foster

Enfant parrainé : jeune haïtienne

	2018	2019	2020
Montant du parrainage	350,00 €	350,00€	350,00€

16.9.2. Relation Nord-Sud subsidies

Demande de subside de Monsieur Macaire Gitango Muzeya, pour le compte de l'Asbl LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE afin de soutenir la construction d'un bâtiment à Lukunga en République démocratique du Congo.

Le Conseil communal en séance du 17 décembre 2012 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros (imputé sur le budget 2013 – subside payé le 1/4/2014).

LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE était également présent lors de l'événement « Balades en fête » afin d'organiser l'intendance et de générer des bénéfices pour l'Asbl.

Le Conseil communal en séance du 15 décembre 2014 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros pour les années 2014 et 2015 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

Depuis 2016, un subside annuel d'un montant de 2.500 € est octroyé à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

17. INDICATEUR EXPERT

Indicateur expert : Alexandra Chaidron – 010 86 83 14 – indicateur@beauvechain.be

17.1. Descriptif de la fonction

La fonction d'indicateur expert est décrite dans le Code des impôts sur les revenus (article 2, §1^{er}, de l'Arrêté royal du 10 octobre 1979 et modifié par l'Arrêté royal du 30 janvier 1980). Celui-ci spécifie en effet que les communes sont obligées de désigner un ou plusieurs indicateurs-experts qui participent, de concert avec les représentants de l'administration du cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme références et aux expertises à effectuer. Les administrations communales sont également tenues de communiquer au service « Mesures et Evaluations » du Service Public Fédéral des Finances les changements apportés aux propriétés sises sur leur territoire tels que :

- toute nouvelle construction, reconstruction totale ou partielle, exhaussement, agrandissement, démolition totale ou partielle et détérioration notable de bâtiment ;
- chaque modification dont ils ont connaissance dans le cadre de la législation sur l'urbanisme ;
- les modifications aux routes, chemins, sentiers, canaux ;
- les redressements des rivières et des ruisseaux ;
- l'imposition des propriétés autrefois non imposables et d'exonération des propriétés auparavant imposables ;
- toute modification jugée notable au sens de l'article 494 §2 du Code des impôts sur les revenus 1992 ;

L'indicateur-expert ne se substitue en aucun cas au service « Mesures et Evaluations » du SPF Finances ; sa fonction consiste en la collecte de données et en leur transmission audit service, mais pas à leur analyse.

17.2. Action menée

Cette année, l'action principale a consisté en l'organisation d'une « enquête confort ». Tous les propriétaires des habitations identifiées comme « sans confort », autrement dit, sans chauffage central ou équivalent et/ou sans salle de bain par le SPF Finances, Administration « Mesures et Evaluations » ont été invités à remplir un formulaire reprenant les caractéristiques de leur bien. L'immobilier a beaucoup évolué depuis la dernière péréquation générale des revenus cadastraux de 1975 et une mise à jour était nécessaire.

Normalement, la loi prévoit que, dans les trente jours de la fin de travaux, toute modification susceptible d'influencer le revenu cadastral du bien immobilier (extension, aménagement de combles, création d'une salle de bain, installation du chauffage central, construction d'une véranda, etc.) soit déclarée spontanément au SPF Finances, Administration « Mesures et Evaluations » et ce, même si un permis d'urbanisme n'était pas nécessaire. L'enquête confort a donné l'occasion aux propriétaires de se mettre en conformité.

Concrètement, la première étape a constitué en la construction de la base de données en croisant les informations relatives aux propriétaires et celles relatives aux caractéristiques des propriétés.

Ensuite, un courrier a été rédigé ainsi qu'un document d'aide au remplissage du formulaire ; le tout a été envoyé dans le courant du mois de juin 2020 à plus de 800 propriétaires pour plus de 650 biens.

Le service proposait son aide sous forme de rendez-vous avec les particuliers qui le souhaitait ; 76 personnes en ont bénéficié.

Suite à cette première série d'envois, l'administration a réceptionné les documents relatifs à 548 biens.

Un rappel effectué dans le courant du mois de septembre a encore permis de récolter les informations pour 27 propriétés.

Tous les documents ont été scannés et sont parvenus au SPF Finances, Administration « Mesures et Evaluations » à la fin du mois d'octobre 2020.

17.3. Projets futurs

- s'assurer de la mise à jour permanente des données cadastrales pour une perception optimale des recettes ;
- valider les PV d'expertise avant transferts aux administrés ;
- établir le cadastre de tous les biens exonérés au précompte immobilier et vérifier que tous les biens communaux bénéficient de cette exonération ;
- enquête pour défaut de déclaration suis à l'obtention d'un permis d'urbanisme ;
- améliorer la coordination entre les différents services communaux afin de récolter des informations de terrains et pouvoir les recouper avec les données existantes au cadastre.

18. JEUNESSE

Coordinatrice ATL : Annabelle Dumont – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

18.1. Opération "Eté solidaire, je suis partenaire"

Depuis 2005, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire », proposée par la Région wallonne. Ce projet vise à offrir à des jeunes âgés entre 15 et 21 ans, un travail étudiant, en les faisant participer à la valorisation et à l'embellissement de leur quartier et de leur environnement ; à développer leur sens de la citoyenneté envers les personnes défavorisées ou en difficulté ; ou encore, à favoriser les liens intergénérationnels.

Délibération du collège communal du 11 février 2020 décidant :

- d'adhérer au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » 2020

- de procéder au lancement du recrutement des jeunes qui seront désignés à cet effet par le Collège communal sous réserve de l'obtention du subside y afférent au Service Public de Wallonie

Délibération du collège communal du 7 avril 2020 décidant :

- d'adhérer au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » 2020
- d'approuver le formulaire d'appel à projets « Eté solidaire, je suis partenaire » 2020
- de confier la coordination et la mise en œuvre des actions à Madame ir. arch. Myriam Hay, Chef des Services techniques
- de confier la coordination administrative à Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL
- de charger Madame Annabelle Dumont, Coordinatrice ATL, de compléter le formulaire d'appel à projets à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » 2020 via le Guichet des Pouvoirs locaux et de le renvoyer électroniquement au service Public de Wallonie pour le 17 avril 2020 au plus tard
- de transmettre un extrait conforme de ladite délibération à Monsieur le Directeur financier

Délibération du collège communal du 5 mai 2020 décidant :

- D'annuler exceptionnellement, dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19, la participation de la Commune au projet 'été solidaire, je suis partenaire » 2020
- De charger Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL, de notifier ladite décision au service Public de Wallonie
- De charger Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL, de signifier ladite décision à tous les jeunes qui ont posé leur candidature pour travailler en tant qu'étudiant dans le cadre de l'opération « été solidaire, je suis partenaire »
- D'assurer, s'il échet, des actions sociales au sens large au profit des jeunes étudiants dans le cadre des synergies commune, CPAS et PCS
- De transmettre un extrait conforme de ladite délibération à Monsieur le Directeur Financier.

18.2. Point Jeunesse de Beauvechain - Convention avec Infor Jeunes Brabant wallon asbl et l'Association d'Aide aux Jeunes en milieu Ouvert « SAJMO » de Jodoigne

Le Point Jeunesse de Beauvechain a été inauguré le 4 février 2012. Depuis 2016, l'AMO de Jodoigne n'effectue plus de permanences pour les jeunes sur le territoire de Beauvechain. Celles-ci ont été remplacées par des rendez-vous dans les locaux de l'AMO, pour des suivis personnalisés ou autres conseils.

Délibération du collège communal du 3 mars 2020 décidant d'approuver le calendrier d'activités jeunesse 2020.

Le programme prévoit les activités suivantes :

- La prise en charge de la moitié du coût de la formation au brevet d'animateur en Centre de vacances dispensée par un organisme reconnu par la fédération Wallonie-Bruxelles pour 3 jeunes de minimum 16 ans.
Deux jeunes ont commencé leur formation en 2020.

- Une formation de secourisme, en collaboration avec First Aid School, pour 15 jeunes de 15 à 25 ans.
En raison de la situation sanitaire, cette formation n'a pas été dispensée.
- Un atelier Action Job (législation sur le job étudiant, rédaction du cv d'une lettre de motivation) animé par Infor-Jeunes Brabant wallon.
En raison de la situation sanitaire, cet atelier n'a pas été dispensé.
- Une formation de base en babysitting organisée par la Ligue des familles.
Cette formation a également été annulée en raison de la situation sanitaire.
- Des cours théoriques de conduite automobile pour 15 jeunes de minimum 16 ans.
Ces cours n'ont pas eu lieu en raison de la situation sanitaire.

Délibération du Conseil communal du 31 août 2020 décidant :

- D'adhérer au projet de tutorat collectif CQFD coordonnée par l'AMO « La Chaloupe »
- D'approuver la convention de collaboration entre la commune de Beauvechain et l'AMO « La Chaloupe »
- De mettre à la disposition des tuteurs un local chauffé et adapté par tutorat de groupe organisé, selon les termes définis dans la convention
- De transmettre un extrait conforme de ladite délibération ainsi qu'un exemplaire signé de la convention à l'AMO « La Chaloupe »
- De charger Madame Annabelle Dumont, coordinatrice ATL, du volet administratif et organisationnel de ce projet pour notre commune.

Ces cours de rattrapage, dispensés par des étudiants aux études supérieures, sont destinés aux élèves du secondaire. Concrètement, les cours suivants ont été proposés tous les samedis à partir du 3 octobre 2020 :

- De 10h à 12h00 : cours de sciences
- De 14h00 à 16h00 : cours de langues (néerlandais, anglais) et mathématiques

18.3. Conseil communal des Enfants

Porté par le Chef de Projet du Plan de Cohésion Sociale : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

En sa séance du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Conseil communal des Enfants, avec le soutien de l'asbl Creccide (partenariat non-reconduit en 2020).

Le premier Conseil Communal des enfants a été mis sur pied par l'Animatrice jeunesse de l'époque dont le contrat n'a pas été reconduit. Les élèves ne se sont malheureusement vus que deux fois du fait de la pandémie de Coronavirus. Des comptes-rendus témoignent des premières idées émises par le groupe et du travail global réalisé.

Durant le mois d'octobre 2020, de nouvelles élections ont été organisées dans les écoles de l'entité. 5 classes sont concernées avec 10 candidats élus plus 2 candidats choisis/retenus habitant la commune mais scolarisés ailleurs. Le CCE est géré, exceptionnellement cette année par le Chef de projet PCS avec le soutien des directions et des professeurs.

- Création de l'animation – « Le CCE, c'est quoi ? » ;
- Animation de 2 heures faites dans toutes les classes de 5^{ème} primaire ;
- Suivi des inscriptions ;
- Gestion des listes « candidats-élèves » ;
- Préparation et distribution des convocations électorales ;
- Invitation sur les réseaux de communication pour les enfants de 5^{ème} primaire de l'entité non scolarisés des écoles locales ;
- Tenue des élections.

19. LOGEMENT

Agent administratif : Dominique Pierre – 010 86 83 10 – logement@beauvechain.be

19.1. Présentation du service

Gestion de la mise en location des 20 logements intergénérationnels, sis rue Max Vander Linden, n°s 1 à 20 à Hamme-Mille :

- 8 appartements, dont 4 situés au rez-de-chaussée, destinés aux personnes âgées de + 65 ans et aux personnes à mobilité réduite et 4 autres situés à l'étage, destinés aux jeunes de 18 à 30 ans.
- 12 maisons, destinées aux familles avec enfants.

L'attribution de ces logements se fait par un comité désigné par le Conseil communal, en tenant compte des conditions d'accès reprises dans un règlement.

Composition du Comité d'attribution des logements intergénérationnels à Hamme-Mille

2 mandataires communaux : (Conseil communal du 18/02/2019)	- Carole GHIOT, Bourgmestre-Présidente - Moustapha NASSIRI, Conseil communal
2 mandataires CPAS : (Conseil de l'Action Sociale du 17.01.2019)	- Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS - Siska GAEREMYN, membre du Conseil du CPAS
1 membre de l'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon (courrier du 15 juillet 2020)	- Audrey MAES
1 membre de la Commission Locale de Développement Rural (Réunion plénière du 03 octobre 2019)	- Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE

19.2. Inventaire des logements publics

Inventaire des logements publics Mise à jour 19/11/2020

Commune et CPAS

Rue de Gaët, 25 (transit : 2x 6 mois)	1			
Rue Max van der Linden, 1 à 20	20			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 1 et BP3 (ex-cordonnier) (logements d'insertion : suivi (accompagnement par le service social))	2			
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 2 (ex-cordonnier)	1	ILA	1 place	
Chaussée de Namur, 1/A (Cornélis)	1	ILA	3 places	
Impasse de Hamme, 1/C (Alain De Clerck)	1	ILA	4 places	
	26			26

IPBW

Rue Auguste Goemans, 5 (jardin cure)	4			
Rue Auguste Goemans, 18 (ex maison communale) (dont 1 logement de transit situé à l'arrière BP3)	7			
Rue des Merisiers, 1 à 5, 6 BP 1 à BP 6, 7 BP 1 à BP 3	14			
Rue Condorcet, 1 à 13 (dont les n°S 3, 4 et 13 : transit convention gestion CPAS (locataire))	13			
Rue Condorcet, 1 à 13	13			
	38			38

OCASC

Rue du Logis militaire, 1 à 24	24			
Rue Neuve, 1 à 40	40			
	64			64

AIS

Chaussée de Namur, 39	1			
Avenue du Centenaire, 14 BP 1	1			
Avenue du Centenaire, 14 BP 2	1			
Rue des Messes, 1 BP 1	1			
Rue des Messes, 1 BP 2	1			
Rue des Messes, 1 BP 3	1			
Rue du Grand Brou, 13	1			
Chaussée de Louvain, 2/A	1			
	8			8

Régie des bâtiments/Office des étrangers

Rue du Moulin à Eau, 11 à 16

6

6

TOTAL (1)**142****PROJETS EN COURS :**

Cure de La Bruyère

2

Chaussée de Louvain, 43/A (transit)

1

Rue Max Vander Linden

4

TOTAL (2)**7****TOTAL (1 + 2)****149****Base militaire : 12 logements**

Le camp de la base militaire compte des logements de fonction pour les personnes de la Défense. On comptait au 19 novembre 2020, 11 personnes domiciliées.

19.3. Loyers perçus

Loyers perçus pour les 20 logements intergénérationnels sis rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (8 appartements et 12 maisons), durant la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020 : 95.550,82 €.

19.4. Projets en cours**Projets PCDR :**

- 1 logement de transit dans le bâtiment "Couleur Café", chaussée de Louvain, 43 A à Hamme-Mille
- 2 logements intergénérationnels dans l'ancienne cure de La Bruyère.

Projet PCL et PCDR :

- 4 logements intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (2 maisons et 2 appartements), ce projet sera mis en œuvre par les autorités locales dans le cadre du développement rural.

Urbanisation d'une parcelle de 2 ha sur un bien sis rue Longue, appartenant à la Fabrique d'Église de Beauvechain, avec la réalisation de 7 logements publics (5 maisons et 2 appartements)

- Auteur de projet "Bureau d'architecture Michel VANDER LINDEN".

- Permis d'urbanisme de constructions groupées octroyé le 28/04/2020.
- Interrogation quant à la gestion de ces logements. Soit par la Commune, l'IPBW ou l'AIS.
La Commune serait éventuellement favorable à cette gestion.

19.5. Propositions de futurs projets

- Place de La Bruyère à Beauvechain : IPBW – étude de faisabilité : 4 septembre 2019 – 1er projet à présenter à la commune fin octobre 2019.
+/- 11 logements, principalement destinés pour les jeunes.
- Rue Max Vander Linden à Hamme-Mille, derrière les habitations n°s 1 à 4.
- Rue Les Claines, 1 à 3 logements.
- Bâtiment accueillant actuellement l'atelier de repassage, sis à rue de l'Eglise Saint-Sulpice à Beauvechain, ainsi que des parcelles de terrain, appartenant à l'Association des Œuvres Paroissiales de Beauvechain.

20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

Chef de projet : Mathieu Bertrand – 010 86 83 04 – mmc@beauvechain.be

20.1. Inventaire raisonné des cimetières historiques de la Commune

L'analyse du cimetière de Beauvechain, de Tourinnes-la-Grosse et de La Bruyère est finalisée.

L'analyse partielle (seulement les tombes d'intérêt historique local) du cimetière de Hamme-Mille est réalisée.

Les fiches-types d'enregistrement des données pour les sépultures d'intérêt historique local ont été envoyées à la tutelle pour les cimetières de Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse, La Bruyère et Hamme-Mille.

La Maison de la Mémoire a collaboré à la mise en place – effective ou future – d'ossuaires dans les cimetières communaux.

Le cimetière de l'Ecluse est en cours d'inventorisation.

20.2. Dans les écoles

20.2.1. *Le projet tapisserie*

Il s'agit d'une collaboration entre le Centre culturel de Beauvechain, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, la Commune de Beauvechain, le Comité « Millénaire » et les Amis de Tourinnes.

L'idée était de faire réaliser une tapisserie par les enfants au sujet du millénaire de l'église de Tourinnes-la-Grosse. Les enfants de 4^e primaire de l'entité ont bénéficié d'une visite de l'église et d'une intervention en classe pour être éveillés à la vie quotidienne en l'an 1000. Ils ont été ensuite pris en charge par des artistes locaux pour les épauler dans la confection de cette tapisserie qui sera exposée lors des festivités du millénaire de l'église, reporté en 2021.

20.2.2. *Le projet « plein cintre ! »*

Le 10 octobre 2019, La Commune de Beauvechain a reçu l'arrêté d'octroi d'une subvention de 4.500 euros, émanant de Madame Isabelle KIBASSA MALIBA, Députée provinciale en charge de l'enseignement, afin de réaliser conjointement avec les écoles communales et l'école de la Communauté française, un projet intitulé « plein cintre ! ».

Le souhait était de réaliser un projet, en milieu scolaire, de découverte et de compréhension du patrimoine bâti et immatériel de notre province par le biais de l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, patrimoine exceptionnel de Wallonie et plus ancienne église du Brabant wallon. Ce bâtiment est un joyau de l'architecture pré-romane, romane et du gothique naissant. Il est un repère qui fait partie du cadre de vie des habitants de la Commune de Beauvechain, mais il participe aussi plus largement à l'identité de toute la province.

Pour mener à bien ce projet, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté a pu compter sur l'efficace collaboration du Centre culturel de Beauvechain et de l'entreprise AdVitampierre SPRL dont le patron et tailleur de pierre, Nicolas Cloos, a été élu « meilleur artisan belge » de l'année 2018. Une couverture photographique des animations a été réalisée avec l'aimable et fidèle collaboration de l'Atelier de l'image de Beauvechain.

Enfin ce projet a été possible grâce à l'indispensable soutien de la Commune de Beauvechain et de la Province du Brabant wallon.

Le public visé était les classes de 5^e et 6^e primaires de l'ensemble des écoles présentes sur le territoire communal. Le projet devait se dérouler en quatre matinées durant le mois de mars 2020. La situation sanitaire due au COVID-19 nous a contraints d'arrêter l'activité après la première matinée d'animation. À ce jour seule l'école de la Communauté française a bénéficié du projet. Il a été convenu que les autres implantations scolaires en profiteront en mars 2021, durant trois matinées.

Concrètement, deux structures démontables d'un arc en plein cintre grandeur nature ont été réalisées avec AdVitampierre SPRL et deux roll-up didactiques ont été rédigés pour les accompagner.

Durant une matinée, les enfants divisés en groupes d'une dizaine d'élèves ont participé à quatre animations :

- La taille de la pierre, à l'extérieur de l'église et avec l'aide d'un homme de métier.
- La construction, à l'intérieur de l'église, d'un arc en pierre et de son cintre en bois.
- La réalisation, dans l'étage de la tour, du tracé de l'église, à échelle et avec les instruments existants à l'époque médiévale (corde à treize nœuds, équerre, compas).
- La visite de l'église, à l'intérieur et à l'extérieur, pour en comprendre son histoire, ses matériaux et ses caractéristiques bâties.

Une dizaine de jours après la première animation, un triptyque a été imprimé à 1000 exemplaires. Il fait la synthèse des intérêts du bâtiment et fait la promotion du projet qui a été réalisé avec les enfants. Ces triptyques sont dans l'église, à disposition des visiteurs. Un des deux arcs est destiné à rester dans l'église, encadré par les deux roll-up didactiques, et ce pour toute la durée des festivités du Millénaire de l'église, reportées en 2021.

20.2.3. Un Carnet pédagogique sur le Petit Patrimoine

La MMC a collaboré avec le Centre culturel de Jodoigne à l'édition d'un carnet pédagogique sur le Petit Patrimoine pour les écoles situées sur le territoire communal de Jodoigne. Ce dernier est sorti de presse et la Commune de Beauvechain pourra bénéficier du nombre d'exemplaires qu'elle juge nécessaire pour réaliser à l'avenir des ateliers dans les classes de 4, 5 et 6^e primaires de toute l'Entité.

20.3. Les Journées du Patrimoine 2020

La Commune de Beauvechain participe régulièrement aux Journées du Patrimoine organisées par l'AWaP. Le thème de 2020 était les « Parcs et jardins ». Il était prévu de faire des visites guidées du cimetière de Tourinnes-la-Grosse mais le Collège a décidé d'annuler l'événement dans le cadre de la crise sanitaire-COVID-19. Un article spécialement dédié à la thématique du Patrimoine a été rédigé pour le Bulletin communal.

20.4. Participation aux festivités du Millénaire de l'église de Tourinnes-la-Grosse

La totalité des projets liés au millénaire sont reportés en 2021.

20.5. L'inventaire du petit patrimoine populaire de la Commune

Le recensement du village de l'Ecluse et du hameau de La Bruyère est clôturé. La rédaction des textes se termine et le tome 2 devrait pouvoir sortir de presse durant le premier trimestre 2021. Les prochains villages à être inventoriés seront Nodebais et Tourinnes-la-Grosse.

La MMC a collaboré avec le Gal afin d'épauler les Communes affiliées dans la réalisation de leur propre recensement du PPPW. La MMC a participé à la rédaction du futur ouvrage sur le PPPW de la Commune de Jodoigne dont l'édition est prévue pour 2021.

La MMC a également collaboré avec le Gal Andenne-Fernelmont-Wasseiges dans le cadre d'un appel à projet visant à l'élaboration d'un outil numérique pour le recensement du Petit Patrimoine pour les Communes wallonnes (Geochallenge de la Région Wallonne - Civadis).

20.6. Le projet-pilote « Communes Bouclier Bleu »

Actuellement les procédures de classement permettent sous certaines conditions de rénover des biens culturels (mobiliers ou immobiliers). Cependant, la prévention des risques relative à ces biens culturels est souvent négligée. Or cette prévention est vitale en matière de protection de biens culturels. De plus elle est requise par des engagements internationaux pris par notre pays. Eviter un risque ou minimiser les dommages infligés à un bien culturel, c'est aussi un gage de sérieuse économie pour les deniers publics. À l'exception des rares sites bénéficiant de la protection renforcée, les communes wallonnes n'ont pas de procédure spécifique pour la protection de leur patrimoine culturel en cas de situation d'urgence.

Afin de combler ce manque, le Collège communal de Beauvechain (et sa Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté) en partenariat avec le Gouverneur de la Province du Brabant wallon, le Comité belge du Bouclier Bleu, la Fondation Roi Baudouin, l'AWaP (Agence wallonne du Patrimoine) et la Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaite réaliser un projet pilote sur son territoire visant à terme l'éventuelle introduction d'un volet « Héritage culturel » au sein du PGUIP (Plan Général d'urgence et d'intervention). Les communes qui intégreraient ce volet à leur PGUIP et mettraient en œuvre les mesures de sauvegarde de leur patrimoine culturel obtiendraient alors le label « Bouclier Bleu ».

Suite à une entrevue au Cabinet de la Ministre De Bue en charge du Patrimoine, une note opérative a été rédigée en octobre pour relancer la collaboration avec l'AWaP dans le cadre de la réalisation de fiches-réflexes visant à la prévention et la protection des biens culturels communaux en cas de dommages (Collaboration avec le Gouverneur provincial, le Bouclier bleu, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Fondation Roi Baudouin).

20.7. La participation au Festival Musique 3

La MMC a collaboré avec le Festival Musiq3 Brabant wallon dans le cadre de la mise en valeur du Patrimoine rural de la Province. Pour ce faire ce ne sont pas moins de 14 conférences qui ont été réalisées dans 9 lieux entre le 27 septembre et le 18 octobre 2020. La MMC a veillé à ce que le logo de la Commune signale son partenariat sur le site des Festivals de Wallonie et dans les livrets publiés. À défaut d'un logo, la mention « Maison de la mémoire de la Commune de Beauvechain » a également été apposée sur l'ensemble des médiums utilisés.

20.8. Publications de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté

La MMC a posté 12 articles « Le Patrimoine du mois » sur la page Facebook de la Commune et a également publié :

- *Max photographe. Catalogue d'exposition, novembre 2019* (Octobre 2019).
- *Balade de vivants dans l'Agora des morts* (Décembre 2019).
- *Saint-Martin, une église aux humaines proportions* (Mars 2020).
- *Une zone de protection pour l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse* (Juillet 2020).
- *La chapelle Saint-Corneille* (Juillet 2020).
- *Du Monument au Patrimoine* (Septembre 2020).

20.9. Réponse aux demandes journalières à la MMC

- Visite du chantier de la Maison de la Mémoire avec Vincent Léonard (agent AwaP) afin de déterminer les malfaçons patrimoniales durant l'exécution du chantier ;
- Organisation avec le CCB de la conférence promotionnelle de l'ouvrage de Thierry Luthers sur les personnalités connues inhumées dans nos cimetières. Elle a eu lieu le 8 octobre et a accueilli 55 personnes ;
- Suivi du dossier de restauration des cloches et de l'horloge de l'église de Hamme-Mille ;
- Réponse à une demande citoyenne au sujet de la signification de deux noms de rue à Hamme-Mille ;
- Projet d'une conférence pour adultes (Café-culture du CCB) sur la notion de Patrimoine et sur ses enjeux actuels ;
- Visite du mur d'enceinte de la cure à Tourinnes (risque de chute) avec un agent de l'AwaP, le Service technique et la Fabrique d'église ;
- Réponse à quatre sollicitations d'étudiants pour les épauler dans leur recherche heuristique sur la Commune de Beauvechain ;
- Préparation d'une conférence sur le Petit Patrimoine dans la cadre de l'assemblée générale de l'ECHARP (Entente des Cercles d'Histoire du Roman Pays) qui aura lieu en novembre ;
- Récente demande de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, pour y postuler comme membre effectif ou correspondant. La candidature a été envoyée à la fin du mois de septembre et le Bureau de la CRMSF statuera sur cette dernière.

21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

21.1. Services techniques

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Acquisition de 2 débroussailleuses contrarotatives.	12/11/2019	10.12.2019	3.274,99	AMR - Greentech
Fourniture et pose de clôtures au cimetière de Nodebais.	26/11/2019	23.12.2019	20.117,46	Viridis
Lave-vaisselle professionnel école de La Bruyère	26/11/2019	23/12/2019	2.586,38	BH Group
Signalisation routières (panneaux et balisettes)	03/12/2019	23/12/2019	10.474,92	Poncelet Signalisation
Acquisition d'une tronçonneuse d'élagage	04/02/2020	25/02/2020	335,00	AMR Greentech
Abattage d'arbres	10/03/2020	25/03/2020	4.537,50	Clema Green
Acquisition d'un tracteur tondeuse	31/03/2020	14/04/2020	19.602,00	AMR Greentech
Sécurité routière – acquisition de : - lot 1 coussins berlinois, balisettes - lot 2 bacs à fleurs	25/05/2020	30/06/2020	5.683,18 13.563,86	Poncelet Signalisation Detige
Remplacement du système sécurité incendie buvette du club de football	25/02/2020	10/03/2020	2.706,77	Nizet
Acquisition d'une scie à format	03/03/2020	24/03/2020	10.218,97	Sogecam-Jambes Machines
Acquisition d'un marteau perforateur, d'une perceuse-visseuse et d'un malaxeur	03/03/2020	17/03/2020	860.14	Clabots Brabant wallon
Mise en conformité détection incendie MCAE	09/06/2020	30/06/2020	4.269,65	Gimi
Acquisition de béton pour dalles hangar communal	07/07/2020	25/08/2020	10.000	Inter Béton
Acquisition de plaques pour ossuaires	15/09/2020	29/09/2020	2.000,83	Coulon Marbrerie
Fourniture et pose d'une porte d'entrée au club de foot de La Bruyère	22/09/2020	20/10/2020	1.910,69	Profeno
Acquisition de mobilier urbain	27/10/2020	En cours		

21.2. Services administratifs

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de deux imprimantes		05/11/2019	713,95	SPIE Belgium
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un écran pour l'ordinateur portable de la Directrice générale f.f.		23/12/2019	138,23	UPFRONT
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable et d'une station d'accueil pour le Directeur financier		18/02/2020	1.957,83	PRIMINFO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de deux ordinateurs de bureau pour les services population et travaux		10/03/2020	1.790,16	PRIMINFO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de deux imprimantes pour le service population et le Directeur financier		17/03/2020	713,95	SPIE Belgium
Désignation d'un organisme de formation chargé de dispenser des cours de néerlandais dans nos écoles communales - Année scolaire 2020-2021	07/07/2020	01/09/2020	18.326	CLL CENTRES DE LANGUES
Enseignement - Acquisition d'un tableau interactif mobile pour l'école communale de Beauvechain	14/07/2020	28/07/2020	5.228,41	RCO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de deux ordinateurs portables pour les		04/08/2020	1.977,24	PRIMINFO

services administratifs				
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable pour l'utilisation du tableau interactif de l'école		04/08/2020	707,90	PRIMINFO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de tablettes pour les écoles communales		04/08/2020	5.858,72	Proximus - Busines Center Wallonie
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de deux ordinateurs portables pour les services administratifs		22/09/2020	1.977,24	PRIMINFO
Informatique - Service d'accompagnement informatique - Années 2021-2024	06/10/2020	10/11/2020	22.848,00	IMPERIA SOLUTIONS SRL
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de tablettes pour les écoles communales – Urgence		20/10/2020	5.858,72	Proximus - Busines Center Wallonie
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de sept ordinateurs portables pour les services administratifs - Urgence		20/10/2020	6.920,34	PRIMINFO
Informatique - Acquisition de licences Microsoft Office pour 9 ordinateurs portables des services administratifs - Urgence		27/10/2020	3.954,80	MIT-S Informatique
Enseignement - Extension du Wifi dans les deux implantations communales - Urgence		27/10/2020	1.320,00	MIT-S Informatique
Mise à disposition d'un logiciel de gestion du courrier et des délibérations - Années 2020-2024.	22/09/2020	27/10/2020	33.841,28	INFORIUS

22. PATRIMOINE

22.1. Locations

22.1.1. Location du bâtiment scolaire, rue de l'Etang, 7 à Nodebais

Suite à une demande du pouvoir organisateur sollicitant l'autorisation de construire une classe, le Conseil communal a décidé en séance du 19 septembre 2005 :

- de marquer son accord sur les travaux de transformation et d'extension de l'école et d'octroyer un droit d'usage de 12 ans à l'asbl Ecole St-Charles.
- d'approuver le projet d'acte.

Acte signé le 1^{er} mars 2007.

Adaptation de l'indemnité mensuelle à la date anniversaire conformément à l'article 5 de la convention du prêt à usage :

2017-2018	2018-2019	2019-2020
175,35	175,35	175,35

22.1.2. Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille

Délibération du Conseil communal du 6 juin 2005 décidant d'approuver le projet d'acte sous seing privé réglant les différentes modalités d'exécution d'occupation d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille, cadastré 2^{ème} division, section C1, parcelle 167 E4 (partie) par le Centre Culturel de la Vallée de la Néthen.

Durée : du 01.06.2005 au 01.06.2008.

Délibération du Conseil communal du 26 mai 2008 approuvant le contrat programme 2009-2012 et convention pour l'octroi d'aides-services.

	2018	2020
Loyer	5.250,00 €	5.250,00
Charges annuelles	2.000,00 €	2.000,00 €

Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 approuvant le contrat programme 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

22.2. Droit de chasse sur les biens appartenant à la commune de Beauvechain

01.07.2017 au 30.06.2026 :

Superficie totale de l'adjudication : 232ha 03 a 22 ca

Superficie commune de Beauvechain : 50ha 05a 94ca

Délibération du Conseil communal du 24.04.2017 décidant de la remise en location du droit de chasse sur les biens appartenant à la commune ainsi qu'aux établissements publics de la commune de Beauvechain pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2026 - Décision de principe et approbation du cahier spécial des charges; délibération entérinant la décision de principe et chargeant le Collège communal de son exécution prise par le CPAS (20.04.2017) et chacune des Fabriques d'église de l'entité (St-Joseph : 04.04.2017 - St-Sulpice : 06.04.2017 - St-Roch : 07.04.2017 - Ste Waudru : 02.04.2017 - St-Martin : 11.04.2017 - St-Amand : 04.04.2017).

Adjudication du 23.06.2017.

P.V. d'adjudication approuvé par le Collège communal en sa séance du 10.07.2017.

	2019 (perçu)	2020 (à percevoir)
Recettes	760,91 €	760,91 €
dont précompte mobilier	228,26 €	228,26 €

22.3. Fermages

	2019	2020
Montant	9.241,71 €	8.830,12 €

22.4. Concessions au cimetière

	2019	31/10/2020
Montant	5.925,00 €	4.470,00 €

23. PETITE ENFANCE

23.1. Crèche communale "Les Sauverdias"

Directrice du 01/01/2020 au 18/09/2020 : Gaëlle Gastmans

Directrice à partir du 02/11/2020 : Annabelle Dumont engagée à $\frac{3}{4}$ temps – 010 86 83 50 – creche@beauvechain.be

Equipe d'encadrement : 5 ETP (répartis sur 6 personnes) + 1 cuisinière à $\frac{1}{2}$ temps

Projet d'accueil, ROI

Délibération du Conseil communal du 8 novembre 2010 approuvant le nouveau Règlement d'ordre intérieur et abrogeant l'ancien.

Délibération du Conseil communal du 26 août 2019 approuvant le nouveau Projet d'accueil et abrogeant l'ancien.

Attestation de qualité

Courrier de l'ONE du 9 août 2019 octroyant le renouvellement de l'attestation de qualité à la MCAE "Les Sauverdias" pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 9 août 2022.

Réforme ONE - Agrément

Courrier de l'ONE du 07/07/2020 communiquant la décision de l'Office de remplacer notre autorisation d'accueil en tant que MCAE par une autorisation de type nouveau modèle Crèche à partir du 1^{er} avril 2020.

La capacité d'accueil de la crèche reste de 21 places.

Nombre d'enfants accueillis

	2019	Jusqu'au 31/10/2020
Chez les grands	20	19
Chez les bébés	17	14
Total	37	33

La crèche « Les Sauverdias » a accueilli 37 enfants au cours de l'année 2019 et 33 enfants entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020. Nous comptons une fréquentation moyenne de 20 à 23 enfants par jour.

Afin d'assurer le taux d'encadrement de la crèche, l'Administration communale a signé une convention de collaboration avec le service de puéricultrices-relais de l'ISBW, à concurrence de 15 journées par an. Ce service permet de soutenir notre crèche lors des absences du personnel (maladie, congé, formation) avec la mise à disposition d'une puéricultrice au sein de notre milieu d'accueil.

23.2. Service des accueillantes d'enfants conventionnées

Le service des accueillantes d'enfants conventionnées est ouvert prioritairement à toute famille domiciliée dans une des treize communes conventionnées pour ce service avec l'ISBW.

Il offre des possibilités d'accueil, au domicile des accueillantes, pour les enfants jusqu'à trois ans.

	2019	2020 (jusque octobre 2020)
Nombre d'accueillantes	3	4
Nombre total d'enfants/année	24	19

23.3. Consultations O.N.E.

Lieu d'accueil et de soutien à la parentalité

Depuis avril 2010, un local est mis à disposition par la Commune pour la consultation ONE. Ce local est situé rue Longue 60 A à La Bruyère.

Dans ce lieu, parents et jeunes enfants sont accueillis par une équipe qui leur propose diverses activités : les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les séances de récrébébé, les séances d'éveil musical, les séances de massage et portage bébé, etc.

23.4. Bébébus

Convention de collaboration avec l'asbl Bébébus en Brabant wallon pour l'organisation d'un service de halte-accueil itinérante à la salle communale de Mille consistant à ouvrir un lieu d'accueil accessible au public un jour par semaine, destiné à accueillir des enfants de 12 mois à 3 ans ne bénéficiant pas d'un autre milieu d'accueil - Conseil communal du 10 octobre 2016.

Modification du jour d'activité pour le vendredi - Collège communal du 22 mai 2017.

24. PLAN DE COHESION SOCIALE

Chef de projet : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

Le volet social d'une commune n'est pas des plus simples à appréhender car il est le fruit, et en même temps le constituant, des activités de la commune et de la vie collective en général. Le social est présent continuellement et il est toujours à (dé)construire. Il est donc entièrement lié à l'histoire (dans son acception la plus large, du passé et de l'avenir) des hommes. Le social est également un aspect déterminant du Développement Durable que la Commune met au centre de chacune de ses décisions. Il est d'autant plus important d'y investir du temps. Se faisant, la volonté régionale wallonne d'améliorer la cohésion sociale est primordiale et la commune s'est engagée depuis 2014 à y travailler. Différents activités et projets ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration et de réalisation. Même s'ils n'atteignent pas tous le but final d'une amélioration de la cohésion sociale, ils ont au moins l'avantage de proposer des alternatives aux citoyens qui leur permettent de tenter de vivre autrement leur société et leur ruralité.

La dernière Commission d'accompagnement du PCS 2014-2019 s'est tenue le 18 novembre 2019 avec comme point d'orgue la présentation du Plan 2020-2025 et des activités. Voici donc quelques-uns de ces projets réalisés en 2019-2020.

24.1. Réalisation du plan pour 2019-2020

Les projets correspondent à 6 fiches-action activées sur les 10 que comptent le plan de cohésion sociale. Dans l'ordre des fiches défini dans le plan, la présentation des activités est faite ci-dessous.

24.1.1. Ateliers/activités de partage intergénérationnel

24.1.1.1. *Projet Famille (report de mars 2020 à septembre 2020) en partenariat avec le CCB*

Le projet vise plusieurs objectifs détaillés avec les questions suivantes. Quelle est la conception de la famille aujourd'hui ? Qu'est-ce qui la symbolise d'après leurs membres ? Qu'est-ce qui lie les membres d'une famille ? Pourquoi « faire famille » à Beauvechain et pas ailleurs ? Qu'est-ce qui permet aux gens de « faire famille » à Beauvechain ? Au contraire, qu'est-ce qui manque ?

Concrètement, le Centre Culturel de Beauvechain (CCB), le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (MMC) de la Commune de Beauvechain souhaitent mettre en lumière les familles de Beauvechain par le biais de la photographie. Les membres des familles seront invités à poser devant leur maison² avec, pour chacun d'entre eux, (un objet symbolisant la culture familiale (Qu'est-ce qui symbolise la Famille ?)). Au-delà d'une homogénéité apparente, les photos mettront en exergue les différences entre chaque famille. Quelles sont les valeurs importantes pour une famille ? Comment une famille transmet-elle la/sa culture ? Derrière les similitudes, se cache une hétérogénéité des usages et des pratiques familiales qui témoignent de la « ruralité » du 21^{ème} siècle.

- Photos réalisées par l'Atelier de l'Image durant les mois de septembre et octobre 2020 ;
- Interview réalisées en octobre et novembre 2020 ;
- Partenariat avec la Compagnie Théâtrale Maps ;

24.1.1.2. *Table de Conversation en Wallon en partenariat avec le CCB*

A l'initiative du Centre culturel de Beauvechain, et en partenariat avec ce dernier, le Plan de Cohésion a participé à ce projet en organisant diverses réunions de préparation avec les animateurs. Les « Tables de Conversation » qui se sont tenues par deux fois en début d'année,

² Faut-il habiter sous le même toit pour faire famille ? Lier le domicile (matériel) à la famille (immatériel) mettra en avant les joies et les blessures familiales. Les familles monoparentales, les familles recomposées, les personnes isolées sont des structures familiales qu'il est intéressant de questionner en milieu rural. Le but étant de questionner « qu'est-ce qui fait famille ? » et « comment on fait famille en habitant sous le même toit ou non ? ».

sont préparées et animées par Raymond Evrard. Ce projet est amené à évoluer en lien avec le projet de webradio et intégrant également les écoles.

- Réunions de préparation ;
- Gestion des inscriptions ;
- Participation aux tables pour aider à l'encadrement.

24.1.2. Activités de rencontres pour personnes isolées

Rencontre autour d'un Conte avec la Maison du Conte en partenariat avec le CCB (mis en œuvre dès mars 2020 – report en septembre 2020 jusqu'en décembre 2020.)

Il s'agit d'une activité de rencontre pour les personnes isolées. L'action consistera à susciter la rencontre des personnes isolées autour d'histoires et de contes. Animé par deux animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature, l'atelier se basera sur plusieurs formes et supports comme la lecture vivante, le chant, le théâtre d'ombres, le kamishibai etc. Une perspective à ce temps des histoires serait d'imaginer que les animations se transforment en un « atelier d'expression » où les bénéficiaires pourraient apporter leur propre ressenti par l'oralité et l'écriture. Le PCS portera financièrement le projet et se chargera de la communication avec le CCB. Le CPAS permettra spécifiquement de toucher les personnes isolées.

- 2 ateliers donnés sur les 4 (organisation impactée par le coronavirus) par la Maison du Conte pour 6 inscriptions ;
- Communication du projet (flyers, article)
- Gestion des inscriptions ;
- Partenariat avec la Maison du Conte et de la Littérature asbl ;

24.1.3. Rencontre dans un lieu de convivialité

Le futur café se conçoit comme un espace d'échange, de reliance et d'éducation permanente. Ce café sera une réalisation du CCB et il mènera ses propres activités en plus de celles pensées par le PCS. On pourra y boire un verre tout en participant aux différentes activités.

Celles-ci seront donc, en partie, menées par le PCS. Il s'agira d'actions à vocation « sociale », c'est-à-dire qui vise un public large. Certaines de ces actions rejoignent d'autres fiches du PCS, comme celle de l'éducation aux médias les rencontres autour d'un conte.

- Réunion de réflexion sur le projet global (nom, gestion du lieu, accueil des groupes/activités) ;
- Aide à la décoration/mise en brande de l'Estaminet ;

24.1.4. Organisation d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés

En 2020, le CCCA a réfléchi et travaillé principalement sur :

- Verre de l'An pour présenter le groupe ;

- Enquête des aînés (préparation des courriers/enquêtes, réception de celles-ci, traitement des données, rédaction du rapport d'enquête) ;
- Préparation et planification de conférences (Nutrition, Egyptologie) – Annulée et reportées pour cause de coronavirus ;
- Tenue de réunions en sous-groupe de travail ;
- Préparation d'ateliers « informels » (annulés et reportés pour cause de coronavirus)
- Note de réflexion adressée au Collège communal quant aux objectifs du CCCA et son image auprès de la population.

24.1.5. Cadastres des volontaires

Projet « Place aux liens » en partenariat avec le GAL-Culturalité (début novembre 2020)

Le projet Place aux liens vise à briser la solitude des aînés et à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers grâce au renforcement des liens de solidarité entre voisins de différentes générations. Le projet Place aux liens contribue également au maintien à domicile des personnes âgées.

Ce projet s'inscrit dans un esprit de gratuité, de réciprocité des échanges, de respect mutuel et de complémentarité avec les services professionnels existants

- Réunion avec le GAL ;
- Aide à la rédaction du projet ;
- Discussion avec le CCCA et lien avec l'enquête réalisée.

24.1.6. Gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies

Projet Education aux Média-Animation (mis œuvre dès mars 2020 – report en septembre jusque décembre)

Le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes.

Les cours sont animés par Media Animation Asbl qui a une large expérience dans le domaine des médias. Leur approche se veut critique visant à faire des citoyens de "véritables acteurs de la vie culturelle, de la démocratie et de la vie sociale dans une société de la communication médiatisée." L'enjeu étant de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles.

- Communication du projet (flyers, article) ;
- Gestion des inscriptions ;
- 3 ateliers donnés sur les 10 (organisation impactée par le coronavirus) pour 11 inscriptions ;
- Partenariat avec Média Animation asbl.

24.2. Gestion quotidienne

- Appels et demandes de la population (principalement aînés du CCCA). Au moins, un contact semaine avec le CCCA.
- Rédaction des articles d'information du bulletin (2 à 3 par édition) ;
- Veille mailing ;
- Réunions au GAL-Culturalité pour le suivi des projets Salon des aînés (x2)
- Suivi des demandes spécifiques (demandes de stages/d'emploi vacants au sein du PCS)
- Modification du plan ;
- Réunions d'avancement avec les partenaires.

24.3. Autre(s)

Fêtes du Millénaire de Tourinnes

Le PCS participe aux fêtes du millénaire avec une série d'interviews réalisées en 2019 et 2020 sur base de la méthode du récit de vie.

- 6 interviews réalisées fin 2019 et début 2020 ;
- Rédaction du texte final sur base des interviews (projet en partenariat avec la MMC qui sera publié en 2021)

24.4. Anciens projets du PCS 2014-2019

Porté par le Chef de Projet du Plan de Cohésion Sociale : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

24.4.1. Potager Communautaire de Hamme-Mille

Suivi des demandes (copeaux etc) et achat de bordures en bois pour le potager. Une fenêtre du petit chalet a également été réparée. Le groupe est toujours constitué et le potager est toujours géré par le groupe (rencontres sur le terrain par 2 fois).

24.5. Aînés

Porté par le Chef de Projet du Plan de Cohésion Sociale : Olivier de Halleux – 010 86 83 24 – pcs@beauvechain.be

Le volet « Aînés » de la Commune comprend deux projets qui étaient autrefois intégrés dans le PCS. La volonté communale étant de persévérer dans le soutien aux aînés, un budget spécifique lui a été attribué et reprend les projets suivants :

24.5.1. Gym-douce Aînés

La signature d'une convention bi-annuelle (celle-ci prend fin en 2020) a été établie avec Catherine Boulanger. Les cours se donnent 3 fois semaines à la Maison de village de Nodebais. 45 personnes bénéficient de ce service proposé par la Commune.

- Le Chef de projet du PCS se charge de l'envoi des emails et courriers en réponse à chaque demande ;
- Gestion des salles en période de confinement.

24.5.2. Espace d'accueil des aînés

L'espace d'accueil compte 10 bénéficiaires. C'est une moyenne régulière depuis la création de l'espace en 2014. Au-delà de la gestion des demandes de l'animatrice, des activités ont organisées en partenariat avec cette dernière.

Bénévolat

Suite à la collaboration faite avec une ergothérapeute en 2019, le réseau bénévole a été réactivé avec l'accueil d'un nouveau volontaire.

Visite culturelle

Le projet « Play » du Centre culturel s'est tenu en novembre 2019 entre les murs de l'espace d'accueil des aînés.

L'espace d'accueil a par la suite fermé ses portes (déjà avant le début du confinement) et il est toujours fermé.

24.5.3. Boîtes jaunes

Sensibles à une politique active des aînés depuis deux mandats, les autorités locales ont décidé de persévérer en ce sens par l'achat de « Boîte jaunes ». Le principe de ces boîtes réside en l'information des services de secours en cas d'intervention auprès d'une personne âgée en difficulté. En effet, les personnes concernées (65 ans et plus) sont invitées à ranger dans cette boîte jaune, à placer dans leur frigo, toutes les informations (groupe sanguin, nom du médecin traitant etc.) permettant aux secours de les aider au mieux.

- Achat des 1000 boîtes ;
- Rédaction des courriers, flyers, fascicules explicatifs ;
- Préparation des boîtes ;
- Distribution exceptionnelle organisée durant le confinement.

24.5.4. Convention avec l'Isbw

L'aide familiale vous aide à accomplir les gestes quotidiens. Elle vous seconde quand vous ne pouvez plus assumer seul(e) les tâches habituelles, familiales, éducatives, ménagères ou

sanitaires. Son intervention permet votre maintien ou favorise votre retour à domicile. Elle intervient à votre demande, celle de votre famille ou de toute autre personne soucieuse de votre bien-être. Elle agit en concertation avec votre famille et vos proches. Elle privilégie le principe d'autonomie et vous encourage à retrouver/ou maintenir votre indépendance. L'aide familiale vous assure un cadre et des conditions de vie agréables. Ses capacités d'écoute, son bon sens, sa disponibilité et sa discrétion sont appréciés. C'est une professionnelle ! Elle bénéficie d'une formation spécialisée et est entourée d'une équipe. Toutefois, l'aide familiale ne peut pas tout faire. Pour certaines tâches, comme par exemple le nettoyage des carreaux, le service vous proposera l'intervention d'un brico-dépanneur.

- Convention signée avec l'ISBW et votée par le Conseil.

25. PLANIFICATION D'URGENCE

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – communication@beauvechain.be – 010 86 83 28

25.1. Plan général d'urgence et d'intervention

Approbation – Conseil communal du 27 juin 2016.
Arrêté d'approbation du Gouverneur du 21 décembre 2016.

25.2. Exercice de terrain 1W– Post Crash Management

La participation de la commune à l'exercice de terrain du 1W de 1^{er} octobre 2020 était prévue, déclenchement de la phase communale. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu. Vu l'évolution peu favorable du contexte sanitaire et le manque de personnel disponible, il a été décidé de reporter l'exercice de terrain incluant les disciplines civiles à une date ultérieure à définir (fin 2021).

25.3. Exercice de table 1W – Post Crash Management

La date du 1^{er} octobre 2020 a été conservée afin de réaliser un exercice de coordination. Un crash aérien a été simulé. Ce type d'exercice permet au Commandant, au personnel de la Base ainsi qu'à la Bourgmestre et aux équipes communales de tester leur capacité à gérer les conséquences d'un tel accident, sur la Base et à l'extérieur de celle-ci, en étroite collaboration avec la Police et les Services de secours. L'exercice a lieu dans les locaux de la Base.

25.4. Be-Alert

Adhésion au système Be-Alert du SPF intérieur le 18 décembre 2017. Première utilisation pour un test national le 3 octobre 2019. SMS envoyés non facturés. Pas d'utilisation en 2020.

26. PROTECTION DES DONNEES

*Déléguée à la Protection des données : Stéphanie Lagase – 010 86 83 16 –
dpo@beauvechain.be*

Présentation du RGPD :

En vigueur depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données, mieux connu sous l'appellation « RGPD » est un règlement européen qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Le RGPD poursuit trois objectifs :

- ➔ renforcer les droits des citoyens sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles ;
- ➔ harmoniser les législations nationales en matière de protection de la vie privée au sein de l'Union européenne ;
- ➔ responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants).

L'autorité administrative responsable du contrôle et de la bonne application du RGPD en Belgique est l'Autorité de protection des données (APD). En vertu de la loi du 3 décembre 2017 portant sa création, l'APD remplace depuis le 25 mai 2018 la Commission de protection de la vie privée. Elle est en mesure de mener des audits et obtient des pouvoirs de sanction et de répression.

Missions de la Déléguée à la protection des données :

- Informer et conseiller la Commune de Beauvechain, ainsi que les employés qui procèdent au traitement des données personnelles, sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD ;
- Contrôler le respect du règlement et des règles internes de la Commune en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 RGPD ;
- Être le point de contact pour les personnes concernées en ce qui concerne toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD ;
- Coopérer avec l'Autorité de protection des données.

Une charte vie privée a été établie, celle-ci s'inscrit dans le souhait du responsable de traitement d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, qui transpose en droit interne le RGPD.

La procédure de violation de données porte à la connaissance du responsable de traitement les obligations qui lui incombent en cas d'incident de sécurité. Le règlement prévoit, en effet, que toute violation de données qui entraîne un risque pour les droits et libertés des personnes concernées doit être documentée et, le cas échéant, notifiée à l'Autorité de protection des données et aux personnes concernées.

Conformément à l'article 30 du RGPD, la réalisation du registre des activités de traitement a débuté, ce qui permettra le recensement et l'analyse de l'ensemble des données personnelles traitées par l'administration communale.

27. SALLES COMMUNALES

Agent administratif : Sabine Viandier – 010 86 83 07 – sallescommunales@beauvechain.be

OCCUPATIONS et LOCATIONS DES SALLES DU 01/01/2020 AU 31/10/2020

SALLE	Occupation	Location	Montant
Salle des Fêtes	66	0	0 €
Salle Jean XIII	22	3	180 €
Salle Mandela	0	0	0 €
Salle de Mille	16	3	350 €
MV Nodebais	19	0	0 €
MV L'Ecluse	14	0	0 €
TOTAL	137	6	530 €

28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL

Agent administratif: Lionel Vanderweyden – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be

Analyse des risques psychosociaux en collaboration avec le service externe (CESI) réalisée en décembre 2015 ;

Préparation en collaboration avec la Directrice de l'école communale, l'Administration et les services de secours d'un exercice annuel d'évacuation ;

Analyse des risques incendie réalisée en collaboration avec le service externe (CESI) pour 50% des bâtiments communaux en mai 2016 ;

Visite annuelle des lieux de travail réalisée par le service externe (CESI) le 03 février 2017 ;

Délibération du Collège communal du 06 février 2017 décidant de désigner Monsieur Lionel VANDERWEYDEN, agent administratif D5 au service du Personnel, en tant que Conseiller en prévention pour notre administration communale.

Formation « Conseiller en prévention de niveau III » de Monsieur Lionel VANDERWEYDEN ;

Rédaction d'un plan annuel et global d'action pour la prévention des risques au travail à soumettre au Collège communal.

29. SPORT

29.1. Salle sportive polyvalente

Appel d'offre pour la réalisation d'une esquisse de la salle.

L'appel d'offre a été rédigé sur base des deux points précédents ainsi que les attentes des autorités publiques. L'esquisse a été réceptionnée début novembre et en cours d'analyse par le Collège communal avant sa présentation, pour avis, aux clubs sportifs. Réception de l'esquisse et présentation aux clubs de la Commune.

- Rencontre avec le bureau d'architecte retenu ;
- Présentation du projet aux clubs sportifs de l'entité.

29.2. Mérite Sportif de la Commune de Beauvechain 2020

Le Trophée du Mérite Sportif de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Culturel. Il avait initialement pour but de mettre en évidence et récompenser un exploit, une performance, ou un résultat sportif particulier.

En 2020, 4 candidatures ont été reçues en individuel et par équipe. La remise du trophée devrait se tenir fin 2020.

Individuel		
Nom	Prénom	Discipline
Mensaert	Mathias	VTT
Verbanis	Geneviève	Marche
Groupe		
Equipe	Club	Discipline
Paume Tourinnoise	Paume Tourinnoise	Jeu de paume
Messieurs 35-2	TC de Beauvechain	Tennis

30. TOURISME

30.1. Balades

Les 6 principales balades à faire à travers les villages de la commune ont été encodés dans une application géolocalisée « Cirkwi ». Elle est téléchargeable gratuitement et géolocalise son utilisateur. Les balades géolocalisées seront intégrées à la nouvelle application mobile communale « Beauvechain en Poche », et reprendront, à terme les points d'intérêt du village.

31. TRAVAUX PUBLICS

Responsable du service : Mathieu Gaspart – 010 86 83 32 – travaux@beauvechain.be

31.1. Travaux de voirie

PIC 2016 – 2018

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Travaux de voirie et égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert à Tourinnes-la-Grosse	2/09/2019	Réception technique le 15/10/2020	818.132,64 € TVAC, subdivisé comme suit : - voirie, à charge de la commune : 315.374,62 € HTVA ou 381.603,29 € TVAC - égouttage, à charge de la SPGE : 436.529,35 € (pas de TVA) soit un total de 818.132,64 €.	HAULOTTE sa, Avenue des Vallées, 130 à 1341 Cérroux-Mousty
Travaux de voirie et d'égouttage du chemin du Vivier Saint-Laurent à Nodebais.	Reporté au PIC suivant.			

PIC 2019 – 2021

Intitulé	
Travaux de voirie et d'égouttage du chemin du Vivier Saint-Laurent à	Marché d'auteur de projet lancé le 02.10.2017, attribué le 20.11.2017.

Nodebais.	
Travaux d'entretien de voirie et aménagement de sécurité rue Saint-Corneille	Marché d'auteur de projet lancé le 21.09.2020, attribué le 13.10.2020. Etude en cours.

31.2. Travaux mobilité

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Aménagement d'un cheminement cyclable chemin de la Sciure à La Bruyère	Attribution 17.12.2019. Travaux réalisés du 29.05 au 09.06.2020	09/06/2020	104.036,41 €, 21 % TVAC	Green Road Nv, Brugstraat, 16 A à 9260 Wichelen
Aménagement d'une piste cyclo-piétonne sentier "Verts Horizons" à Hamme-Mille	Délibération du Collège communal du 30 juin 2020 relative à l'attribution du marché "Contrat-cadre pour diverses missions d'auteur de projet." à C2 Project Sprl, chemin de la Maison du Roi, 30 D à 1380 Plancenoit pour un pourcentage d'honoraires de 4%. En cours.			
Aménagement d'un cheminement cyclable entre les points noeuds BE-PN 21-25 et BE 25/21-P6 (chemin vicinal à Nodebais).	Suite à l'appel à projets de la province du Brabant Wallon. Candidature acceptée. Reporté à 2021.			

31.3. Autres travaux

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Auteur de projet pour la création d'un cœur de village à Hamme-Mille	Conseil communal du 1 ^{er} octobre 2018		57.378,26€, 21% TVA comprise	Notté Bureau d'Architecture et d'Etudes, avenue Léon Jouret, 8 à 7800 Ath
Aménagement de l'espace public autour de l'église et de la maison de village de Hamme-Mille.	ANNULE.			
Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons. Ossuaires dans les cimetières de La Bruyère, Hamme-Mille et Tourinnes-la-Grosse.	Délibération du Collège communal du 08 octobre 2019 approuvant la description technique N° 2019/68 – BE – F et le montant estimé du marché "Ossuaires dans les cimetières de La Bruyère, Hamme-Mille et Tourinnes-la-Grosse." Le montant estimé s'élève à 7.777,00€ hors TVA ou 9.410,17€, 21% TVA comprise.			
Marchés de services pour un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité avec approfondissement du volet « Modes doux ».	Délibération du Conseil communal du 29/04/2019 approuvant les conditions et le mode de passation du marché.			
Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité d'une salle sportive polyvalente	Délibération du Collège communal du 1 ^{er} octobre 2019 approuvant les conditions et le mode de passation. Délibération du Collège communal du 24 septembre 2019 approuvant l'attribution du marché à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur pour un montant de 6.776 € TVAC.			
Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité pour une extension de la	Délibération du Collège communal du 1 ^{er} septembre 2020 approuvant les conditions et le montant estimé (facture acceptée - marchés publics de faible montant) de ce marché et faisant choix des opérateurs économiques afin de prendre part à ce marché. Délibération du Collège communal du 20 octobre 2020 décidant d'attribuer le marché " au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus			

MCAE	avantageuse (sur base du prix), soit Atelier de la Verte Voie - M. De Bie, chemin des Soeurs, 32 à 1320 Nodebais, pour le montant d'offre contrôlé de 1.280,00 € hors TVA ou 1.548,80 €, 21% TVA comprise et pour l'esquisse et 640 € HTVA ou 774,40 € TVAC pour sa révision.
------	---

31.4. Bâtiments

31.4.1. *Travaux d'aménagement acoustique et scénographique de la salle de Hamme-Mille*

Décision du Conseil communal du 24 janvier 2011 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché de service.

Délibération du Collège communal du 27 mai 2011 décidant d'attribuer ce marché à Vranckx André, Architecte, rue René Ménada, 55 à 1320 Hamme-Mille, pour un pourcentage d'honoraires de 11%.

Dossier reporté à l'exercice 2021.

Réactualisation du projet en cours

Paiement à l'architecte : 44.215,23 €

Voir PCDR – Convention 2015.

31.4.2. *Eco-rénovation de la maison multiservices (bâtiment « Couleur Café ») à Hamme-Mille*

Coût d'achat : 603.498,75 €

Délibération du Collège communal du 04 août 2016 décidant d'attribuer le marché à H2A Architectes Associés, boulevard Charles Quint, 18 B à 7000 Mons, pour un pourcentage d'honoraires de 7%.

Délibération du Collège communal du 14 décembre 2015 attribuant le marché de coordination sécurité-santé à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 4.961 € TVAC.

Délibération du Collège communal du 12 juin 2017 décidant d'attribuer le marché - Lot 2 - (Travaux d'éco-rénovation) : COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé, options comprises, de 788.304,47 € Hors TVA soit 953.848.41 € TVA comprise.

Délibération du Collège communal du 13 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison multi-services à Hamme-Mille - démolition sélective" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 57.149,48 € hors TVA ou 66.842,36 €, TVA comprise.

Ordre d'entamer les travaux le 02 septembre 2019.

Paielements effectués

Entrepreneur – Démolition sélective	78.764,95
Entrepreneur – Eco-rénovation	83.656,40
Auteur de projet	39.385,44
Coordinateur sécurité santé	1.815,00
Subside perçu	

La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.

En cours.

31.4.3. Maison de la mémoire et de la Citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse

Coût d'achat : 550.000 € (Subsides-acquisition : 402.500 €)

Délibération du Collège communal du 16 mars 2015 décidant d'attribuer le marché d'auteur de projet à FP Architecture, rue Vanderschrick, 85 à 1060 Bruxelles.

Délibération du Collège communal du 19.12.2016 attribuant le marché de service - Coordination sécurité-santé pour la maison de la Mémoire à Tourinnes-la-Grosse à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 3.630 € TVAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant d'approuver le cahier des charges N° 2017/06-BE-T et le montant estimé du marché "Ecorénovation d'une maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse", établis par l'auteur de projet, Faidherbe & Pinto Architectes. Le montant estimé s'élève à 895.056,73 € hors TVA ou 1.083.018,64 €, 21% TVA comprise.

Délibération du Collège communal du 19 mars 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse - Lot 2 - Travaux de rénovation (+ stabilité)" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 836.887,58 € hors TVA ou 1.012.633,97 €, TVA comprise et de prévoir 10 % d'imprévu.

Délibération du Collège communal du 11 juin 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté - Démolition sélective" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 80.677,71 € HTVA ou 97.620,03 €, TVAC.

Ordre d'entamer les travaux le 17.12.2018

Paielements effectués

Entrepreneur	102.156,61 (démolition) 476.725,90 (éco-rénovation)
Auteur de projet	58.726,82
Coordinateur sécurité santé	605,00
Subside perçu	123.011,5

La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.

En cours.

31.4.4. Eco-rénovation de la cure de La Bruyère

Délibération du Collège communal du 20 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Marché de service d'auteur de projet pour l'écorénovation de la cure de La Bruyère" à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur, pour un pourcentage d'honoraires de 5,9%.

Délibération du Conseil communal du 26 mars 2018 décidant d'approuver la convention faisabilité 2018 portant sur le projet suivant : Création d'une maison de village et de deux logements à La Bruyère. Ce projet est estimé à 865.779 €. Le montant global de la subvention Développement Rural est de 642.623,20 €. La provision de 5% relatifs aux frais d'études est de 32.131,16 €.

Délibération du Collège communal du 27 août 2019 attribuant le marché coordination sécurité-santé à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.501,20 € TVAC.

Courrier du 11 août 2020 émanant de la Fondation rurale, nous informant que le dossier projet définitif doit être transmis au SPW - DGO3, avec l'accord de principe du Collège communal.

Délibération du Collège communal du 1^{er} septembre 2020 décidant :

- De marquer son accord de principe sur le projet définitif d'éco-rénovation du bâtiment de la Cure de La Bruyère. Ce projet est estimé à :
 - logement : 326.108,63 € HTVA ou 345.675,15 € TVA 6 % comprise ;
 - maison de village : 398.206,99 € HTVA ou 481.830,46 € TVA 21 % comprise.
- La présente délibération et ses annexes seront transmises au Service Public de Wallonie - DGO3 - Direction du Développement Rural - Service extérieur de Wavre, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.

En attente de la convention-exécution du SPW.

31.5. Contrat d'égouttage

Pour 2019, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,38 €.

Pour 2020, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,38 €.

32. URBANISME

Responsable du Service : Carine Morsain – 010 86 83 12 – urbanisme@beauvechain.be

32.1. Permis délivrés

	2019	31/10/2020
Nombre de permis d'urbanisation délivrés	0	0
- pour un total de lots à bâtir :	0	0
Divisions de propriétés ne nécessitant pas de permis d'urbanisation	19	15
Nombre de permis d'urbanisme délivrés :	85	43
- nouvelles constructions :		
- habitations unifamiliales :	23	7
- permis d'urbanisme collectifs :	0	2
- bâtiments non destinés à l'habitation (hangar, ...)	4	7
- rénovations / transformations / extensions :	27	21
- transformations de bâtiments en plusieurs logements :	15	2
- constructions ou projets secondaires (petits permis : tennis, clôture béton, mur de clôture, ...) :	16	3
- permis d'urbanisme pour travaux techniques (modification ou sécurisation de voirie, collecteur, bassin d'orage) :	0	1
- dossiers soumis à la procédure de l'enquête publique :	18	7
- dossiers soumis à annonce de projet :	33	15
- dossiers soumis à l'avis préalable de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire :	35	21
- délivrance de renseignements urbanistiques aux Notaires et aux agences immobilières	197	129

32.2. Certificats d'urbanisme délivrés

	2019	31/10/2020
Certificats d'urbanisme n° 1	2	3
Certificats d'urbanisme n° 2	5	5

32.3. Permis d'environnement

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2019	31/10/2020
<u>Classe 1</u> : Nombre d'autorisations (élevages agricoles intensifs, carrières, industries chimiques, ...)	0	0
<u>Classe 2</u> : Nombre d'autorisations (garages avec cabines de peinture, élevages agricoles, camping, ...)	2	0
<u>Déclarations Classe 3</u> : Nombre de déclarations (dépôts de mazout, unités d'épuration individuelle en zone d'épuration autonome, petites menuiseries, ...)	44	38

32.4. Permis uniques

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2019	31/10/2020
Projets pour lesquels un permis d'urbanisme et un permis d'environnement sont requis conjointement : Nombre d'autorisations :	1	0

32.5. Contrôle et indication sur place de l'implantation des nouvelles constructions

Marché attribué à Monsieur Luc LIBERT, Géomètre Expert Sprl, rue Saint-Jean, 20/A à 1370 Jodoigne, pour un prix unitaire de 190,00 € HTVA soit 229,90 € TVAC.

	Nombre	Montant
Vérifications d'implantations réalisées en 2019 :	25	5.747,50 €
Vérifications d'implantations réalisées en 2020 (jusqu'au 31.10) :	16	3.678,40 €

32.6. Mise en oeuvre des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)

Objectifs précisés par le Schéma de Structure Communal, notamment :

- en son objectif n° 1 : structurer les villages et notamment, définir les affectations des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), souvent voisines des zones d'habitat ;
- en son objectif n° 2 : répondre aux besoins primordiaux, notamment en matière de logements et d'équipements collectifs.

Les ZACC de la rue de la Station et de l'avenue des Combattants sont contiguës à la rue de la Station et leur mise en œuvre simultanée offre des synergies et des opportunités de développement additionnelles.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 avril 2016, a décidé de repréciser l'affectation des différentes zones d'aménagement communal concerté et d'entamer la procédure de mise en œuvre des ZACC suivantes :

- ZACC avenue des Combattants à Beauvechain ;
- ZACC rue de la Station à Beauvechain ;
- ZACC rue Marcoen à Beauvechain.

Le bureau d'études 'DESSIN ET CONSTRUCTION s.a.' a été retenu pour l'élaboration du rapport urbanistique et environnemental nécessaire à la mise en œuvre de ZACC.

Lors de la réunion de lancement de mission, il a été décidé de limiter l'étude aux deux zones d'aménagements communal concerté reprenant les propriétés communales (CPAS), soit celles localisées rue de la Station et avenue des Combattants.

Le Comité d'accompagnement, constitué de membres du Collège communal, de représentants de la Direction de l'Aménagement local de la Direction centrale l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, de Monsieur le Fonctionnaire délégué de la Direction du Brabant wallon de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie et des agents communaux du Service du Cadre de Vie, s'est réuni. Lors de cette réunion, il a été présenté et débattu des points suivants :

- Phase 1 : motivation de mise en œuvre des ZACC et détermination des affectations;
- Premières esquisses d'urbanisation.

33. GESTION LOCALE DE LA CRISE DU COVID-19

33.1. CHAPITRE I – La gestion de crise – Première vague

33.1.1. Fonctionnement des organes de décision

Collège communal

La circulaire du Ministre des pouvoirs locaux du 16 mars a permis d'organiser, à titre temporaire et de façon exceptionnelle, des collèges communaux à distance. La décision de procéder de la sorte a été prise collégialement et appliquée entre le 24 mars et le 28 avril 2020.

Les séances ont ensuite repris en présentiel.

Conseil communal

Suite au confinement prononcé le 13 mars 2020, la séance du conseil communal initialement prévue le 16 mars a été annulée après consultation de tous les conseillers.

Entre le 13 mars et le 30 avril, les décisions relevant des compétences du conseil communal ont été adoptées par le collège communal en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux du GW du 18 mars 2020.

L'ensemble desdites décisions ont été communiquées à la première séance du conseil communal en présentiel, le 25 mai 2020, tel que le prévoyait l'arrêté susvisé. L'urgence et la nécessité de maintenir la continuité du service ont été motivées dans chacun des points votés par le collège sous le contrôle de la direction générale.

Les conseillers ont également été tenus informés des mesures et décisions prises par le collège :

- Par la communication d'un tableau de synthèse dressé par la direction générale reprenant l'ensemble des mesures prises par le collège et/ou la bourgmestre dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ;
- Par l'organisation d'une réunion informelle par vidéoconférence le 20 avril 2020 visant à informer les conseillers communaux uniquement sur les points urgents et relevant des missions essentielles de la commune pour lesquels le collège communal allait prendre une décision ;
- Par la mise en ligne sur l'intranet réservé aux conseillers communaux des PV du collège communal ;

Au sortir du premier confinement, le collège communal a décidé de tenir la première réunion en présentiel du conseil communal au sein de la salle du Vert Galant afin de garantir le respect des règles de distanciation sociale. Depuis, cette salle a été dédiée spécifiquement aux réunions du conseil ainsi qu'à toute autre réunion de travail nécessitant un espace propice au respect des règles de distanciation sociale. Du gel et des masques sont, à chaque fois, mis à disposition de tous.

Aucune décision n'a ainsi pris de retard et les missions de base essentielles de la commune ont été assurées.

33.1.2. Prévention et protection du personnel

Un point d'attention tout particulier a été apporté au personnel communal afin d'assurer la sécurité de tous.

Sept notes de service (annexes) ont été adressées au personnel communal par la Direction générale afin entre le 13 mars et le 1er septembre 2020 :

- D'organiser une répartition du temps de travail entre deux équipes. L'objectif était double :
 - Assurer le respect de la distanciation sociale
 - Assurer la continuité du service public dans l'éventualité où une équipe tomberait malade

- De répondre aux exigences gouvernementales renforcées
 - Le télétravail a été renforcé en date du 18 mars 2020
 - Le service technique a été prié de s'organiser par équipe de deux maximum
- De prolonger les mesures appliquées au personnel communal jusqu'au 19 avril et élargir les plages horaires de présence autorisées dans les locaux de l'administration (7h -19h) afin de réduire encore le nombre d'agents présents au même moment. Il a également été demandé au service technique de s'organiser afin de travailler seul et plus en équipe de deux.
- De prolonger et modifier l'application des mesures de distanciation sociale et ainsi permettre une remise au travail quasi complète de l'ensemble du personnel à partir du 20 avril 2020 tout en garantissant le respect des mesures gouvernementales (avis des syndicats)
- De modifier les mesures prises en vue d'entamer une reprise progressive des services avec un retour à temps plein des services de base (population, urbanisme, ...) et le télétravail partiel (3 jours/semaine) pour les autres services. Mesures avalisées par les syndicats.
- De prolonger les mesures annoncées dans la note de service n°6 (à l'exception du CPAS qui reprend un régime normal)
- D'annoncer la reprise normale du fonctionnement de certains services communaux moyennant l'application de certaines mesures spécifiques :
 - Les plages horaires d'occupation des bureaux resteront étendues jusqu'au 31 août. Vous pourrez donc être présents sur votre lieu de travail entre 7h et 19h. L'objectif de cette mesure est double :
 - Diminuer le nombre d'agents présents au même moment dans les bureaux ;
 - Permettre aux agents de débiter leur journée plus tôt en cas de fortes chaleurs. Les journées caniculaires pourront faire l'objet de mesures spécifiques mais cela se décidera au cas par cas.
 - Le respect des gestes barrières et autres recommandations sanitaires restent entièrement d'application.
 - Les services qui sont ouverts au public continueront à accueillir les citoyens de manière individuelle et munis de masques.
 - Le télétravail reste d'application pour certains agents à raison d'un ou deux jours par semaine

Protection de la santé des travailleurs :

- Lingettes désinfectantes dans chaque toilette
- Spray désinfectant à chaque étage et dans chaque bâtiment (pour les clenches, les claviers, ...)
- Liquide hydroalcoolique pour les mains dans chaque bureau et à l'entrée de l'administration

- Installation de plexi dans les bureaux où deux agents sont présents simultanément (+ obligation du respect des normes de sécurité)
- Distribution de masques réutilisables à chaque agent (port obligatoire dans les véhicules)
- Mise à disposition de masques chirurgicaux pour le personnel
- Formation spécifique du personnel de nettoyage à la désinfection

33.1.3. Continuité du service

Stratégie d'organisation du travail

Objectif : assurer la continuité du service public

Une distinction – deux temps d'analyse

Les différentes notes de service susvisées et les mesures prises à l'égard du personnel communal ont été guidées par une analyse établie en deux temps.

Le premier temps correspond au début de la crise. Il était essentiel d'assurer non seulement la sécurité de tous mais également la continuité du service public. Il est important également de noter que notre administration n'était pas du tout équipée pour faire face au télétravail. La Direction générale a ainsi proposé de scinder les effectifs en deux shifts et que chaque groupe travaille à mi-temps sans croiser les membres de l'autre équipe. Les missions essentielles et de base de la commune ont ainsi pu être maintenues et la sécurité tant du service que des agents assurée.

Le second temps est celui où nous avons en notre possession les moyens techniques pour assurer le télétravail et où nous avons aussi davantage de recul pour pouvoir adapter les décisions prises. La Direction générale a alors établi une distinction au sein des membres du personnel en identifiant les fonctions pour lesquelles le télétravail était envisageable. À partir de cette analyse, une reprise du travail à temps plein a pu se faire avec télétravail à temps plein pour une partie du personnel et rapport hebdomadaire à la Direction générale.

Au moment du déconfinement, le télétravail a bien entendu été maintenu de façon partielle et toujours par shifts afin d'éviter que le personnel ne multiplie les contacts – shifts également maintenus pour le service technique (1h de décalage pour réduire l'engorgement du dépôt et du réfectoire).

Durant l'été, le télétravail partiel s'est fait sur base volontaire pour les agents administratifs dont les missions le permettent à raison de deux jours par semaine au choix et avec aval de la ligne hiérarchique. Reprise normale pour les autres fonctions avec respect des règles d'hygiène et de distanciation.

Stratégie informatique

- Commande d'accès VPN pour tous les agents dont les missions permettent le télétravail ;
- Partage de PC portables professionnels : organisable lorsque le personnel travaille en shift ;
- Utilisation de PC privés sur base volontaire ;

- Intervention en urgence de la société informatique MITS (marché public de service informatique) dont nous soulignons la réactivité et la disponibilité ;
- Téléchargement d'applications utiles aux vidéoconférences ;

Autres mesures

Accessibilité des services sur rendez-vous entre le 13 mars et le 11 mai 2020. Depuis, seul le service population et état civil est libre d'accès.

33.2. CHAPITRE II - Gestion de risque

33.2.1. Organes de décision

Les organes de décision se réunissent normalement depuis le confinement sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur.

En cas de quarantaine d'un membre du collège ou du conseil, celui-ci ne participe pas aux réunions. Un système hybride entre le présentiel et le virtuel n'est en effet pas encore permis à l'heure où sont écrites ces lignes.

Ceci étant dit, la possibilité de se réunir de manière virtuelle (entièrement) est à nouveau laissée aux pouvoirs locaux par le décret du 1er octobre 2020 et ce, pour la période allant du 1er octobre jusque mars 2021.

33.2.2. Continuité du service public

Au mois de septembre, nous sommes passés, comme Madame Wilmès l'a expliqué, d'une gestion de crise à une gestion de risque. Il a également été expliqué que les contacts de bureau, entre collègues, sont considérés comme des contacts à faible risque. Il est donc primordial de rester dans ce statut et d'éviter une mise en quarantaine d'un service entier en cas de résultat positif au test COVID.

Le risque 0 n'existe pas mais nous devons faire face, ensemble, à cette crise sanitaire qui dure et qui épuise nos effectifs. Il est donc important d'apporter de la stabilité aux décisions que nous prenons à leur égard. C'est pourquoi nous avons mis en place un protocole interne à l'attention de notre personnel ainsi qu'une stratégie de gestion des services.

Stratégie de gestion des services

À partir du 1er septembre, la possibilité du télétravail, sur base volontaire, à raison de deux jours/semaine, au choix, a été maintenue et prolongée pour le mois d'octobre.

Les agents travaillent soit sur ordinateurs professionnels, soit privés.

Une nouvelle donnée doit cependant être également gérée depuis la rentrée scolaire, celle des mises en quarantaine du personnel. Celles-ci posent évidemment problème pour les agents qui n'ont jamais bénéficié des mesures de télétravail.

L'objectif principal, susmentionné, est d'éviter une mise en quarantaine d'un service entier. Aussi, en matière de contacts sociaux au sein de l'administration, dans le but d'assurer que ces contacts restent à faible risque, il est demandé aux agents :

- De porter le masque dès qu'ils quittent leurs bureaux, dans les voitures et sur chantier quand il y a travail en équipe ;
- De respecter scrupuleusement les règles de distanciation sociale ;
- De respecter les règles d'hygiène et d'user des moyens mis à disposition par leur employeur (gel, désinfectant, masques, ...) ;
- De prendre leur pause de midi par groupe séparé ou de manger à leur bureau ;
- Depuis le 12 octobre : reprise du fonctionnement par shifts pour le service technique ;

Gestion des quarantaines

- Quarantaine du personnel pour raisons COVID

Le collège communal, sur proposition de la direction générale a décidé d'appliquer la circulaire du ministre des pouvoirs locaux du 30 septembre 2020 : maintien des mesures de télétravail quand elles sont praticables au vu des missions de l'agent. Lorsque le télétravail n'est pas envisageable en raison de sa fonction, l'agent est mis en disponibilité de service.

Exception : si un agent voyage en zone rouge, le collège communal, sur proposition de la direction générale, a décidé de ne pas appliquer ladite circulaire. Le travailleur est placé en chômage temporaire pour cas de force majeure durant la semaine.

- Absence du personnel causé par la quarantaine d'un enfant

Dans l'éventualité où un agent dont l'enfant est en âge scolaire se retrouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau parce qu'il doit rester auprès de son enfant mis en quarantaine, il a été décidé d'appliquer le protocole interne suivant :

- L'agent télétravaille à temps plein lorsque sa fonction le permet ;
- L'agent remet un certificat pour « présence obligatoire auprès d'un enfant malade » si sa fonction ne permet pas le télétravail

L'agent peut également prendre congé.

Stratégie informatique en gestion de risque

Commande de 5 PC portables + sondage auprès du personnel afin de connaître les moyens privés dont ils disposent et assurer le télétravail du plus grand nombre simultanément s'il échet.

Le télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent s'organisent via le VPN. Tous les accès sont aujourd'hui utilisés et nous ne pouvons en commander de supplémentaires. Aussi, pour les autres agents qui se retrouvent en télétravail pour raison de quarantaine, ils accéderont au réseau de l'administration par l'usage du team viewer. Celui-ci est moins performant que le VPN mais il permet tout de même d'accéder à l'ensemble de ses documents. Les agents sont en outre informés de ces modalités et peuvent dès lors anticiper leur éventuelle mise en quarantaine en imaginant les missions qu'ils pourront exercer depuis

leur domicile. La direction générale a, en outre, assuré la formation en interne des agents n'ayant jamais télétravaillé afin qu'ils soient rapidement opérationnels en cas de quarantaine.

La directrice générale a également communiqué une charte de « bonnes pratiques mails » afin d'assurer une communication rapide et efficace entre service (augmentation de la quantité de mails à traiter en période de télétravail) et par conséquent du service rendu aux citoyens.

33.2.3. Charte relative au télétravail

Bien que le télétravail soit d'application depuis plusieurs mois, celui-ci risque désormais de s'étendre à l'ensemble du personnel administratif lors de mises en quarantaine. La Direction générale a dès lors travaillé à la rédaction d'une charte de télétravail afin de clarifier le cadre dans lequel celui-ci s'effectue pour tous.

Cette charte a fait l'objet d'une concertation avec le CODIR ainsi que les organisations syndicales. Il est proposé de la rendre applicable tant que la situation sanitaire le requiert. Le Collège communal sera responsable de décider à quel moment les mesures de télétravail seront éventuellement levées.

33.3. CHAPITRE III - Gestion de crise – Seconde vague

33.3.1. Organes de décision

Le collège communal

Les membres du collège ont décidé de maintenir les séances en présentiel. Chaque membre est muni de son masque, des plexiglass ont été installés et la distance de sécurité est assurée.

Le conseil communal

Le collège communal a décidé d'appliquer le décret du 1er octobre susvisé et d'organiser les séances du conseil communal à distance. La direction générale est chargée de la bonne organisation de ces séances. La première séance virtuelle s'est tenue le 9 novembre, la seconde le 23 novembre. Les débats sont retransmis en direct sur la page facebook de la commune. Le lien est également accessible depuis notre site internet afin de rendre que tout citoyen puisse y assister.

33.3.2. Continuité du service public

Pour assurer la continuité de nos services tout en respectant les mesures de confinement annoncées par le gouvernement à la mi-octobre, nous avons établis une stratégie basée sur notre expérience des derniers mois.

Stratégie d'organisation du travail

Grâce à l'achat de matériel informatique supplémentaire, nous avons pu permettre à l'ensemble du personnel administratif de télétravailler partiellement. Nous rappelons que nous démarrions de rien au mois de mars. Le personnel s'est montré proactif et flexible dans cette crise. Le Collège communal a fait preuve de réactivité dans les moyens donnés à l'administration.

L'ensemble des services administratifs ne sont accessibles que sur rendez-vous et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Le personnel ouvrier a redémarré un fonctionnement par shift une semaine avant le second confinement et continue donc de la sorte.

La crèche a réadopté l'horaire « covid » (7h30-17h30) afin de réduire le besoin en puéricultrice « volante » (passage d'une section à l'autre) et de diminuer les besoins en personnel en cas de mise en quarantaine. À noter que nous avons eu peu de membres de l'équipe malade durant cette crise et que celle-ci a fait preuve d'énormément de dévouement, en première ligne, pendant ces derniers mois.

Stratégie informatique

- Commande de 9 PC portables supplémentaires. Désormais, les agents ne doivent plus utiliser leurs PC personnels pour télétravailler. L'organisation du télétravail partiel permet un partage efficace des ordinateurs.
- Commande de casques audio pour rendre les vidéoconférences plus confortables pour les agents.

33.3.3. Prévention et protection du personnel

Outre les éléments relatifs au télétravail repris ci-dessus, le collège communal a également décidé de procéder à la désinfection complète des bâtiments communaux (écoles comprises) durant les congés de novembre.

À cela s'ajoute les mesures suivantes pour la protection de la santé des travailleurs, appliquées depuis le début de la crise :

- Lingettes désinfectantes dans chaque toilette
- Spray désinfectant à chaque étage et dans chaque bâtiment (pour les clenches, les claviers, ...)
- Liquide hydroalcoolique pour les mains dans chaque bureau et à l'entrée de l'administration
- Installation de plexi dans les bureaux où deux agents sont présents simultanément (+ obligation du respect des normes de sécurité)
- Distribution de masques réutilisables à chaque agent (port obligatoire dans les véhicules)
- Mise à disposition de masques chirurgicaux pour le personnel

Il est également demandé au personnel :

- De prendre leur pause de midi par groupe séparé ou de manger à leur bureau ;
- De porter le masque dès qu'ils quittent leurs bureaux, dans les voitures et sur chantier quand il y a travail en équipe ;
- De respecter scrupuleusement les règles de distanciation sociale ;

- De respecter les règles d'hygiène et d'utiliser des moyens mis à disposition par leur employeur (gel, désinfectant, masques, ...).

34. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

34.1. Membres du Conseil d'administration

34.1.1. Représentants désignés par le Conseil communal du 18.02.2019

ROUGET Lionel, Président
GOES Benjamin
LEMAIRE Monique
SMETS François
NASSIRI Moustapha
KOENRAAD Lannoye

34.1.2. Représentants des organisations qui siègent au Conseil national du travail

UCM	Pas de représentant
FWA	Jérôme MISSA
	Myriam BOESMANS-BASTIAENS
CGSLB	Willy MAUQUOY
	Catherine AGNESSENS
FGTB	Pas de représentant
CSC	Francine PLAPIED, Vice-Présidente
UWE	Stéphane ROUGET, Trésorier

34.1.3. Agent FOREM

Sabrina MASURE	19h/semaine janvier 2008 – août 2020
Anastasiase ROULENT	2j/semaine depuis septembre 2020

34.1.4. A.L.E. – Section traditionnelle

	31/10/2019	31/10/2020
Nombre de chômeurs (droit ALE)	128	128

34.1.5. A.L.E. - Titres-services

Véronique GILLARD	Assistante administrative	28h/semaine du 1/06/2006 à ce jour
Patricia DE CLERCK	Assistante administrative	19h/semaine du 4/06/2017 à ce jour

Contrats d'emploi dans le cadre des titres-services		
	2019	15/11/2020
Aides-ménagères	54	56
Repasseuses	6	6

35. AGRICULTURE

35.1. Calamités agricoles

- Dégâts aux cultures causés par la sécheresse été 2020 :
25 procès-verbaux de constats dressés le 14 octobre 2020.

36. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

36.1. Composition du C.P.A.S.

9 membres élus le 3 décembre 2018 et installés le 3 janvier 2019	
Monique LEMAIRE	Présidente
José DEGREVE	Membre
Eric EVRARD	Membre
Siska GAEREMYN	Membre
Chantale LAHAYE	Membre
François SMETS	Membre
Julie SNAPPE (remplacée par Aurélien HENNEBEL)	Membre
Jennifer VAN BOCHOVE (remplacée par Myriam BASTIAENS)	Membre
Arnaud VAN SCHEVENSTEEN (remplacé par	Membre

Bénédicte BRICHARD)	
Aurélien HENNEBEL (27/07/2020)	Membre
Myriam BASTIAENS (27/07/2020)	Membre
Bénédicte BRICHARD (19/10/2020)	Membre

36.2. Personnel du C.P.A.S.

Catherine WAYS	Directrice générale statutaire	¾ temps depuis le 01.04.1996
Stéphane VAN VLIEBERGHE	Directeur général	Depuis le 6.01.2020
Géraldine HENRY	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 01.09.1998 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Caroline CHOLET	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 01.07.2001 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Nathalie ROTSART	Agent administratif	4/5 ^e temps depuis le 1 ^{er} juin 2007
Virginie PAULISSEN	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 27.11.2018
Sabrina MASURE	Travailleur social contractuel	¾ temps depuis le 6.09.2020

36.3. Bureau Permanent

Election des membres (Conseil de l'Aide Sociale du 03/01/2019)
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
José DEGREVE
Siska GAEREMYN

36.4. Comité de concertation

36.4.1. Représentants des autorités communales (Conseil communal du 18/02/2019)

Carole GHIOT, Bourgmestre
Lionel ROUGET
Brigitte WIAUX

36.4.2. Représentants du CPAS (Conseil de l'Action Sociale du 03.01.2019)

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
Chantale LAHAYE
Eric EVRARD

36.5. Budgets du CPAS

	2019	2020
Budget approuvé par le Conseil de l'Action Sociale le	22/11/2018	19/12/2019
Budget approuvé par le Conseil communal le	17/12/2018	31/01/2020
Service ordinaire :		
- recettes	964.973,23 €	948.410,65 €
- dépenses	964.973,23 €	948.410,65 €
Service extraordinaire		
- recettes	0,00 €	5.000,00 €
- dépenses	0,00 €	5.000,00 €
Dotation communale	432.329,11 €	463.970,78 €

	31/10/2019	31/10/2020
Nombre de revenus d'intégration sociale et d'aides équivalentes		
Nombre de revenus d'intégration sociale	23	18
Nombre de réfugiés politiques	9	9
Occupation de personnes par le CPAS suivant art. 60.		
Nombre de personnes	1	2
Revenus d'intégration sociale active		
Nombre de personnes	0	0
Fonds mazout		
Nombre de dossiers	72	75

37. POLICE LOCALE

37.1. Zone de police "Ardennes Brabançonnnes"

Par Arrêté Royal du 15 avril 2002 (Moniteur Belge du 11 mai 2002), la zone de police Grez-Doiceau/Beauvechain/Incourt/Chaumont-Gistoux est constituée à la date du 1^{er} janvier 2002.

37.1.1. Collège de Police

DECORTE Luc, Bourgmestre	CHAUMONT-GISTOUX
CLABOTS Alain, Bourgmestre	GREZ-DOICEAU
GHIOT Carole, Bourgmestre	BEAUVECHAIN
WALRY Léon, Bourgmestre-Président	INCOURT

37.1.2. Organisation de la zone de police

La zone de police est basée sur quatre départements :

Département Opérationnel (intervention, ordre public, dispatching, assistance aux victimes, brigade canine, gestion des services et rôle de garde, ...)

Département Appui (service local de recherche judiciaire, appui opérationnel, appui administratif et technique, appui tactique)

Département des ressources humaines et de logistique (gestion du personnel, gestion logistique, gestion télématique, gestion budgétaire et financière, gestion administrative, ...)

Département accueil et proximité (service accueil zonal et local, service de proximité, gestion de matière administrative, contact avec les autorités, ...)

Ce département d'accueil/proximité est réparti en quatre antennes :

- Antenne de Beauvechain
- Antenne d'Incourt
- Antenne de Chaumont-Gistoux
- Antenne de Grez-Doiceau

37.1.3. Budgets de la zone de police

	2019	2020
Approuvé par le Conseil de Police le	27/11/2018	28/11/2019
Service ordinaire	7.227.388,37 €	7.312.654,00 €
Service extraordinaire	287.800,00 €	130.800,00 €
Intervention des communes	3.831.841,00 €	4.023.433,05 €
Répartitions :		
- Grez-Doiceau (39,24 %)	1.503.464,06 €	1.439.950,00 €
- Chaumont-Gistoux (31,33 %)	1.200.395,75 €	1.242.865,39 €
- Beauvechain (18,11 %)	693.877,02 €	762.741,61 €
- Incourt (11,33 %)	434.104,17 €	577.876,05 €
Dotation communale approuvée par le Conseil communal le	17/12/2018	30/12/2019

37.1.4. Règlement Général de Police

Délibération du Conseil communal du 01 juin 2015 approuvant le nouveau Règlement Général de Police identique pour les quatre communes de la Zone de Police "Ardennes Brabançonnaises".

37.1.5. Règlements complémentaires de police

Aménagement de sécurité routière Rue Longue à La Bruyère - Conseil communal du 28 avril 2014.

Aménagement de sécurité routière Vieux Chemin de Louvain à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue de Tourinnes à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière (placement temporaire) Rue Gabriel Marcelier à Hamme-Mille -Conseil communal du 27 octobre 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014 ; règlement complémentaire de la police de la coordination routière – Conseil communal du 21 mars 2016.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille – Conseil communal du 24 avril 2017.

Règlement général sur la police de la circulation routière - Compléments - Aménagements divers de circulation et de signalisation dans l'entité – Conseil communal du 29 juillet 2019.

37.1.6. *Renumérotation de diverses voiries*

Aucune renumérotation n'a été effectuée en 2020. Différents dossiers sont en cours d'analyse.

37.2. Sanctions administratives

37.2.1. *Agent sanctionnateur*

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant de désigner Monsieur Loïc FOSSION aux côtés de Mesdames Audrey PAQUE et Bénédicte DOCQUIER en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives communales sanctionnant le non-respect du Règlement général de police en matière d'infraction au sens de la loi SAC.

37.2.2. *Création d'un service des gardiens de la paix*

Pour mémoire création du service en 2007.

Délibération du Collège communal du 09 juillet 2018 désignant Monsieur Maxime STREEL en qualité de gardien de la paix-constatateur (niveau D4) à temps plein à partir du 1^{er} août 2018 pour une durée déterminée de six mois. Prolongation pour une durée de 6 mois à partir du 1/02/2019. Prolongation pour une durée de 6 mois à partir du 1/08/2019 (Collège du 9/07/2019). Contrat à durée indéterminée signé le 1/02/2020.

37.2.3. *Protocoles d'accord et conventions*

Délibération du Conseil communal du 21 décembre 2015 approuvant les protocoles d'accord entre les communes et le Procureur du Roi relatifs :

- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;
- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes par des majeurs.

Délibération du Conseil communal du 26 janvier 2015 approuvant les conventions qui visent le traitement des sanctions administratives sous le régime juridique de la SAC du 24 juin 2013, du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et du décret environnement du 5 juin 2008.

Conventions signées par la province le 6 février 2015.

Délibération du Conseil communal du 09 novembre 2015 approuvant la convention fixant les modalités de recours à un fonctionnaire sanctionnateur provincial en matière d'arrêt et de stationnement.

Délibération du Conseil communal du 27 août 2018 approuvant la convention de collaboration entre la Ville de Nivelles et la commune de Beauvechain concernant les services de la médiatrice SAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 approuvant la convention fixant les modalités de recours aux fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux.

37.2.4. Dossiers traités par les agents constatateur et sanctionnateur

	2019		31/10/2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
SAC roulage	126	12.328,00 €	43	4.350,00 €
SAC classique	16	1.650,00 €	19	25.810,00 €

RAPPORT

**(art. L1122-23 du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation - Budget 2021)**

- DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE 2021**
- SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE 2020**

**(Elaboré par les Services communaux sous la supervision
de la Directrice générale).**

Arrêté à Beauvechain, le 1er décembre 2020.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT

Acté à Beauvechain, le 14 décembre 2020.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT